

**LES GRANDES TANNERIES  
DE LA RÉGION DE GRANBY  
(1850-1900)**

**MARIO GENDRON**



**Société d'histoire de la Haute-Yamaska**

**Auteur**

Mario Gendron

**Avec la collaboration**

Cecilia Capocchi pour *Le processus de tannage*

**Mise en page et illustration**

Johanne Rochon

**Photo de la page couverture**

La tannerie Miner vers 1880. (Société d'histoire de la Haute-Yamaska, collection Maria Lubecki, CN042-D06-P001)

Tous droits réservés.

ISBN: 978-2-9815081-5-7

Dépôt légal: 1<sup>er</sup> trimestre 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

**Édition**

© Société d'histoire de la Haute-Yamaska (SHHY)

142, rue Dufferin, bureau 200, Granby, Québec, J2G 4X1

(450)372-4500

[www.shhy.info](http://www.shhy.info)

# TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	5
Conditions et facteurs d'établissement des tanneries .....	7
Chronologie des établissements et mode de production.....	12
Le processus de tannage .....	14
Volume de la production des tanneries régionales.....	18
Coûts de production et capitaux .....	22
S.H.C. Miner et John Wood : deux tanneurs au destin contrasté.....	30
Trois tanneries aux assises financières fragiles : Warden, Mawcook et Adamsville .....	36
Un parcours d'exception : Erastus Oakley Brigham .....	39
F. Shaw & Brothers : le grand capital américain à l'assaut de la région .....	40
Roxton Falls, village de tanneries.....	46
L'économie de la pruche .....	49
La concurrence des marchés .....	53
Écorce de pruche, colonisation et commercialisation .....	56
La récolte de l'écorce de pruche : mode d'extraction et retombées économiques	57
Le commerce de l'écorce de pruche .....	60
Une production différenciée .....	62
Écorce de pruche et industrie laitière : une approche comparative .....	65
Conclusion.....	68
Bibliographie .....	70
Notes.....	74



## Introduction

Au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les tanneries de cuir à semelle (*sole leather tanneries*) de la région de Granby s'imposent comme les principaux vecteurs de l'économie d'échange et de la circulation monétaire. L'importance des capitaux qu'elles mobilisent, de la main-d'œuvre qu'elles emploient et du numéraire qu'elles répandent dans les campagnes, grâce aux achats d'écorce de pruche, font de ces tanneries les premières grandes industries régionales. Or, leur existence demeure limitée dans le temps, parce que subordonnée à la capacité des forêts de les alimenter en écorce de pruche, dont on extrait le tannin. En définitive, c'est l'exploitation accélérée de la ressource ligneuse, et la hausse du prix de l'écorce qu'elle entraîne, qui conduisent à la fermeture des grandes tanneries et à leur délocalisation vers les endroits où la pruche est encore abondante, ne laissant sur place, après 1885, que trois établissements, alors qu'on en comptait une dizaine peu d'années auparavant. En 1900, toutes les tanneries de cuir à semelle de la région de Granby auront fermé leurs portes.

Au Québec, les secteurs de la cordonnerie et du tannage regroupent d'importants capitaux en 1871 et 1881, si bien qu'ils occupent conjointement le premier rang pour la valeur de la production industrielle<sup>1</sup>. Or, la confection des chaussures et le tannage sont des activités complémentaires mais distinctes : la première se déroule exclusivement en milieu urbain et fait appel au machinisme et à la division du travail, alors que la seconde, surtout celle du tannage du cuir à semelle, s'implante le plus souvent en zone rurale et demeure peu développée technologiquement. Une nette distinction s'impose

La pruche (*Tsuga canadensis*) se retrouve au sud du Saint-Laurent et dans les Laurentides inférieures. L'industrie de la tannerie utilise l'écorce de la pruche parce qu'elle est très riche en tannin. (Frère Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1964, p.145)

donc entre la technologie propre aux activités de transformation (les tanneries), qui se limitent à la production de biens intermédiaires, et celle relative aux activités de confection (les manufactures de chaussures), qui se concentre sur la production des biens de consommation<sup>2</sup>.

L'industrie du tannage se divise elle-même en deux branches, qui relèvent de deux modes de production passablement différents : le tannage du cuir supérieur (*upper leather tanneries*) et le tannage du cuir à semelle de chaussure (*sole leather tanneries*), ou cuir lourd. Seule la deuxième catégorie nous intéresse ici.

En 1871, les huit tanneries de la région de Granby considérées dans cette étude affichent une production de 3 000 tonnes de cuir à semelle de chaussure, d'une valeur de 1,3 million de dollars, ce qui représente 30% de la valeur de la production des 420 tanneries recensées sur le territoire québécois. Les huit entreprises régionales drainent des investissements de 665 000 \$, dont environ la moitié est d'origine américaine, et achètent 30 000 cordes d'écorce de pruche, injectant ainsi plus de 100 000 \$ dans les campagnes des environs de Granby ; à ce montant, il faut ajouter celui des exportations d'écorce vers les tanneries étasuniennes qui, selon certaines sources, rapporteraient une somme équivalente. Dans le canton de Roxton, ouvert tardivement à la colonisation en raison de la piètre qualité des sols, six occupants de terre sur dix tirent des revenus de la vente d'écorce de pruche, ce qui n'est pas sans effet sur une agriculture naissante en manque de produits commercialisables. Les huit tanneries à l'étude sont aussi les plus gros employeurs régionaux en 1871, donnant du travail à 238 hommes, pour une masse salariale annuelle de 57 000 \$. Les villages de Roxton Falls, de Waterloo et de Granby sont les principaux bénéficiaires de cette activité industrielle.

Si l'abondance de l'essence de pruche est le premier critère d'établissement des tanneries de cuir à semelle dans la région de Granby, d'autres facteurs sont également déterminants : chemins de fer pour l'importation des peaux et l'expédition des cuirs, réseau routier bien développé pour assurer l'acheminement par les cultivateurs de l'écorce de pruche, ressources en eau, dont les tanneries sont de grandes consommatrices, et disponibilité de la main-d'œuvre. Quant aux capitaux indispensables à la construction des tanneries et au processus de production, qui s'étire sur plusieurs mois, ils proviennent de deux sources, régionale et américaine, cette dernière en venant progressivement à dominer l'industrie.

L'industrie du tannage n'a pas généré un corpus historiographique équivalent au niveau de l'importance de ce secteur dans

l'économie québécoise de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Les travaux d'histoire économique du Québec n'abordent que succinctement son étude<sup>4</sup>, négligeant ainsi de mettre en rapport l'industrie urbaine de la chaussure et l'industrie rurale du tannage à grande échelle. Dans une perspective régionale, la question est abordée dans l'*Histoire du Piémont-des-Appalaches*<sup>5</sup>, un territoire où on dénombre plusieurs tanneries de cuir à semelle, mais sans considérer les impacts économiques et environnementaux de cette activité.

Les écrits de Jacques Ferland, qui enseigne à l'université du Maine, constituent une exception. Sa thèse de doctorat, *Évolution des rapports sociaux dans l'industrie canadienne du cuir au tournant du 20<sup>e</sup> siècle*<sup>6</sup>, offre une perspective novatrice sur l'industrie du tannage et, particulièrement, sur la fabrication du cuir à semelle de chaussure et sur les incidences économiques et sociales de ce type d'industrie. Bien que l'historien, dans ses travaux subséquents, concentre son champ d'études sur le nord-est des États-Unis, l'attention qu'il porte aux entreprises de la famille Shaw, dont plusieurs tanneries sont implantées dans la région de Granby, permet de mieux comprendre le rôle du grand capital dans cette branche industrielle, de même que les conditions de la mise en marché du cuir à semelle<sup>7</sup>.

Dans un court texte paru dans *Progrès forestier*, Patrick Blanchet, pour sa part, s'intéresse à la question de la déprédation de la pruche induite par les activités de tannage dans les Cantons-de-l'Est, ouvrant ainsi la recherche aux incidences environnementales d'une économie axée sur le pillage des ressources<sup>8</sup>.

## **Conditions et facteurs d'établissement des tanneries**

L'établissement des grandes tanneries de cuir à semelle de la région de Granby s'inscrit dans le contexte économique québécois de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, marqué, entre autres développements structurels, par l'industrialisation et l'urbanisation, la construction des chemins de fer et le développement de l'industrie laitière. Par ailleurs, les fluctuations de l'économie étasunienne et des échanges commerciaux canado-américains, avec la devise américaine qui s'effondre au cours de la guerre de Sécession (1861-1865) et la mise en place du Traité de réciprocité canado-américain (1854-1866), suivie du rétablissement des barrières tarifaires, auront des effets bénéfiques sur l'industrie québécoise du tannage et sur l'exportation de l'écorce de pruche aux États-Unis.

Au moment de l'installation des tanneries de cuir à semelle, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la grande région de Granby est peu développée. Les trois plus importants villages, Roxton Falls, Granby et Waterloo, ne comptent respectivement que 330, 300 et 250 habitants. Quant aux autres agglomérations régionales — Milton, Frost Village, Warden —, elles rassemblent une poignée d'habitants. Si on fait abstraction de la Waterloo Iron Works, qui emploie 22 personnes en 1851<sup>9</sup>, le salariat est presque absent du paysage économique. Quant aux moulins à scie et à farine, aux carderies, aux fabriques de voitures hippomobiles et autres petits établissements industriels, ils regroupent, tout au plus, quelques dizaines de travailleurs. La principale fonction urbaine se limite à concentrer commerces et services pour les besoins de la population environnante, très majoritairement engagée dans l'agriculture.

De tous les facteurs qui conditionnent l'établissement des grandes tanneries à semelle de chaussure, l'abondance du bois de pruche est, sans conteste, le plus déterminant; c'est aussi la condition première de l'installation des tanneurs américains dans la région de Granby<sup>10</sup>. Dans une lettre qu'il fait parvenir en 1868 au Comité spécial nommé pour s'enquérir des meilleurs moyens de protéger la pruche de la destruction, R. W. Heneker, commissaire de la Compagnie des terres de l'Amérique britannique (British American Land Company — BALC), affirme que la

condition de « pays à pruche » explique mieux que toute autre la distribution géographique des tanneries<sup>11</sup>.

La Compagnie des terres de l'Amérique britannique possède une quantité considérable de terre dans les cantons de Roxton, Acton et Wickham, sur lesquelles il existe une forêt de pruche d'une grande étendue, que l'on peut utiliser pour les besoins du tannage [...] L'étendue de terrain sur lequel croît la pruche en quantité suffisante pour lui appliquer le nom de « pays à pruche », est assez limitée. Le siège des grandes tanneries l'indique, et je sais que c'est un axiome parmi les tanneurs de dire que les avantages de l'établissement de tanneries dans les terres à pruche surpassent tous les autres avantages de pouvoir d'eau et de bas prix du fret que retirent d'autres localités (qui

14 EASTERN TOWNSHIPS GAZETTEER.

THE  
**BRITISH AMERICAN LAND COMPANY.**

Incorporated and Established by Royal Charter and Act of Parliament, 1834.

**Directors.**  
MAJOR-GENERAL ALEXANDER, GOVERNOR.  
ALEXANDER GILLESPIE, Esq., DEPUTY GOVERNOR.

ROBERT JOHN BAGSHAW, Esq.  
SIR JOHN P. BOLLEAU, BART.  
JOHN HACKLICK, Esq.  
WILLIAM HARTRIDGE, Esq.

MAJOR WILLIAM INGLIS.  
FREDERICK BALSET JANSON, Esq.  
ROBERT McCALMONT, Esq.  
HENRY PAULL, Esq., M.P.

**Judicials.**  
GEORGE A. F. CAVENDISH BENTINCK, Esq., M.P.  
JAMES DOWIE, Esq.  
JOSEPH SEDAG, Esq.

**Solicitor.**  
CHARLES BISCHOFF, Esq.

**Commissioner in Canada.**  
R. W. HENEKER, Esq.

**Secretary.**  
MR. A. H. BROWN.

**Bankers.**  
MESSRS GLYN, MILLS, CURRIE & CO.

**Canadian Offices—Sherbrooke, Canada East.**  
**London Offices—35½ New Broad Street, E. C.**

THE COMPANY OFFER FOR SALE NEARLY  
**500,000 ACRES OF LAND,**  
SITUATED IN THE  
**EASTERN TOWNSHIPS OF CANADA,**

In quantities to suit all Classes of Settlers, from 50 Acres upwards.

The Lands are easy of ACCESS TO THE RAILROAD, are traversed by GOOD ROADS, and have all the advantage of OLD SETTLEMENTS.

The average price of GOOD LAND is THREE DOLLARS per Acre, payable one-fifth in Cash, and the remainder in Five yearly instalments.

For further particulars apply to  
**R. W. HENEKER, Esq.,**  
COMMISSIONER,  
SHERBROOKE, CANADA EAST.

Publicité de la British American Land Company. (*The Eastern Townships Gazetteer and General Business Directory*, St. Johns, Smith & Co., 1867, p. 14)



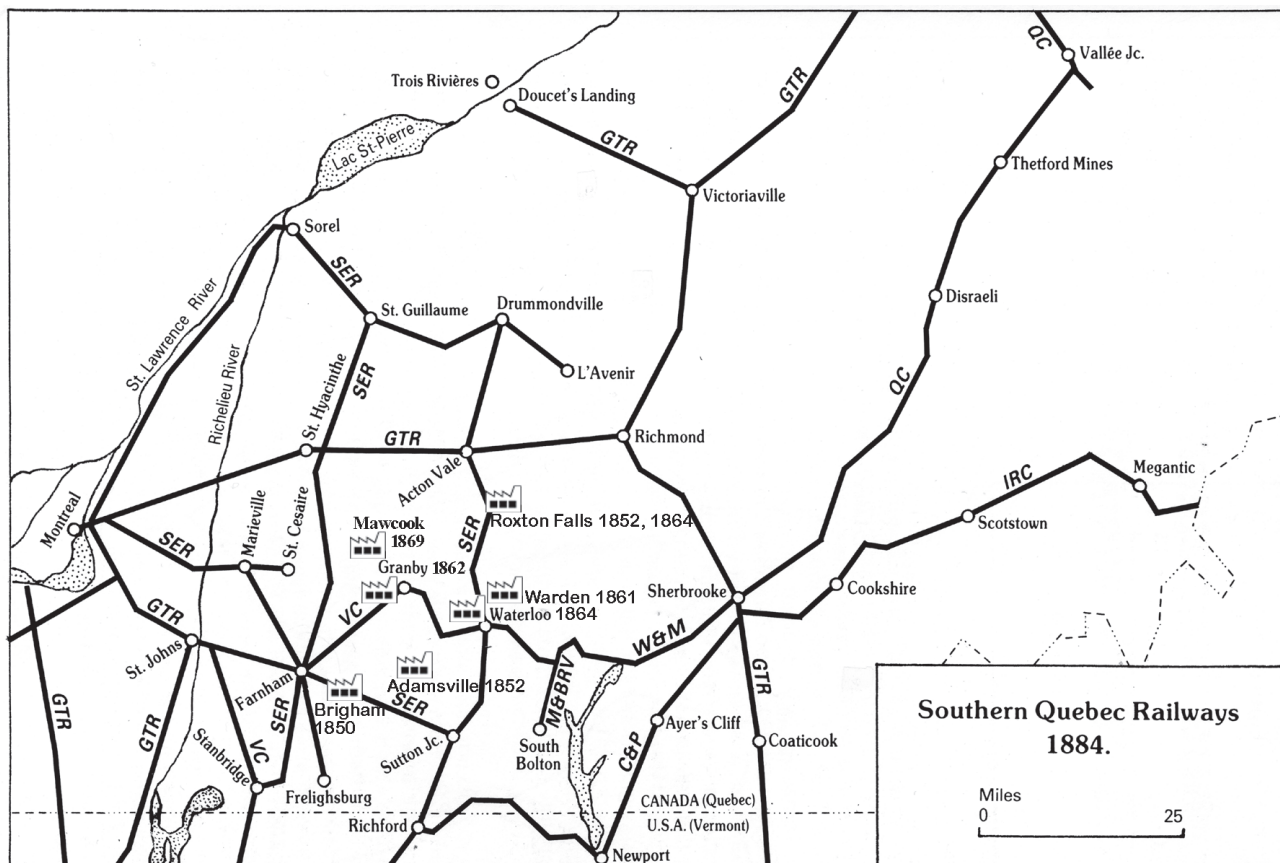
ne sont que partiellement alimentées d'écorce) où le chemin de fer apporte les peaux et rapporte le cuir sans transport par voitures ordinaires<sup>12</sup>.

Si les terres qu'obtient la BALC dans les cantons incultes de Roxton et d'Acton semblent peu propices à l'agriculture<sup>13</sup>, compte tenu de leur empierrement ou de leur piètre qualité, le développement de l'industrie du tannage favorise leur vente, car les colons anticipent l'occasion de monnayer la pruche qu'on y trouve en abondance. Mais dans les cantons situés plus au sud, entre Farnham et la frontière américaine, les défrichements et la mise en valeur agricole hâtive des terres ont éliminé les forêts de pruche exploitables, et ce, dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui explique l'absence des grandes tanneries dans cette région.

L'existence d'un réseau ferroviaire efficace est le deuxième facteur en importance dans l'installation des tanneries de cuir à semelle dans la grande région de Granby. Mise en place à compter des années 1850, la voie ferrée facilite l'acheminement des peaux jusqu'aux tanneries et l'expédition des cuirs vers les centres manufacturiers. Or, le chemin de fer favorise aussi l'exportation de l'écorce de pruche aux États-Unis, réduisant, de ce fait, la durée de l'approvisionnement des tanneries régionales.

Trois chemins de fer parcourent la région au cours de la période à l'étude. Le plus ancien d'entre eux est le St. Lawrence & Atlantic (intégré plus tard au Grand Tronc) qui atteint Acton Vale au début des années 1850. Il permet de désenclaver le nord du territoire, particulièrement Roxton Falls, situé à près de 10 km de la gare d'Acton Vale, où deux grosses tanneries s'installent, en 1852 et en 1854<sup>14</sup>.

La deuxième voie ferrée à desservir la région est celle du Stanstead, Shefford & Chambly, construite entre 1857 et 1861; elle permet d'atteindre Montréal en un peu plus de quatre heures. Établie au centre du territoire à l'étude, selon un axe est-ouest, elle dessert les villages de Granby et de Waterloo. Cette ligne ferroviaire favorise l'installation de trois tanneries à semelle de chaussure, celle de S.H.C. Miner, en 1862<sup>15</sup>, à Granby; celle de F. Shaw & Brothers, à Waterloo, en 1864<sup>16</sup>; celle de Henry Filler, à Warden, en 1861<sup>17</sup>, un hameau situé à quelques kilomètres de Waterloo. Dans le cas des tanneries de Brigham<sup>18</sup> et d'Adamsville<sup>19</sup>, qui ouvrent respectivement leurs portes en 1850 et 1852, l'arrivée du Stanstead, Shefford & Chambly Railroad les rapproche d'une gare et, ainsi, facilite l'expédition des cuirs à Montréal<sup>20</sup>.



Trois chemins de fer desservent la région au cours de la période à l'étude : le St. Lawrence & Atlantic (GTR), le Stanstead, Shefford & Chambly (VC) et le South Eastern (SER). (John Derek Booth, *Railways of Southern Quebec*, Toronto, 1982-1985, vol. 1, p. 99)

La représentation de l'emplacement des tanneries est suivie de l'année de leur ouverture.

Le réseau du South Eastern Railway, dont la construction s'échelonne de 1873 à 1879, est le troisième à traverser la région<sup>21</sup>. Orienté nord-sud, il n'a pas le même impact sur l'industrie du tannage que les deux chemins de fer précédents, notamment parce que son installation correspond au moment où les réserves de pruche commencent à s'épuiser. Le South Eastern accélère, par ailleurs, la déprédation de la pruche, puisqu'il permet d'expédier l'écorce directement aux États-Unis. Sutton devient alors un point de sortie privilégié pour l'écorce de pruche et autres produits forestiers et agricoles des régions de Drummondville, Acton, Roxton, Shefford et Brome. Les exportations via ce port de douanes connaissent une poussée extraordinaire : de 16 000\$ en 1878, elles passent à 658 000\$ en 1882<sup>22</sup>. La construction du South Eastern permet aussi aux tanneries de Roxton Falls et de Brigham d'obtenir un accès direct au chemin de fer, ce qui évite le transport des cuirs par voitures jusqu'à Acton Vale et Farnham, et elle rapproche de quelques kilomètres la tannerie d'Adamsville d'une gare<sup>23</sup>.

Le réseau routier régional complète celui du chemin de fer. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les voies de communication intérieures se répartissent en deux catégories : les chemins de front, qui s'orientent sur le travers des lots et les routes, qui mènent d'un rang à l'autre<sup>24</sup>. Dans la grande région de Granby, le réseau routier se construit progressivement à compter du tournant du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais ce n'est qu'avec la construction de l'Outlet Road (route 112), entre 1817 et 1819, qu'une véritable infrastructure routière régionale se met en place, à laquelle viennent se greffer plusieurs branches secondaires<sup>25</sup>.

En 1845, une carte de Hiram Corey<sup>26</sup> montre le tracé de l'Outlet Road et confirme l'absence de réseau routier secondaire dans les cantons de Milton et de Roxton, où la colonisation s'amorce à peine. Or, en 1864, une carte éditée par H.F. Walling indique la présence de plusieurs chemins sillonnant ces deux cantons<sup>27</sup>, résultat de l'augmentation rapide de la population, qui s'établit désormais à 2 800 personnes dans Milton et à 3 500 dans Roxton. Dans le cas qui nous occupe, le principal avantage d'un réseau routier bien développé est de permettre aux cultivateurs d'acheminer avec plus de facilité l'écorce de pruche aux tanneries<sup>28</sup>.

L'abondance des ressources hydriques est une autre des conditions indispensables à l'installation des grandes tanneries. Non seulement la puissance de l'eau vient-elle appuyer celle de la vapeur, et ce, dans six des huit tanneries à l'étude, mais l'eau s'avère aussi essentielle au processus de tannage, entre autres pour le trempage des peaux et le rinçage des cuirs. Aucune tannerie d'une certaine importance ne peut donc être construite loin d'un plan ou d'un cours d'eau. La tannerie Shaw de Waterloo, située à quelque distance du lac du même nom, se trouve ainsi dans l'obligation de faire creuser une canalisation entre ce dernier et ses installations<sup>29</sup>. Exception faite de ce cas, toutes les tanneries considérées dans cette étude s'installent près des rivières, ce qui s'avère également utile quand vient le temps de vidanger les liquides tanniques usés, ce qui se fait sans tenir compte des dommages environnementaux d'une telle pratique. À Roxton

La rivière Yamaska Nord dessert les tanneries Miner de Granby. (Société d'histoire de la Haute-Yamaska, fonds Roland Gagné, P084-D20-P69, photo *Granby Leader Mail*).



Falls, traversé par la rivière Noire, on note la présence en 1871 des tanneries Shaw et Wood; la Yamaska Nord accueille les tanneries Miner (Granby), Tilson (Adamsville) et Filler (Warden); la Yamaska Sud-Est alimente la tannerie de Brigham et la rivière Mawcook celle de Hungerford & Herrick.

Le faible coût des salaires dans la région de Granby doit être ajouté à la liste des facteurs d'établissement des tanneries, les Américains étant particulièrement sensibles à cette variable. En 1870, à titre de comparaison, la part de la main-d'œuvre dans l'ensemble des coûts de production s'élève à environ 10% dans les tanneries de cuir à semelle du nord-est américain, alors qu'elle n'est que de 5,7% dans les huit tanneries de la région de Granby; par rapport au prix de vente du cuir à semelle, les coûts de main-d'œuvre représentent 2½ cents par livre produite aux États-Unis, mais 1 cent dans les entreprises de la région<sup>30</sup>.

En résumé, les facteurs d'établissement et de localisation des grandes tanneries de la région de Granby sont l'abondance du bois de pruche, l'existence de réseaux ferroviaire et routier bien développés et un bassin hydrographique facilement utilisable. À ces facteurs, il faut ajouter la disponibilité des capitaux et de la main-d'œuvre, de même que les coûts de cette dernière, deux éléments qui seront abordés plus loin.

### **Chronologie des établissements et mode de production**

Le tannage des semelles de chaussures comme activité industrielle distincte s'amorce dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et se développe rapidement en Nouvelle-Angleterre et dans l'État de New York. La poussée démographique importante des villes du nord-est américain demeure la principale cause de cette expansion. Ainsi, en 1850, les villes de Boston et de New York comptent respectivement 137 000 et 572 000 habitants, et le double en incluant leur aire métropolitaine<sup>31</sup>. Dans un climat de boum démographique, l'industrie de la chaussure s'impose comme « the largest domestic trade in the States »<sup>32</sup> et entraîne, dans son développement, celle du tannage.

En 1835, l'État de New York compte 400 tanneries, mais presque toutes sont de dimension modeste et on ne remarque pas de sectorisation entre les établissements qui produisent le cuir supérieur (*upper leather*) et le cuir à semelle (*sole leather*), ou cuir lourd<sup>33</sup>. C'est la tannerie de Zadock Pratt, établie dans l'État de New York en 1825, qui serait l'une des premières à produire des semelles de chaussures sur une grande échelle<sup>34</sup>. Bientôt, c'est toute l'industrie du tannage qui se métamorphose en réaction à la demande du secteur de la cordonnerie<sup>35</sup>.

À Montréal, c'est à partir des années 1850 que la fabrication des chaussures prend de l'importance dans l'économie de la ville. « En 1871, 117 entreprises de la chaussure sont dénombrées employant 5 175 cordonniers et produisant des chaussures valant \$ 5 673 415 »<sup>36</sup>. Les 17 plus grandes entreprises de ce groupe fournissent 81,5% de la production annuelle. À ce moment, la population de Montréal est de 107 200 habitants. L'évolution de l'industrie de la chaussure est favorisée par de nombreuses innovations techniques, comme la machine à coudre le cuir en 1851, ou encore la *McKay sole sewing machine*, laquelle, mise en service en 1862, permet de coudre rapidement la semelle à l'empeigne.

L'industrie de la chaussure est alimentée par les nombreuses tanneries de la grande région de Montréal, désormais divisées en deux branches, celle du cuir supérieur et celle des semelles de chaussures. Lorsqu'on les considère conjointement, les secteurs de la cordonnerie et des tanneries occupent, en 1871 et 1881, le premier rang au Québec sur le plan de la valeur de la production industrielle. Le cuir supérieur est produit dans les environs de Montréal, alors que le cuir à semelle de chaussure est généralement fabriqué dans les régions plus éloignées, à proximité des forêts de pruche<sup>37</sup>.

Les huit grandes tanneries de la région de Granby considérées dans cette étude fabriquent exclusivement du cuir à semelle<sup>38</sup>. Ces entreprises s'installent toutes entre 1850 et 1870 : quatre au cours des années 1850 et quatre pendant la décennie suivante.

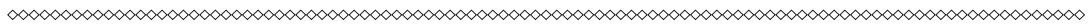
TABLEAU 1

Les 8 tanneries de cuir à semelle de la grande région de Granby. Données générales, 1871

Emplacement	Raison sociale	Nbre de travailleurs	Production		Années	
			Nbre de tonnes	\$	Ouverture	Fermeture
Adamsville	C.W. Tilson	26	300	132 000 \$	1852	1887
Brigham	E.O. Brigham	26	360	130 000 \$	1850	1884
Granby	S.H.C. Miner	20	350	168 000 \$	1862	1888 <sup>1</sup>
Mawcook	Hungerford & Herrick	13	279	117 500 \$	1869	1887
Roxton Falls	John Wood	15	208	104 000 \$	1854	1898
Roxton Falls	F. Shaw & Bros.	80	800	352 000 \$	1852	1900
Warden	Henry Filler	12	207	92 000 \$	1861	1888
Waterloo	G. & E. F. Shaw	46	500	175 000 \$	1864	1883
<b>Total</b>		<b>238</b>	<b>3004</b>	<b>1 270 500 \$</b>		

1- La 2<sup>e</sup> tannerie Miner, construite en 1875, est détruite par le feu en 1896

Sources : Listes nominatives du recensement de 1871, comtés de Shefford et Brome, boîtes C-10072, C-10073, C-10074.



### Le processus de tannage *Cecilia Capocchi*

*La transformation des peaux en cuir à semelle est un long processus dont la durée, dans les tanneries nord-américaines, s'étire de cinq à six mois, un écart dont les causes sont multiples. Ainsi, d'une tannerie à l'autre et à l'intérieur d'une même tannerie, la durée du processus de tannage varie en fonction des installations (efficacité dans la préparation des liquides tanniques et utilisation ou non de machinerie), du procédé utilisé, du type de peaux (salées, séchées ou vertes) et de la saison, car la température et l'humidité peuvent influencer certaines étapes du processus de tannage. Cependant, même si le procédé utilisé peut varier d'une tannerie à l'autre, le principe sur lequel repose le tannage par matière végétale reste le même : une immersion prolongée des peaux dans les liquides tanniques provoque le gonflement des tissus par absorption, une augmentation de poids et une réaction chimique qui imperméabilise la peau et la rend capable de résister à la pourriture sans perdre en souplesse.*

*De manière générale, une tannerie de cuir à semelle est composée de quelques bâtiments aux fonctions spécifiques. Le bâtiment principal (tan yard) est une longue structure rectangulaire en bois de deux étages qui, au rez-de-chaussée, abrite les bassins de trempage des peaux, souvent plus d'une centaine, et l'espace réservé aux travailleurs qui effectuent les opérations d'épilation et d'écharnage (les beamsters); à l'étage, on trouve les locaux de séchage et de finition des peaux (dry loft et roll loft). Deux autres édifices sont adjacents à ce grand bâtiment. Le premier, partiellement enseveli, sert à la sudation des peaux (sweat pit) et le second, généralement installé près d'un cours d'eau, est réservé à la production des liquides tanniques (leach house). Ces liquides sont acheminés par des conduits jusqu'à la structure principale (tan yard), où se trouvent les bassins de trempage. Annexé à la fabrique des liquides tanniques (leach house), le moulin à écorce (bark grinder), comme son nom l'indique, sert à broyer l'écorce de pruche; quant à la chaufferie, elle occupe un bâtiment détaché, d'où des tuyaux transportent la vapeur qu'on y produit aux chambres de sudation et au local de séchage. L'ensemble industriel est complété par des bâtiments divers destinés à l'entreposage de l'écorce, des peaux et des cuirs finis.*

*Essentiels au tannage des peaux, les liquides tanniques sont obtenus par l'infusion dans l'eau de l'écorce de pruche broyée, un processus qui se déroule dans la leach house, où l'on trouve un plus ou moins grand nombre de bassins, selon l'importance de la tannerie; ainsi, en 1858, la tannerie de E. O. Brigham, située dans le canton de Farnham, compte dix bassins doubles (« ten double leaches »)<sup>39</sup>. Pour enclencher le cycle de fabrication des liquides tanniques, on remplit un bassin d'eau et on laisse l'écorce tremper pendant une nuit. Le lendemain, on ajoute de l'eau dans le même bassin, ce qui a pour effet de pousser, par l'intermédiaire d'un canal, le liquide infusé pendant la nuit dans le bassin adjacent, où on a préalablement déposé de la nouvelle écorce broyée. Le jour suivant, on dépose de l'écorce broyée dans le troisième bassin et on ajoute de l'eau fraîche dans le premier bassin, ce qui refoule ainsi les liquides, de plus en plus concentrés en tannin, vers le deuxième et le troisième bassin. Le processus continue*

Page de droite, le processus de tannage tel qu'illustré dans la revue *Scientific American* du 21 janvier 1882.

# SCIENTIFIC AMERICAN

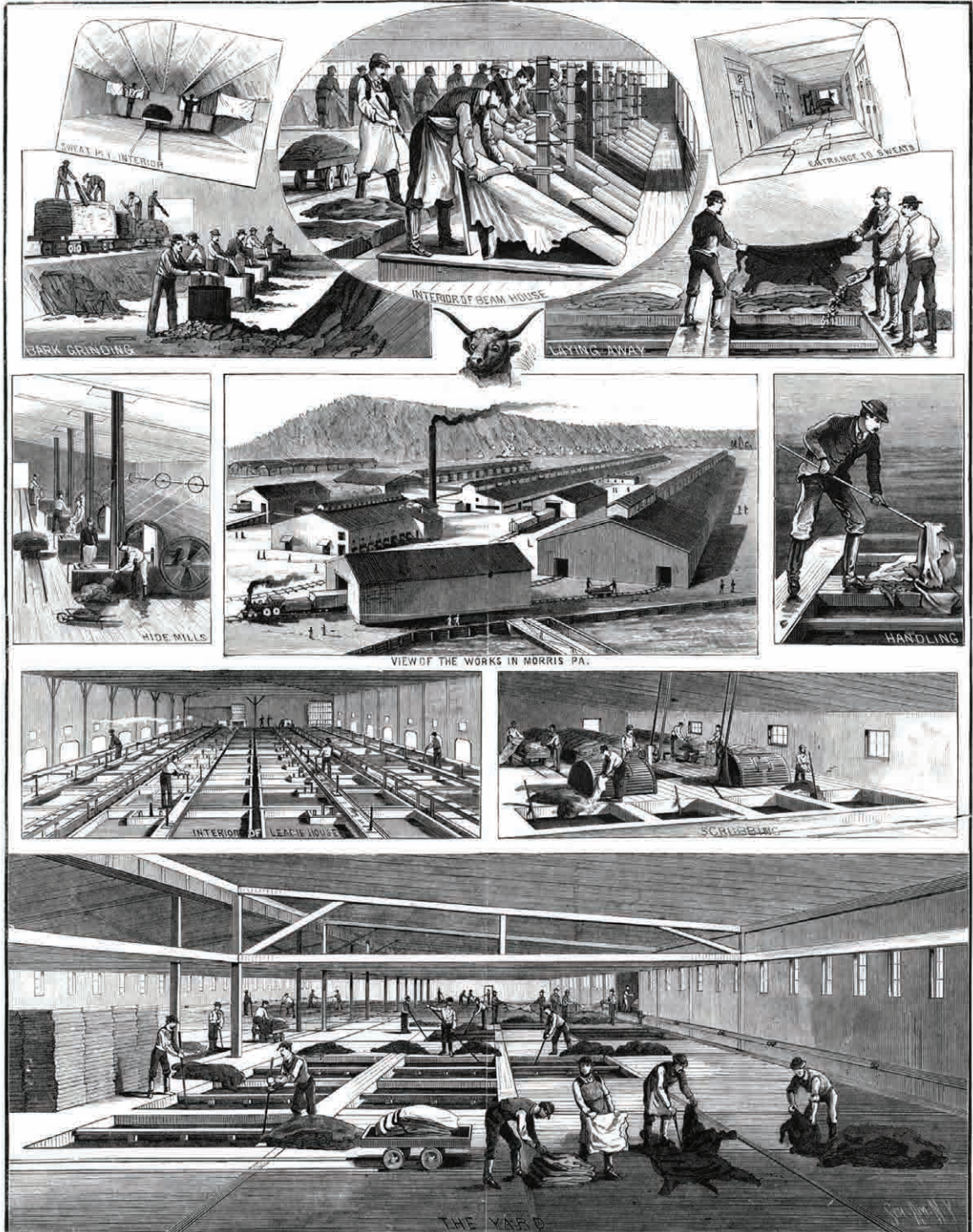
[Entered at the Post Office of New York, N. Y., as Second Class Matter.]

A WEEKLY JOURNAL OF PRACTICAL INFORMATION, ART, SCIENCE, MECHANICS, CHEMISTRY AND MANUFACTURES.

Vol. XLVI.—No. 3.  
[NEW SERIES.]

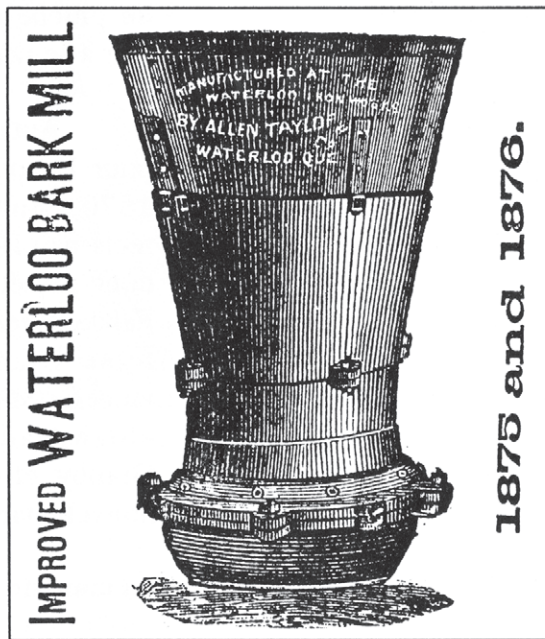
NEW YORK, JANUARY 21, 1882.

\$3.20 per Annum.  
[POSTAGE PREPAID.]



THE MANUFACTURE OF HEMLOCK SOLE LEATHER.—"BRUNSWICK" TANNERY OF HOYT BROTHERS NEW YORK.—[See page 85.]

*ainsi jusqu'à ce que tous les bassins soient remplis et que les tannins atteignent la concentration idéale. Il faut environ huit « bains » pour que l'écorce broyée ait épuisé ses propriétés tanniques; elle est alors utilisée comme combustible. Une fois préparés, les liquides tanniques sont réutilisés à plusieurs reprises au cours du processus de production du cuir. Ce recyclage des liquides poursuit deux fins : d'une part, il assure que la concentration tannique soit progressive au cours du processus de tannage, de manière à favoriser la pénétration de la substance active dans toutes les couches de la peau et, d'autre part, il permet de réduire la consommation d'écorce, une économie importante pour les tanneries.*



Broyeur d'écorce de pruche fabriqué par la fonderie Allen, Taylor & Co de Waterloo. Publicité parue dans *The Waterloo Advertiser*, le 12 janvier 1887.

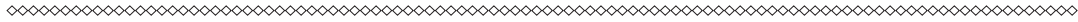
*Le long processus de transformation des peaux en cuir à semelle se divise en trois phases : préparation, tannage et finition. La préparation consiste, dans un premier temps, à nettoyer d'éventuels résidus et à réhydrater les peaux par trempage dans l'eau froide et, dans un deuxième temps, à épiler et à écharner les peaux. L'épilation est effectuée grâce à la technique de la sudation, qui consiste à enfermer les peaux dans des chambres en pierre ou en brique chauffées à la vapeur, afin d'enclencher un processus de putréfaction qui ouvre les pores de la peau, ce qui fait tomber la plupart des poils. À ce stade, les peaux sont prêtes à être écharnées par raclage et, enfin, tannées.*

*Le tannage débute avec la tumescence (gonflement) des peaux, induite par la pénétration progressive du tannin entre les différentes couches dont elles se composent. Ce résultat est obtenu en immergeant les peaux dans des bassins dont la concentration tannique est de plus en plus forte. En pratique, ces dernières sont transférées manuellement ou mécaniquement d'un bassin à l'autre au cours d'une période de deux à quatre semaines, après quoi, suffisamment gonflées, elles sont soumises au tannage proprement dit, une étape au cours de laquelle elles viennent en contact avec les liquides tanniques les*

*plus forts et pour les périodes les plus longues de tout le processus : les bains en couches. À la différence de la phase du gonflement, le liquide tannique des bains en couches est renforcé par l'insertion de morceaux d'écorce broyée entre les peaux. Chacune des piles de peaux traverse un cycle de six bains; entre chaque bain, la concentration de tannin, la température et la période de trempage augmentent progressivement. Cette phase du tannage se déroule dans la tan yard et exige l'utilisation de plusieurs bassins. À titre d'exemple, on en compte plus de 200 dans la tannerie Shaw de Waterloo. Après plusieurs semaines de trempage dans les bains en couches, les peaux, devenues des pièces de cuir à semelle, sont rincées dans d'immenses barils en bois (scrub wheels) qui, grâce à leur mouvement rotatif, éliminent tout sédiment accumulé pendant le tannage. Les cuirs sont ensuite égouttés et enduits d'huile minérale, d'huile de*



*poisson, ou d'un mélange des deux; puis ils sont suspendus dans le séchoir (dry loft) et, une fois secs, ils sont transférés dans le local de finition, où ils sont huilés une deuxième fois, passés dans de gros rouleaux dans le but de les rendre compacts et lisses et, finalement, brossés pour les lustrer. On peut dès lors procéder à l'expédition des cuirs chez le grossiste ou dans les usines de chaussures des grands centres urbains. Le processus de tannage complété, les peaux, devenues du cuir, auront augmenté de poids dans une proportion qui peut atteindre 65% à 85%, selon la méthode utilisée, le type de peaux et l'expertise du tanneur.*

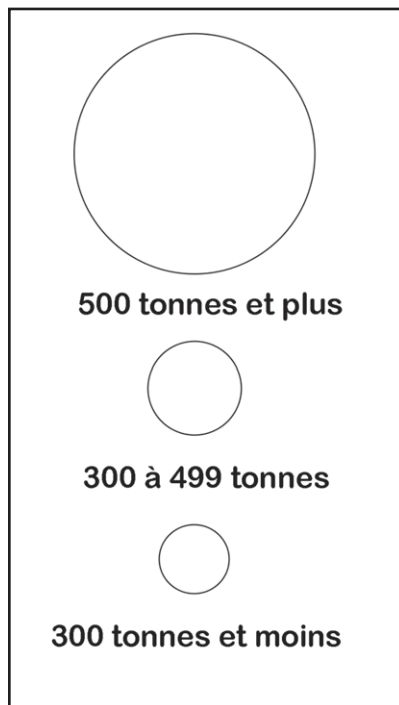


Retirées des bassins de tannage, les pièces de cuir sont lavées dans un immense baril (*scrubweel*) pour les débarrasser du tannin dont elles sont imprégnées. (*The Book of Knowledge, Vol. IX, 1919, p. 2838*)

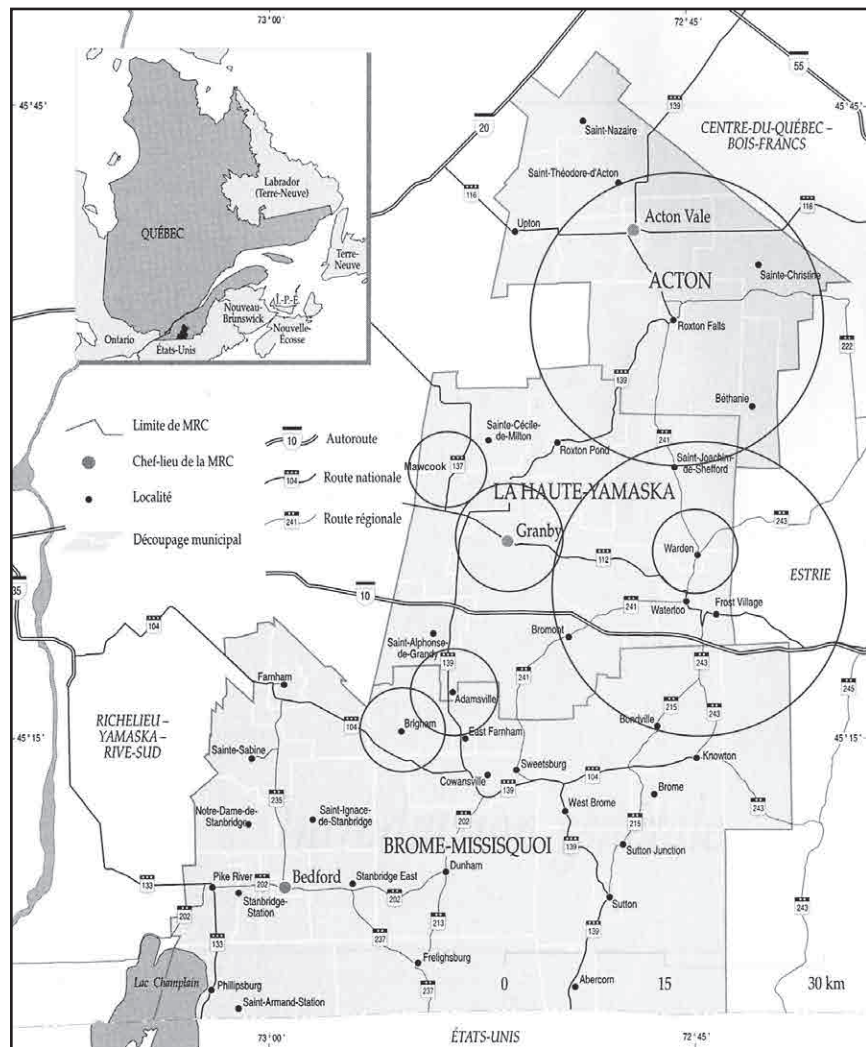
## Volume de production des tanneries régionales

En 1871, les tanneries régionales peuvent être réparties en trois catégories, selon le volume de leur production :

1. Les petites tanneries, Mawcook, Warden et Wood de Roxton Falls, qui produisent moins de 300 tonnes de cuir par année;
2. Les tanneries de moyenne dimension, Granby, Adamsville et Farnham-Est (Brigham), avec une production annuelle de 300 à 499 tonnes de cuir;
3. Les grosses tanneries, de 500 tonnes et plus, qui appartiennent toutes les deux à la famille Shaw, des États-Unis, la plus importante étant située à Roxton Falls et l'autre à Waterloo.



Volume, en tonnes, de la production de cuir à semelle par village. (Mario Gendron et al., *Histoire du Piémont-des-Appalaches*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1999, p. 9)



Au sortir de la tannerie, le cuir à semelle se présente sous la forme de côtés (*sides*), qui correspondent à la moitié d'une peau de bovin et qui pèsent environ 18 livres chacun. C'est dans ces pièces de cuir que sont taillées, selon différentes formes, les semelles de chaussures ou de bottes. À partir de 1862, la *McKay sole sewing machine* accélère de beaucoup le temps requis pour coudre la semelle à l'empaigne; quant aux différentes pièces du talon, elles sont unies par des chevilles (*pegs*)<sup>40</sup>.

L'introduction de la vapeur dans les manufactures de chaussures et le passage à la production de masse induisent une demande accrue pour le cuir à semelle, ce qui occasionne l'ouverture de quatre nouvelles tanneries au cours des années 1860 dans la région de Granby. Une seule de ces grandes tanneries « could turn out a year's supply of sole leather for several large, urban boot and shoe factory », indiquent Jacques Ferland et Christopher Wright<sup>41</sup>.

Les huit tanneries régionales considérées dans cette étude fabriquent, en 1871, plus de 3 000 tonnes de cuir à semelle, une production en hausse constante depuis l'ouverture des premiers établissements. Ainsi, la production de la tannerie Miner, de Granby, passe d'environ 14 000 côtés en 1862<sup>42</sup> à 40 000 en 1871. La tannerie d'Erastus O. Brigham, située à Farnham-Est, double sa production entre 1858<sup>43</sup> et 1871, de 20 000 à 40 000 côtés de cuir. Les progrès de la tannerie Shaw de Roxton Falls sont encore plus spectaculaires : d'une production annuelle évaluée à quelque 20 000 côtés de cuir au moment de son acquisition de John Pratt, en 1859, on passe à 46 000 côtés au recensement de 1861 et à 88 000 en 1871. Quant à la tannerie de Warden, construite par Henry Filler en 1861<sup>44</sup>, elle est rénovée et agrandie une première fois lorsqu'elle est rachetée par E. O. Brigham en 1871<sup>45</sup>, puis une deuxième fois quand F. Shaw & Brothers en prend possession, en 1873<sup>46</sup>.

Les incendies, fréquents dans ce type d'industrie, offrent aussi des occasions d'acheter de nouveaux équipements et d'augmenter la production. Au cours de la période à l'étude, au moins trois tanneries sont complètement détruites par les flammes : Warden en 1868, Mawcook en 1872 et la tannerie Shaw de Roxton Falls en 1865, 1885 et 1889<sup>47</sup>.

Entre 1850 et 1880, l'accroissement de la production des huit tanneries de la grande région de Granby peut être calculé à partir des indices relatifs à la consommation d'écorce de pruche, selon l'estimation qu'il faut 10 cordes d'écorce de 128 pi<sup>3</sup> pour produire une tonne de cuir.

Le tableau 2 permet de constater que la production moyenne des huit tanneries a considérablement augmenté entre 1850 et 1880, passant de 141 tonnes à 425 tonnes par année. Non seulement le nombre des tanneries a-t-il doublé entre le début et la fin de la période, mais ces dernières sont aussi plus grosses, mieux outillées et plus productives.

**TABLEAU 2**  
**Production en tonnes des huit tanneries, 1850 -1880,**  
**par décennie**

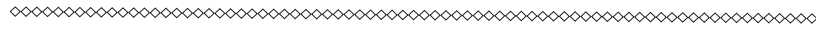
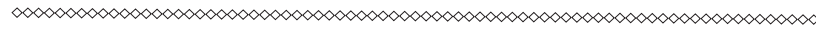
	N <sup>bre</sup> de tanneries	Production (T) <sup>1</sup>	Moyenne par tannerie (T)
1850 - 1860	4	6 210	141
1861 - 1870	8	24 080	301
1871 - 1880	8	34 000	425

1- La production d'une tonne de cuir à semelle exige environ 10 cordes d'écorce de pruche

### Tanneries et relations commerciales canado-américaines

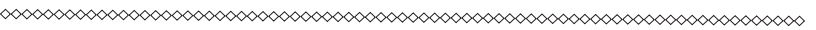
*Les relations commerciales canado-américaines ont une influence certaine sur les industries du tannage et de la chaussure. Le Traité de réciprocité<sup>48</sup>, adopté en 1854, permet l'entrée libre au Canada des cuirs et des peaux en provenance des États-Unis, mais maintient les tarifs sur les cuirs ouvrés et les chaussures. En 1866, à la fin du Traité, des tarifs douaniers vont s'appliquer sur une panoplie de produits importés ; ils seront, par exemple, de 15 % sur les cuirs ouvrés, y compris les bottes et les souliers, et 10 % sur le cuir à semelle et les empeignes. Cependant, les peaux pourront être admises en franchise<sup>49</sup>. La réintroduction des tarifs semble d'autant plus nécessaire que le dollar américain est à son plus bas niveau au cours des années 1860 et 1870<sup>50</sup>. Les mesures protectionnistes canadiennes atteignent un nouveau sommet avec l'adoption, en 1879, de la Politique nationale, dont l'objectif est de faire progresser l'économie du pays à l'abri du puissant voisin étatsunien. Cet acte renforce la protection accordée aux produits du cuir, imposant des tarifs de 15 % à 20 % sur le cuir à semelles, selon qu'il est ciré ou non ; quant aux chaussures, elles se voient accorder une protection de 25 %. Par ailleurs, l'écorce de pruche et tous les types de peaux (crues ou vertes, séchées et salées) pourront être admis sur le marché canadien en franchise<sup>51</sup>. Ces mesures protectionnistes, mises en place à compter de 1866, vont permettre à l'industrie de la chaussure et aux tanneries d'accroître leur*

*part de marché. En résumé, le gouvernement canadien entend protéger les produits du cuir fabriqués au Canada, tout en exemptant de tarifs la matière brute nécessaire à l'industrie du tannage.*



### **La mise en marché du cuir à semelle**

*Le moyen le plus efficace pour un tanneur d'écouler sa production auprès des manufacturiers de chaussures est d'agir par l'intermédiaire d'un commerce qui lui appartient, ou de faire affaire avec une entreprise commerciale ayant pignon sur rue dans un grand centre<sup>52</sup>. Bien que nos informations sur le sujet soient limitées, tout laisse croire qu'une bonne part de la production régionale de cuir à semelle s'écoule de l'une ou l'autre de ces manières sur le marché montréalais. Ainsi, F. Shaw & Brothers, le plus important tanneur régional, possède un bureau de vente et un entrepôt à Montréal<sup>53</sup>, rue Lemoine, par l'entremise desquels il vend sa production de cuir et procède à l'importation des peaux d'Amérique du Sud. Outre leur propre production, les Shaw mettent aussi en vente des lots de cuir fabriqués par d'autres tanneries. Ainsi, en 1868, S.H.C. Miner, tanneur de Granby, passe un contrat de trois ans avec la firme F. Shaw & Brothers pour le tannage de 36 000 peaux sèches, de type Buenos Ayres. Selon les termes de cette entente, Miner sera payé au prorata du gain de poids des peaux au cours du processus de production ; pour un gain de 65 %, Shaw accordera 5 cents la livre, 51/2 cents pour 75 % et jusqu'à 6 cents la livre pour 85 %<sup>54</sup>. Vingt ans plus tard, S.H.C. Miner commerce avec la firme D. R. Northey & Co., un grossiste de Montréal, établi rue Saint-Pierre, de qui il achète des peaux et pour qui il effectue des opérations de tannage. Ainsi, entre le 20 octobre 1888 et le 31 décembre 1890, la tannerie Miner expédie 591 339 livres de cuir à D.R. Northey et presque autant (559 145 lb) à Shaw Bros. & Cassils, une firme qui remplace F. Shaw & Brothers et dont la principale place de commerce est Montréal<sup>55</sup>.*



L'édifice Shaw, 366-368 rue Notre-Dame Ouest, Montréal

« En 1869, les partenaires [Fayette, Brackley et William Shaw] font construire un prestigieux magasin-entrepôt dans l'ouest de la rue Notre-Dame et installent leur commerce en gros de cuir dans la partie arrière de l'immeuble, accessible par la rue des Récollets. Ce n'est qu'en 1872 que la F. Shaw & Brothers occupe tout le bâtiment. » (Site Web officiel du Vieux-Montréal. Photo : ©Denis Tremblay, 2006, 0039-19-9697-00)

### Coûts de production et capitaux

En utilisant l'exemple de la tannerie Shaw de Waterloo, on peut estimer avec une certaine précision les coûts de production des huit tanneries de cuir à semelle de la grande région de Granby. Ainsi, entre le 1<sup>er</sup> mai 1869 et le 1<sup>er</sup> mai 1870, nous apprend le *Waterloo Advertiser*, la tannerie de G. & E.F. Shaw produit 621 tonnes de cuir à semelle. Pour assurer cette production, la compagnie doit se procurer des peaux, de l'écorce de pruche, du bois, différents acides et huiles, défrayer les salaires de 46 travailleurs et acquitter les frais de transport par chemin de fer, des dépenses totalisant 191 700\$. La ventilation de ce montant permet d'estimer la valeur relative des différents intrants, des informations que confirment en partie les données du recensement de 1871.

**TABLEAU 3**  
**Tannerie G. & E. F. Shaw, Waterloo. Coûts de production**  
**1<sup>er</sup> mai 1869 - 1<sup>er</sup> mai 1870**

Item	\$	%
Écorce de pruche	26 000 \$	13,6
Main-d'œuvre	13 000 \$	6,8
Chemin de fer	7 000 \$	3,6
Bois	700 \$	0,4
Peaux <sup>1</sup>	140 000 \$	73
Divers	5 000 \$	2,6
<b>Total</b>	<b>191 700 \$</b>	<b>100</b>

1- Prix des peaux établi d'après le recensement de 1871

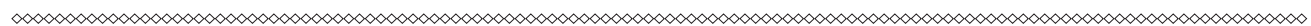
Source : *The Waterloo Advertiser*, 6 mai 1870

Ce tableau montre que les peaux représentent environ les trois quarts de la valeur des intrants; suivent l'écorce de pruche (13,6%), les salaires (6,8%), les coûts de transport par chemin de fer (3,6%), les frais divers et le bois (3%). On peut donc considérer que les sommes consacrées aux achats de peaux, soit les trois quarts des déboursés faits par les tanneries, prennent le chemin de l'Amérique du Sud ou des États-Unis qui en sont les principaux fournisseurs. C'est un élément à prendre en considération quand il s'agit d'évaluer l'impact économique de l'industrie du tannage en région.

On trouve sur le marché deux grandes catégories de peaux : les peaux vertes, salées ou non, et les peaux séchées. Ces peaux proviennent de l'abattage d'animaux, des bovins dans le cas qui nous occupent qui servent à combler les besoins alimentaires des

populations urbaines, de plus en plus nombreuses. On distingue généralement trois sources d’approvisionnement en peaux :

1. Lorsque les tanneries sont de petites dimensions et se limitent à produire du cuir pour un marché restreint, elles s’approvisionnent exclusivement auprès des cultivateurs et des bouchers.
2. Dans les grandes villes, les abattoirs sont les premiers fournisseurs des tanneries. Dans ce cas, il s’agit de peaux vertes, salées ou non, dont le poids avoisine 60 livres.
3. Les grandes tanneries de cuir à semelle, situées loin des abattoirs urbains dans la majorité des cas, s’approvisionnent en peaux sur les marchés étrangers, surtout où l’on pratique l’élevage bovin à grande échelle; ces peaux ont été séchées et ne pèsent plus qu’environ le tiers de leur poids d’origine, soit une vingtaine de livres<sup>56</sup>. Si les tanneurs se procurent parfois leurs peaux directement des fournisseurs, en général ils font affaire avec les grossistes de Montréal, comme F. Shaw & Brothers et D.R. Northey, qui jouent un rôle important en tant qu’importateurs et vendeurs de peaux<sup>57</sup>.



**Achats de peaux de la tannerie de S.H.C. Miner**

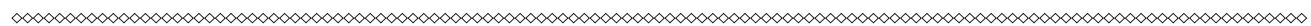
*Jusqu’en 1889, S.H.C. Miner, de Granby, achète ses peaux par l’intermédiaire du grossiste D.R. Northey, mais il met fin au contrat et choisit de s’approvisionner lui-même à l’étranger. Ainsi, de juin 1889 à octobre 1890, le tanneur de Granby se procure 251 tonnes de peaux en procédant de la manière exposée au tableau 4. Les peaux qu’il importe proviennent de deux sources : du Texas (Rio Grande) et de l’Uruguay (Montevideo).*

**TABLEAU 4**  
**Importation de peaux, tannerie Miner, 1889**

7 décembre 1889	
To 1 500 Rio Grande 28 856 lb à 11¢	3 110,68 \$
To 1 100 Montevideos 21 888 lb à 13 ¼¢	2 842,16 \$
To Breakage, Loading	47,83 \$
To Exchange on London & Lickies draft	15,00 \$
To Freight to Granby	99,41 \$
To Banks Com. ½ of 1% (Interest 216,95 \$)	30,50 \$

Source : Société d’histoire de la Haute-Yamaska, Fonds S.H.C. Miner, PC005 B022

*Les frais de transport des peaux sont calculés par unité de wagon de chemin de fer, à raison de 46\$ à 50\$ pour un chargement de plus ou moins 23 000 livres. À ces frais de base, il faut ajouter ceux du transbordement et du transport en voitures à cheval, de même que la commission de la banque. Les frais d’intérêt (216.95\$) portent sur un emprunt de six mois, soit le temps requis pour que les peaux soient transformées en cuir et vendues.*



Les achats d'écorce de pruche arrivent en deuxième place des dépenses productives des tanneries, loin derrière les sommes consacrées aux achats de peaux. Les huit établissements de la grande région de Granby recensés en 1871 consomment, annuellement, 31 290 cordes d'écorce de pruche de 128 pi<sup>3</sup>, dont le prix varie de 3,50\$ à 4,00\$ la corde. La tannerie F. Shaw & Brothers, de Roxton Falls, en est la plus grosse consommatrice, suivie de près par celle de G. & E.F. Shaw, de Waterloo. À elles seules, ces deux tanneries monopolisent près de la moitié de toute l'écorce de pruche utilisée. Selon les historiens John A. Dickinson et Brian Young, les frères Shaw seraient aussi des innovateurs, améliorant sans cesse les techniques d'utilisation de l'écorce de pruche dans les opérations de tannage<sup>58</sup>.

**TABLEAU 5**  
**Écorce de pruche et productivité, 1871**

Tannerie	Cordes d'écorce	Nbre de côtés de cuir produit	Ratio
Adamsville	3 000	33 333	11,1
Brigham	3 600	40 000	11,1
Granby	3 000	38 889	13
Mawcook	2 390	31 000	13
Roxton Falls - Wood	2 000	23 111	11,6
Roxton Falls - Shaw	8 000	88 889	11,1
Warden	1 800	23 000	12,8
Waterloo	7 500	55 556	7,4
<b>Total</b>	<b>31 290</b>	<b>333 778</b>	<b>10,7</b>

Sources : Listes nominatives du recensement de 1871, comtés de Shefford et Brome, bobines C-10072, C-10073, C-10074

Pour le nombre des travailleurs qu'elles emploient autant que pour le niveau de leur rémunération, les huit tanneries régionales se différencient de façon notable. Cette main-d'œuvre est exclusivement composée d'hommes adultes, conséquence de l'aspect harassant du travail dans ce type d'industrie. Quant au nombre de travailleurs que les tanneries engagent en 1871, il varie d'une douzaine dans la tannerie de Henry Filler, à Warden, jusqu'à 80 dans celle de F. Shaw & Brothers, à Roxton Falls.



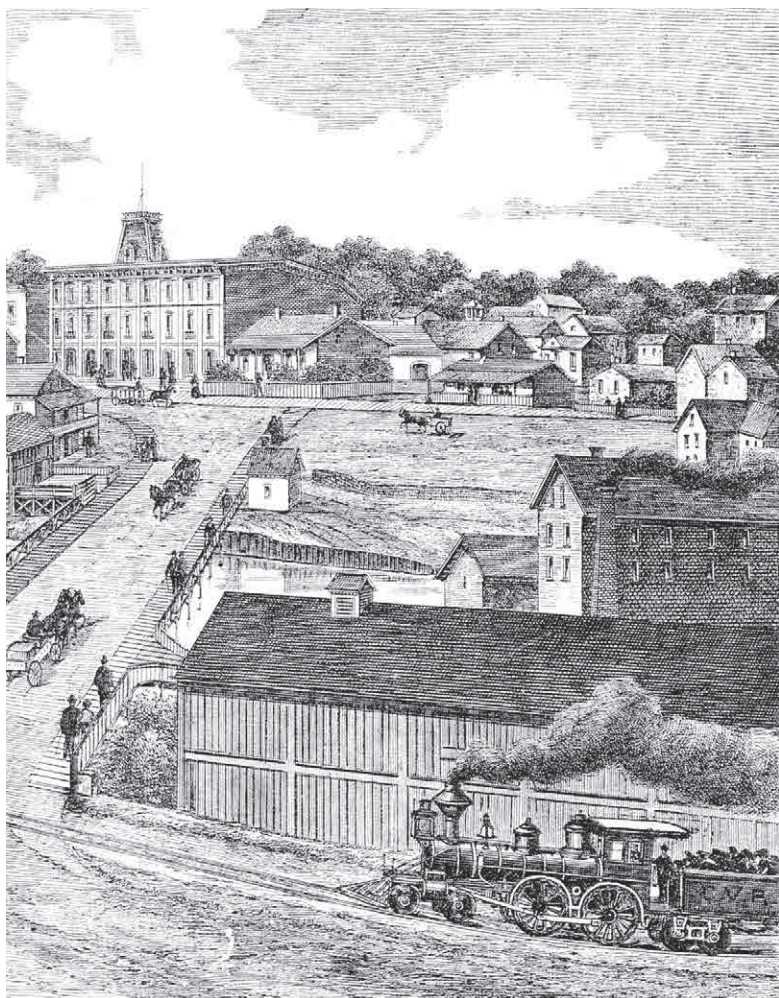
**TABLEAU 6**  
**Travailleurs des tanneries, 1871**

Lieu	Raison sociale	N <sup>bre</sup> de travailleurs	Total des salaires	Moyenne des salaires
Adamsville	C.W. Tilson	26	6 348 \$	244,00 \$
Brigham	E.O. Brigham	26	7 750 \$	298,00 \$
Granby	S.H.C. Miner	20	5 000 \$	250,00 \$
Mawcook	Hungerford & Herrick	13	3 556 \$	273,50 \$
Roxton Falls - Wood	John Wood	15	4 000 \$	267,00 \$
Roxton Falls - Shaw	F. Shaw & Bros.	80	15 000 \$	187,50 \$
Warden	Henry Filler	12	3 000 \$	250,00 \$
Waterloo	G. & E. F. Shaw	46	12 000 \$	261,00 \$
<b>Total</b>		<b>238</b>	<b>56 654 \$</b>	<b>253,90 \$</b>

Sources : Listes nominatives du recensement de 1871, comtés de Shefford et Brome, bobines C-10072, C -10073, C-10074.

La somme des salaires versée dans les huit tanneries correspond à environ la moitié des coûts de l'écorce de pruche, soit 56 654\$. Quant à la rémunération annuelle moyenne des travailleurs des tanneries, elle s'établit à 254\$<sup>59</sup>. Dans un marché du travail où la main-d'œuvre salariée a peu de possibilités d'emploi, les tanneurs sont libres de fixer la rémunération de leurs travailleurs en fonction des conditions économiques locales. Ainsi, le salaire annuel moyen varie-t-il considérablement d'un établissement à l'autre, de 187,50\$ chez F. Shaw & Brothers, de Roxton Falls, à 298\$ chez Erastus O. Brigham, de Farnham-Est, un écart de près de 60%.

Le transport par chemin de fer représente environ 3% des coûts de production des tanneries. Cependant, ce pourcentage ne prend pas en compte les frais annuels encourus pour le transport des peaux par voiture à cheval de la gare aux tanneries et des côtés de cuir en sens inverse. Dans le cas des tanneries établies à Waterloo et à Granby, près des installations du Stanstead, Shefford & Chambly Railroad, ces frais de transport sont sans doute minimes, mais il en va autrement pour les autres établissements, du moins jusqu'à la construction du réseau du South Eastern Railway, au cours des années 1870. Ainsi, jusqu'en 1879, les deux tanneries de Roxton Falls se trouvent éloignées de près de 10 km de la gare d'Acton Vale (Grand Tronc), tandis que celles de Warden, d'Adamsville, de Mawcook et de Brigham restent passablement loin d'un lien ferroviaire pour une grande partie des années 1850 à 1880. Les activités de transport par voiture à cheval induites par cet éloignement amènent un trafic considérable sur



Au centre droit de l'illustration, une des tanneries Miner aux abords de la rivière Yamaska Nord et près des installations du Stanstead, Shefford & Chambly Railroad. (BANQ, *Canadian Illustrated News*, 17 mars 1883)

années 1850 à 1885. L'historien Jacques Ferland, étudiant le cas des tanneries de la famille Shaw implantées dans le nord-est américain, identifie ces activités productives comme relevant du *big business* et de la production de masse<sup>61</sup>. Car il faut beaucoup de capital pour construire ces vastes complexes industriels et pour supporter les longs délais financiers qu'imposent les cycles de production, qui sont généralement de quatre à six mois. Ainsi, en 1871, la somme que doit consacrer le Granbyen S.H.C. Miner à l'achat des peaux à tanner est environ 30 fois supérieure à la valeur moyenne d'un moulin à scie<sup>62</sup>.

L'industrie du tannage tient de l'économie ancienne par l'aspect peu mécanisé de sa production, par son exploitation des ressources forestières et animales et par la très grande place qu'y occupe le travail manuel. Mais elle emprunte aussi à l'économie moderne, celle de la deuxième révolution industrielle, par l'importance des capitaux que son fonctionnement réclame, par l'utilisation intensive de la vapeur et par sa dépendance au chemin de fer. Les grandes tanneries de la région de Granby s'inscrivent donc comme une phase intermédiaire

certaines routes régionales. À titre d'exemple, les tanneries Shaw et Wood, de Roxton Falls, importent 700 tonnes de peaux et expédient 1 000 tonnes de cuir au cours de 1870, ce qui nécessite 1 700 voyages d'une tonne entre Roxton Falls et Acton Vale. S'il est difficile d'estimer les coûts reliés au transport terrestre pour les tanneries, on sait par ailleurs que ces établissements, de même que leurs propriétaires, ne possèdent pas d'écuries importantes et qu'ils doivent s'en remettre à la sous-traitance pour le transport par voitures hippomobiles des peaux et des cuirs. Dans un *Directory* de 1875<sup>60</sup>, on note une surreprésentation du métier de charretier à Acton Vale, une situation qui n'est sans doute pas étrangère à tout le va-et-vient que les activités de tannage engendrent.

### Les capitaux nécessaires

En matière d'investissements et d'impacts sur l'économie régionale, les tanneries de cuir à semelle s'imposent comme les industries dominantes des

entre la proto-industrialisation, dont le marché est axé sur les besoins locaux en bois scié, en grains moulus, en cuir ouvré, en outils d'utilité générale, entre autres productions, et l'industrie manufacturière qui travaille pour des marchés lointains, qui fait un appel massif au salariat, au machinisme et à la division du travail.

Le tannage des peaux à grande échelle exige donc beaucoup de capitaux en raison 1) du gigantisme des installations, 2) du coût élevé des matières premières et 3) du long processus de production qui impose au tanneur d'attendre plusieurs mois avant d'obtenir le retour de son investissement. Les données du recensement de 1871 traduisent cette réalité. Le « capital fixe » des huit tanneries régionales à l'étude s'élève à 143 000 \$ (21,5%), alors que le « capital flottant » ou « capital circulant » s'établit à 521 598 \$ (78,5%)<sup>63</sup>. Cette surreprésentation des capitaux flottants est confirmée par la couverture d'assurances de 20 000 \$ de la tannerie Shaw de Roxton Falls, dont 5 000 \$ vont aux bâtiments et à l'équipement et 15 000 \$ aux cuirs en cours de production<sup>64</sup>. À titre de comparaison, la fonderie Waterloo Iron Works déclare 23 500 \$ (61 %) de capital fixe et 15 000 \$ (39%) de capital flottant en 1871.

**TABLEAU 7**  
**Capital fixe et capital flottant, 8 tanneries, 1871**

Lieu	Raison sociale	Capital		Total
		Fixe	Flottant	
Adamsville	C.W. Tilson	18 000 \$	114 898 \$	132 898 \$
Brigham	E.O. Brigham	16 000 \$	112 700 \$	128 700 \$
Granby	S.H.C. Miner	30 000 \$	20 000 \$	50 000 \$
Mawcook	Hungerford & Herrick	12 000 \$	4 000 \$	16 000 \$
Roxton Falls - Wood	John Wood	10 000 \$	40 000 \$	50 000 \$
Roxton Falls - Shaw	F. Shaw & Bros.	25 000 \$	130 000 \$	155 000 \$
Warden	Henry Filler	12 000 \$	50 000 \$	62 000 \$
Waterloo	G. & E. F. Shaw	20 000 \$	50 000 \$	70 000 \$
<b>Total</b>		<b>143 000 \$</b>	<b>521 598 \$</b>	<b>664 598 \$</b>
<b>%</b>		<b>22%</b>	<b>79%</b>	<b>100%</b>

Sources : Listes nominatives du recensement de 1871, comtés de Shefford et Brome, bobines C-10072, C -10073, C-10074.

Non seulement l'industrie du tannage des semelles de chaussures est-elle exigeante en capitaux, mais les conditions particulières de l'exploitation de la pruche obligent aussi les entrepreneurs à investir toujours davantage, et ce, afin de profiter au maximum de la ressource avant son épuisement, tous cherchant à devancer la concurrence en produisant le maximum de cuir dans un temps écologique donné. Aussi, chacune des mutations de propriété d'une tannerie s'accompagne-t-elle d'un agrandissement et d'une modernisation des installations productives.

Les huit tanneries régionales à l'étude se répartissent en deux catégories, selon l'importance des capitaux que leurs propriétaires sont en mesure de mobiliser. D'un côté, les investisseurs américains qui possèdent des établissements de grandes dimensions et des moyens pécuniaires qui semblent illimités, en plus de contrôler toute la chaîne de production, de l'achat des peaux à l'étranger jusqu'à la vente des cuirs; de l'autre, les investisseurs régionaux qui dirigent des tanneries de petite ou de moyenne envergure, avec une capacité d'investir restreinte et des circuits commerciaux inféodés à ceux des grandes firmes. Parmi les tanneurs régionaux, deux entrepreneurs, John Wood et S.H.C. Miner, devront se placer sous la protection de la Loi de la faillite de 1875 (*Insolvent Act of 1875*)<sup>65</sup>, incapables de traverser la crise économique qui sévit.

La différenciation des deux classes de tanneurs quant à leur capacité respective d'investir trouve son fondement dans l'accumulation primitive des capitaux, « véritable condition de la révolution industrielle »<sup>66</sup>. Comme le souligne l'historien Jacques Ferland, le fonctionnement des tanneries nécessite « une immobilisation considérable en capital fixe et en fonds de roulement, bloquant ainsi l'accès de cet univers productif aux investisseurs dépourvus d'un important capital initial »<sup>67</sup>.

L'histoire des tanneries régionales se décline en deux temps, de part et d'autre de l'année 1870. La première période, qui s'amorce avec l'ouverture des tanneries, au début des années 1850, en est une d'expansion pour tous. La pruche est abondante, son prix relativement bas et la faiblesse du dollar américain, au cours des années 1860-1870, restreint les exportations d'écorce de pruche aux États-Unis, ce qui favorise le maintien des bas prix. Par ailleurs, à Montréal et ailleurs au Canada, l'industrie de la chaussure est en plein développement. Or après 1870, au cours de la seconde période, seules les entreprises de la famille Shaw connaissent une croissance significative, au contraire des tanneries appartenant aux entrepreneurs régionaux qui éprouvent des difficultés financières sous l'effet de plusieurs facteurs<sup>68</sup> : hausse

du prix de l'écorce de pruche, crise économique de 1874-1879<sup>69</sup>, sous-capitalisation, réseau commercial dominé par les grands groupes industriels.

Au cours des décennies 1850 et 1860, la région de Granby émerge à peine de sa période de colonisation. Mais l'arrivée du Stanstead, Shefford & Chambly Railroad et un certain décollage démographique convainquent les dirigeants de la Banque des Cantons de l'Est d'ouvrir, en 1859, leur première succursale à Waterloo. Les actionnaires de la banque appartiennent aux groupes sociaux représentatifs de cette population aux racines anglo-américaine : marchands, industriels, professionnels et cultivateurs<sup>70</sup>. Ce sont ces groupes qui soutiennent l'essentiel de la circulation monétaire en région et qui s'improvisent prêteur d'argent, parfois à des taux élevés. Ainsi, le loyer de l'argent, généralement de 6% ou 7% lorsque les prêts émanent d'établissements bancaires ou de grandes compagnies, comme F. Shaw & Brothers ou John Pratt & Co<sup>71</sup>, peuvent atteindre 10% ou 12% quand les tanneurs doivent recourir à des prêteurs locaux, surtout quand leur bilan financier semble à risque.

L'industrie du tannage ne peut échapper à l'influence financière des industriels et des marchands montréalais et américains, et peu de tanneurs régionaux arrivent à survivre et à prospérer sans l'appui de

La Banque des Cantons de l'Est (Eastern Township Bank) de Waterloo, ouverte en 1859. (Carte postale, Société d'histoire de la Haute-Yamaska, collection Photographies Granby et région, P070-CP-H026-P003)



ces grands prêteurs. Car si les banques et les prêteurs locaux ont un rôle à jouer dans la capitalisation des tanneries, ils se trouvent limités dans leur action par leur méconnaissance de ce secteur industriel et par leur réticence à s'impliquer dans le processus de production, contrairement aux tanneurs américains qui sont à la fois bailleurs de fonds, industriels et marchands.

Le financement des opérations de tannage relève de l'exploit pour les entrepreneurs régionaux. Il leur faut d'abord déboursier les coûts de construction des tanneries; moteurs à vapeur, bouilloires, moulins à écorce et équipements divers sont coûteux, sans compter les investissements supplémentaires qu'exigent toute rénovation ou tout agrandissement. Le tanneur doit ensuite engager les sommes devant assurer la production des cuirs : achats d'écorce de pruche, payés comptant aux cultivateurs ou aux producteurs, salaires des employés et achat des peaux, entre autres décaissements<sup>72</sup>.

### **S.H.C. Miner et John Wood : deux tanneurs au destin contrasté**

À certains égards, les tanneurs Stephen Henderson Campbell (S.H.C.) Miner et John Wood connaissent un parcours professionnel analogue : chacun d'eux fut un temps propriétaire de deux tanneries et de plusieurs autres petites entreprises industrielles et commerces, maire de son village et, sans doute, l'homme d'affaires le plus en vue de sa communauté. De surcroît, les deux tanneurs auront recours à la Loi sur la faillite lors de la crise économique de 1874-1878. Mais là s'arrêtent les similitudes. Car si les déboires financiers de S.H.C. Miner n'entravent que momentanément sa carrière d'industriel, ceux de John Wood conduisent à la liquidation de ses biens et à son retrait des affaires.

#### **La tannerie Miner**

La tannerie Miner de Granby représente l'unique exemple régional de conversion d'une entreprise artisanale, produisant des cuirs de toutes sortes pour répondre aux besoins des cultivateurs et des habitants, en une tannerie spécialisée dans la fabrication du cuir à semelle de chaussure<sup>73</sup>. Fondée en 1830, la tannerie Miner emploie quatre travailleurs en 1851 et la valeur de sa production se chiffre à quelques centaines de livres cours courant<sup>74</sup>. En 1862, Harlow Miner entre en partenariat avec son fils Stephen Henderson Campbell (S.H.C.) pour fonder la compagnie H. Miner & Son. Avec l'objectif de convertir la tannerie familiale en une tannerie de cuir à semelle, les associés empruntent 11 800\$, ce qui leur permet d'agrandir les installations existantes, d'acheter un moteur à vapeur et d'ajouter 44 nouveaux bassins de tannage<sup>75</sup>, portant la capacité annuelle de



S.H.C. Miner, 1835-1911.  
(Société d'histoire de la Haute-Yamaska, collection Maria Lubecki, CN042-D11-P002)



production à 14 000 peaux, soit dix fois plus qu'en 1861<sup>76</sup>. Le bailleur de fonds des Miner est John Pratt, marchand de cuir de Montréal et ancien tanneur de Roxton Falls, « l'un des plus éminents hommes d'affaires de son pays », selon le *National*<sup>77</sup>. Le prêt que ce dernier consent à H. Miner & Son est d'une durée de six mois, à un taux d'intérêt annuel de 7%, et comporte une clause spéciale : les 2 500 peaux en processus de tannage chez Miner, soit 5 000 côtés de cuir, devront être livrées au commerce John Pratt & Co, à Montréal, « to be sold by them on commission merchant »<sup>78</sup>. En avril 1864, alors qu'aucun remboursement n'a été fait sur sa dette, H. Miner & Son contracte un nouvel emprunt de 6 000 \$ auprès du même créancier, pour un an à 7%<sup>79</sup>. Et lorsqu'il s'agit de racheter la part de son père dans la compagnie, évaluée à 8 000 \$, S.H.C. Miner n'hésite pas à s'endetter de 10 000 \$ supplémentaires auprès du marchand de cuir de Montréal<sup>80</sup>.

Une transaction contractuelle, effectuée en novembre 1868, nous renseigne sur les stratégies mises en œuvre par S.H.C. Miner pour s'acquitter de ses obligations financières envers John Pratt & Co. Le contrat concerne le tannage de 12 000 peaux par année, pendant trois ans, pour le compte de F. Shaw & Brothers, marchands de cuir de Montréal. Sur les cinq à six cents la livre que Miner recevra pour ce travail, en fonction du gain de poids des peaux durant le processus de

La tannerie Miner vers 1880.  
(Société d'histoire de la Haute-Yamaska, collection Maria Lubecki, CN042-D06-P001)

tannage, il devra remettre deux cents à John Pratt afin de rembourser ses dettes<sup>81</sup>. En 1872, S.H.C. Miner reçoit une quittance générale de son créditeur, maintenant à la retraite, et ce dernier lève toutes les garanties hypothécaires qu'il détenait jusque-là sur les propriétés du tanneur de Granby<sup>82</sup>.

À la suite du règlement de ses dettes envers John Pratt, il semble que S.H.C. Miner se soit davantage tourné vers les banques pour obtenir du crédit, notamment pour la construction d'une deuxième tannerie à Granby, en 1875<sup>83</sup>. C'est ce que révèle la liste de ses créanciers, rendue publique en 1876, au moment où l'homme d'affaires doit recourir à la protection de la Loi sur la faillite. Dans les documents produits à cette occasion, on trouve l'inventaire de tous les biens de S.H.C. Miner, tel que réclamé par Joseph Lefebvre, registrateur du comté de Shefford. Treize des propriétés de Miner se situent dans le village de Granby et sept autres dans le canton du même nom. L'inventaire rassemble tout ce que Granby comporte d'industries : deux tanneries, un moulin à grain, un moulin à scie, une fabrique de voitures hippomobiles, l'ensemble des « pouvoirs d'eau », auxquels équipements il faut ajouter un édifice commercial en brique et plusieurs maisons.

Les dettes de S.H.C. Miner s'élèvent à 202 877\$, une somme dont les cinq plus gros prêteurs se partagent près des trois quarts.

### TABLEAU 8

#### Créances<sup>1</sup> de S.H.C. Miner, 1877

Créanciers	Montant réclamé \$
The Merchants Bank of Canada	55 422 \$
The Eastern Townships Bank	37 936 \$
George A. Miner, USA	26 266 \$
Estate Heath & Northey	18 687 \$
John Bradford	11 579 \$
J.E.K. Herrick (Estate)	4 506 \$
The Canadian Bank of Commerce	2 782 \$
The Bank of Montreal	2 689 \$
Robertson, Linton & Co	2 558 \$
John H. McKechnie	1 858 \$
George Childs & Co	1 127 \$
Allen Taylor & Co	1 104 \$

1- Il s'agit des 12 plus importants créanciers de S.H.C. Miner.

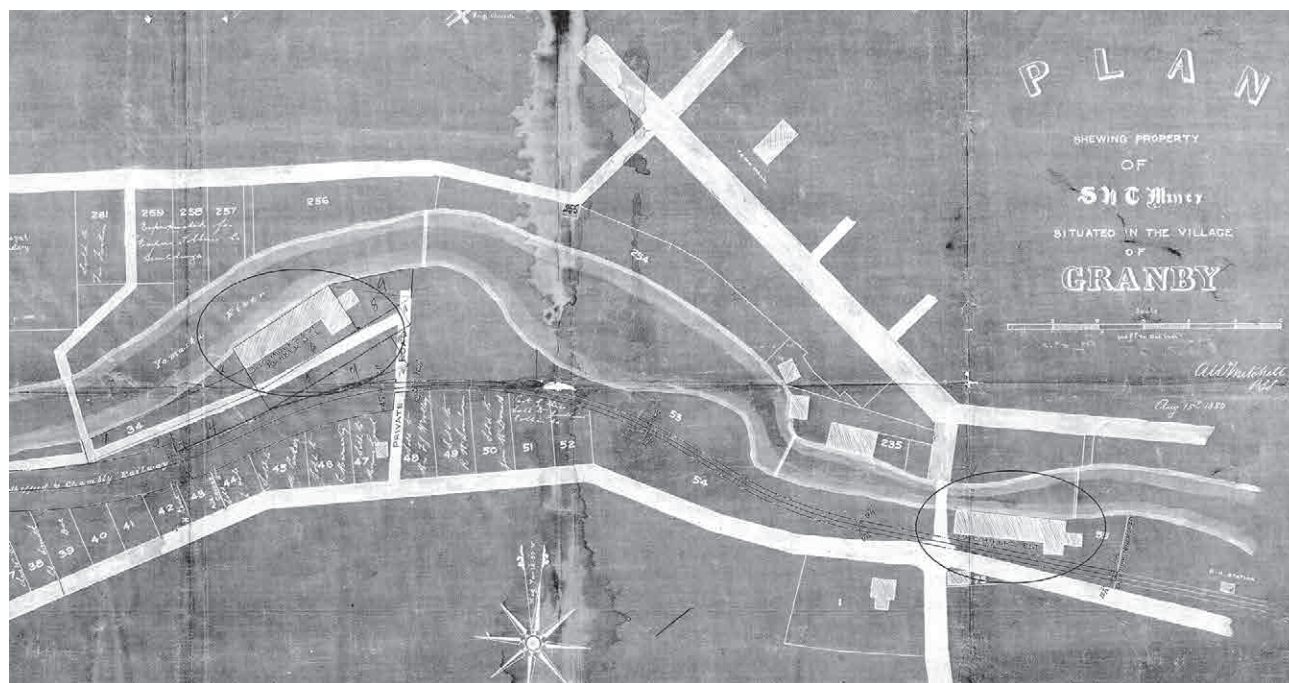
Source : Greffe du notaire T. Amyrault, 13 septembre 1877



À elles seules, la Merchants Bank et l'Eastern Townships Bank détiennent 46% des créances. Quant au marchand de cuir montréalais Heath & Northey, sa part s'élève à près de 10%. Plusieurs emprunts de moindre importance ont aussi été contractés par Miner.

En mars 1877, Thomas Brassard, notaire de Waterloo, est nommé mandataire par la cour Supérieure pour administrer les affaires de Miner et en arriver à un compromis avec les créanciers. Le 21 août, créanciers et débiteurs acceptent un règlement équivalant au tiers du total de la dette et, trois mois plus tard, S.H.C. Miner reprend la direction de ses affaires<sup>84</sup>. Si ce dernier évite la faillite, c'est sans doute en raison de ses liens d'affaires de longue date avec ses créanciers, dont aucun n'a intérêt à voir disparaître ses entreprises.

Plan des propriétés de S.H.C. Miner à Granby. Les deux tanneries sont encerclées. (Mitchell, A.W., *Plan showing property of S.H.C. Miner situated in the village of Granby*, 1880, dans Société d'histoire de la Haute-Yamaska, collection Maria Lubecki, CN042-D11-P1)



### La tannerie Wood

Le cas de John Wood, un homme d'affaires d'origine anglaise, est exemplaire des difficultés financières que peut rencontrer un tannier de moyenne envergure. Installé à Roxton Falls au tournant des années 1850, Wood, à l'exemple de S.H.C. Miner, choisit de diversifier ses investissements : tanneries (2), moulin à scie, magasin général et mine de cuivre<sup>85</sup>. John Wood s'implique aussi en politique comme maire du village de Roxton Falls et est élu sans interruption de 1863 à 1880<sup>86</sup>. Mais son parcours d'homme d'affaires sera marqué par des

investissements infructueux, des emprunts mal avisés et, finalement, une faillite en 1878.

Des deux tanneries que possède simultanément John Wood à Roxton Falls, une est consacrée à la production de cuir émaillé (*enamelled leather*) et l'autre à la production du cuir à semelle de chaussure. La première, qui date de 1854, est de petite dimension (60' X 36')<sup>87</sup>, alors que la deuxième, construite quelques années plus tard, est de grande envergure (200' X 152')<sup>88</sup>. Cette double production permet à John Wood d'exposer « several specimens of leather » lors de l'exposition agricole provinciale qui se tient à Montréal en septembre 1857<sup>89</sup>.



John Wood, 1821-1899 (*Roxton Falls au fil des ans*, Roxton Falls, 1992, p. 6)

Or, confronté à des difficultés financières, John Wood est bientôt contraint de se départir de ses tanneries. Le plus grand des deux établissements est vendu en 1860 à Hugh Thompson & Son, marchand de cuir de Montréal, pour la somme de 10 000 livres cours courant (40 000\$). Le contrat stipule que Wood, au cours des cinq années suivantes, aura la possibilité de racheter la tannerie au même prix, plus un intérêt annuel de 6%<sup>90</sup>. Moins de deux ans plus tard, Wood cède sa deuxième tannerie au même acheteur, pour 10 000\$. La transaction inclut beaucoup d'autres propriétés : moulin à scie, maison en bois, maison en brique, commerce avec balances fixes<sup>91</sup>. Dans son testament, Hugh Thompson cède toutes ses propriétés de Roxton Falls (deux tanneries, plusieurs maisons et un moulin à scie) à sa fille Mary Ann Thompson, épouse de George Foster Bryson, de Toronto<sup>92</sup>.

S'il appert que la situation financière de John Wood s'améliore à la fin des années 1860, puisqu'il rachète sa tannerie à semelle de chaussure et acquiert huit lots contigus de 200 acres dans le onzième Rang de Roxton, ses affaires semblent avoir beaucoup diminué par rapport à ce qu'elles étaient au début de la décennie. En mars 1871, confronté à nouveau à des difficultés financières, Wood négocie un arrangement avec le tanneur Erastus O. Brigham, de Farnham-Est, à qui il vend ses propriétés pour 6 000\$, avec privilège de rachat, tout en conservant le droit d'utiliser la tannerie et de récolter l'écorce de pruche, pour la production ou pour la vente, sur les huit lots du onzième Rang<sup>93</sup>. À la suite du rachat de sa tannerie et de ses autres propriétés, en avril 1872, Wood contracte un nouvel emprunt de 15 000\$ auprès de Brigham, payable en cinq versements annuels de 3 000\$, à 10% d'intérêt<sup>94</sup>.

En novembre 1876, victime comme bien d'autres de la crise économique qui sévit, John Wood doit se résoudre à se placer sous

la protection de la loi de la faillite. À ce moment, ses principaux créanciers sont John A. Leclerc, marchand de cuir de Montréal, et la Banque du peuple. Dans la nomenclature des biens de l'homme d'affaires, on note trois lots de village avec maisons et commerce, une tannerie avec *water privilege*, un moulin à scie ainsi que les huit lots de terre du onzième Rang<sup>95</sup>. La nouvelle de cette faillite est rapportée dans le *Waterloo Advertiser*, qui souligne que la liquidation des biens de John Wood offre une très bonne occasion à saisir pour les capitalistes<sup>96</sup>. Les propriétés du failli sont mises en vente en juin 1878. Les acquéreurs sont Robertine Leclerc et Atala Leclerc, dont les époux respectifs sont Guillaume Boivin, manufacturier de chaussures de Montréal, et Milton McDonald, marchand de cuir, aussi de Montréal. Les propriétés de Wood sont adjudgées aux Leclerc, « as being the last and highest bidder », pour 7 200 \$, une somme remise à Thomas Brassard, avocat de Waterloo, afin de rembourser les crédeurs de Wood<sup>97</sup>.

Plan du village de Roxton Falls. Au centre gauche, les tanneries Wood et Shaw. (*Map of the Counties of Shefford, Iberville, Brome, Missisquoi and Rouville, Canada East, H.F. Walling, 1864*)



Deux semaines après la vente des biens du failli, la tannerie est revendue, pour 7 000\$, à Solime Keroak, associé au marchand de cuir de Montréal Alphonse Keroak, mais sans les huit lots de terre du onzième Rang de Roxton, que les vendeurs conservent pour leurs réserves de pruche<sup>98</sup>. Les Keroak rénovent la tannerie et la cèdent à leur tour, en 1885, à John Cassils, un entrepreneur associé à la famille Shaw, pour la somme de 15 000\$<sup>99</sup>. Cassils exploite l'entreprise pendant plus d'une décennie avant de la vendre, après en avoir retiré tout l'équipement de tannage, sans doute expédié par train vers un endroit où la pruche abonde encore.

### **Trois tanneries aux assises financières fragiles : Warden, Mawcook et Adamsville**

Parce que leurs assises financières sont précaires, certaines tanneries changent fréquemment de propriétaire et finissent par être intégrées aux entreprises de la famille Shaw. Les tanneries de Warden, de Mawcook et d'Adamsville sont du nombre.

#### **Warden**

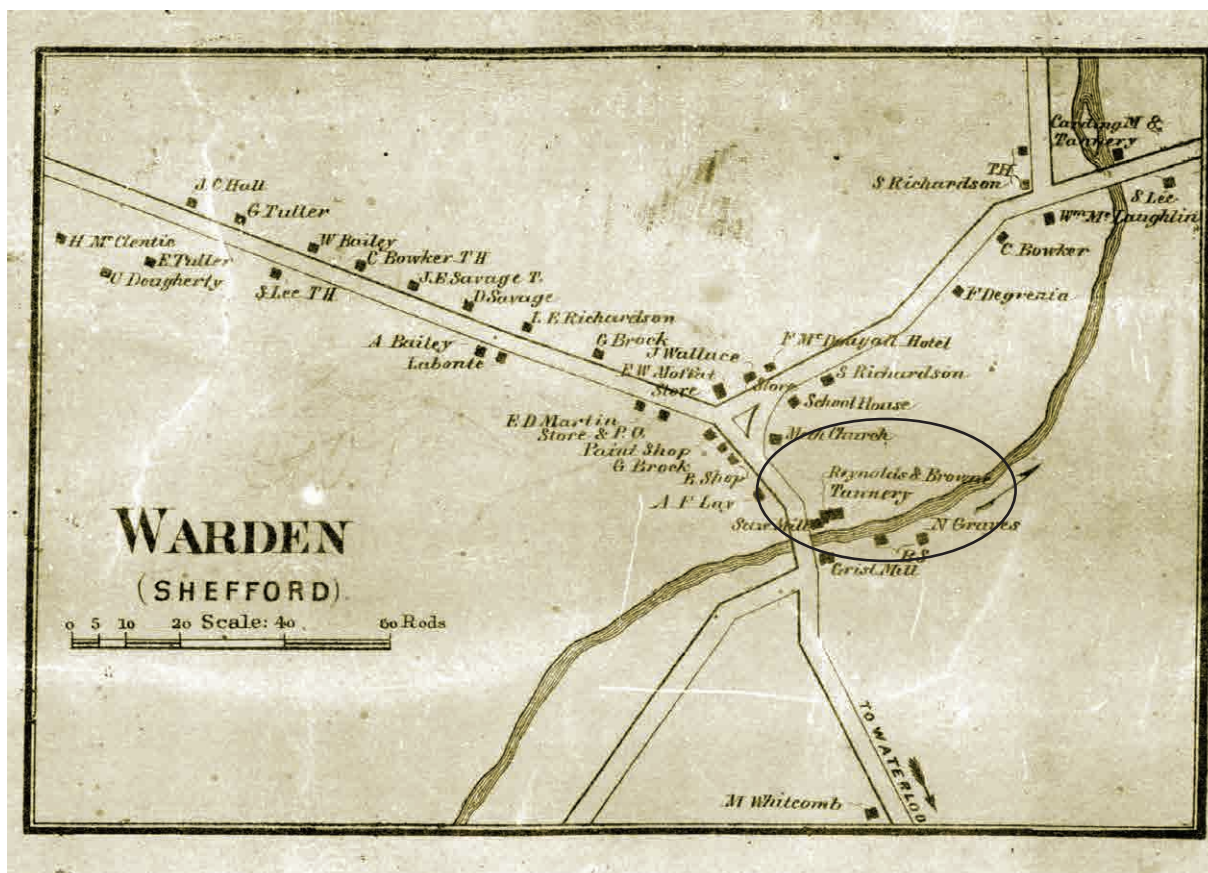
En 1871, l'établissement de Warden affiche la plus petite production du groupe des huit tanneries identifiées, une situation appelée à changer à la suite de son rachat par F. Shaw & Brothers, en 1872<sup>100</sup>. C'est le tanneur Albert Clement, au printemps 1861, qui fait construire cette tannerie par le *millwright* (monteur de machinerie) Alfred F. Lay, pour la somme de 1 000\$<sup>101</sup>. En raison de son potentiel hydraulique, le terrain sur lequel s'élève l'édifice a été acheté de Mark Whitcomb pour 5 000\$, une somme payable en cinq ans, à 6% d'intérêt<sup>102</sup>. Or incapable de faire face à ses engagements financiers, Clement doit contracter trois prêts de Charles et Chillis Brown, respectivement médecin et dentiste de Dunham, à qui le tanneur, insolvable, cède son entreprise quelques mois plus tard<sup>103</sup>. Les Brown vont s'associer à Zenas Reynolds, un hôtelier de Waterloo dont les moyens financiers sont importants, et tenter de relancer l'entreprise<sup>104</sup>. Dans l'impossibilité de faire fonctionner la tannerie de manière efficace, les trois entrepreneurs se tournent vers un tanneur d'expérience d'Huntington, Michael Leonard. Une entente confère à ce dernier la responsabilité d'engager les travailleurs et d'assurer le bon fonctionnement de la tannerie, un travail pour lequel il recevra un salaire de 700\$ par année<sup>105</sup>. Mais l'arrangement est de courte durée, puisque Leonard rachète la part de ses partenaires quelques mois plus tard<sup>106</sup>, mais au prix d'un endettement qui l'oblige à faire appel à F. Shaw & Brothers pour garantir ses dettes auprès de plusieurs créanciers<sup>107</sup>. Afin d'être en mesure de rembourser les

tanneurs américains, Leonard emprunte 2 500\$ à Duke Roberts, un gros commerçant de Shefford, au taux élevé de 12%, ce qui atteste la précarité de sa situation financière<sup>108</sup>.

À bout de ressources, Michael Leonard vend sa tannerie à Henry Filler, fin janvier 1869, pour la somme de 8 100\$<sup>109</sup>. En 1871, la petite entreprise de Warden emploie 12 hommes, à qui elle verse des salaires de 3 000\$, et produit plus de 200 tonnes de cuir, d'une valeur de 92 000\$.

Mais comme d'autres avant lui, Henry Filler se retrouve bientôt dans une impasse financière, de laquelle il tente de s'extraire en empruntant 5 000\$ à Erastus O. Brigham, un tanneur de Farnham-Est, au taux de 12% pour les premiers 2 000\$ et de 10% pour le reste de la somme<sup>110</sup>. Le créditeur acquiert finalement l'entreprise pour 6 500\$, le gros de cette somme servant à payer les dettes accumulées, ne laissant que 400\$ dans les poches du tanneur<sup>111</sup>. Brigham investit dans la tannerie de Warden et commence à produire sur une plus grande échelle<sup>112</sup>. Mais l'aventure est de courte durée, puisque l'entreprise F. Shaw & Brothers achète l'établissement en juillet 1872<sup>113</sup> et en garde la propriété pour plus d'une décennie, soit jusqu'à ce que les réserves de pruche soient épuisées.

(Map of the Counties of Shefford, Iberville, Brome, Missisquoi and Rouville, Canada East, H.F. Walling, 1864)



### Mawcook et Adamsville

Comme dans le cas de Warden, les tanneries de Mawcook et d'Adamsville sont mises sur pied par des entrepreneurs régionaux et sont plus tard vendues à F. Shaw & Brothers, celle de Mawcook en 1874<sup>114</sup> et celle d'Adamsville en 1875<sup>115</sup>. Ces deux tanneries ont aussi en commun d'avoir appartenu un temps à Charles W. Tilson, le beau-frère des investisseurs américains.

La tannerie de Mawcook est la dernière des huit tanneries à l'étude à s'établir dans la grande région de Granby, en 1868. Les frères Hungerford sont les entrepreneurs à qui revient le mérite d'avoir fondé le hameau de Mawcook, dans le canton de Granby, sur des lots de terre acquis en 1833<sup>116</sup>. En décembre 1867, les deux hommes s'associent à J. Alonzo Welch, sous la raison sociale de Hungerford, Welch & Co., dans le but de construire une tannerie de 120 pieds de longueur, complètement outillée, dont la construction doit être terminée le 1<sup>er</sup> octobre 1868. Welch s'engage à payer le tiers des coûts de construction et sera l'unique responsable des opérations de tannage<sup>117</sup>.

Or, la compagnie est dissoute en novembre 1870, soit bien avant le terme prévu de dix ans<sup>118</sup>. À la suite du rachat de la moitié indivise de son frère, William Hungerford se retrouve seul propriétaire de l'entreprise et libre, le jour même<sup>119</sup>, de s'associer à un marchand de Boston, Jonathan E. K. Herrick, qui débourse 5 000\$ pour entrer en compagnie avec le tanneur de Mawcook, sous la raison sociale de Hungerford & Herrick<sup>120</sup>.

Moins d'un an plus tard, Hungerford & Herrick vendent leur tannerie à Charles W. Tilson, tanneur d'Adamsville et époux de Sarah S. Shaw, la sœur des entrepreneurs américains, au prix de 12 000\$, dont 8 000\$ sont versés comptant par F. Shaw & Brothers de Montréal<sup>121</sup>. Une clause du contrat de vente interdit à William Hungerford de construire une autre tannerie à Mawcook ou à Roxton Pond, une municipalité voisine.

Fort de l'appui de sa belle-famille, Charles W. Tilson investit des sommes importantes dans l'achat d'équipement destiné à accroître la production de sa tannerie, qu'il cède pour 30 000\$ à F. Shaw & Brothers en février 1874. À ce moment, la tannerie comprend deux moteurs à vapeur et trois bouilloires tubulaires, en plus d'un équipement des plus modernes<sup>122</sup>; les Shaw y produiront du cuir jusqu'au milieu des années 1880<sup>123</sup>.

La tannerie d'Adamsville est construite par Stephen Davis en 1852 et vendue deux ans plus tard à Alson Knight, un tanneur de

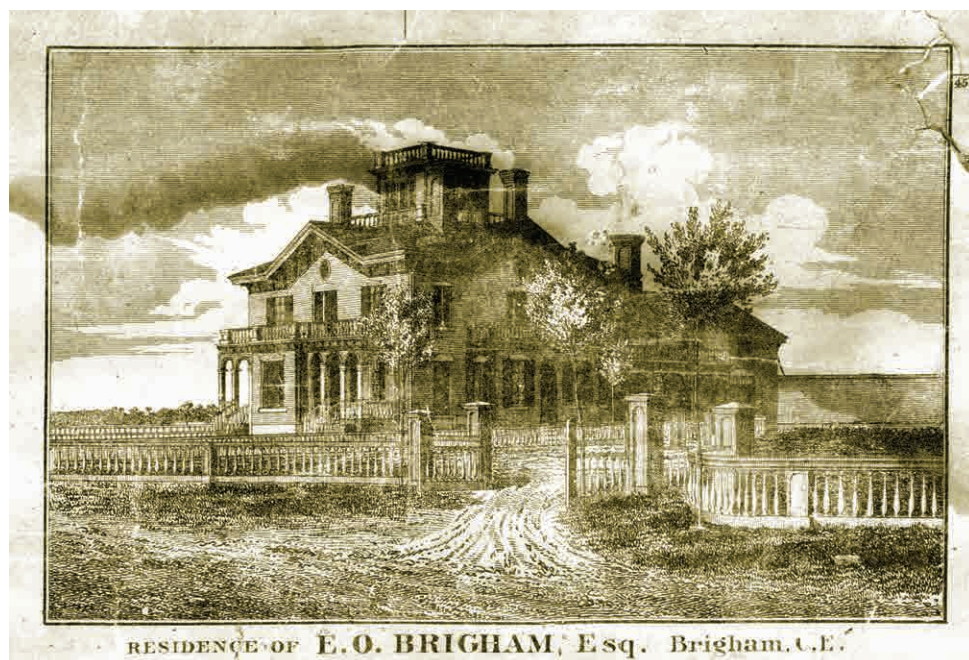
Stanbridge, pour la somme de 325 livres cours courant (1 300 \$)<sup>124</sup>. En 1861, l'établissement emploie 12 hommes, traite 10 000 peaux et produit pour 40 000 \$ de cuir supérieur et à semelle de chaussure<sup>125</sup>. En décembre 1865, Knight vend son entreprise à Charles W. Tilson pour la somme de 12 000 \$, incluant sept lots de village<sup>126</sup>. Sous la gouverne de Tilson, la tannerie d'Adamsville continue son expansion et emploie 26 hommes en 1871, avec une valeur de production qui a triplée depuis son rachat. En 1875, désormais marié à Sarah S. Shaw, Tilson cède ses actifs d'Adamsville à sa puissante belle-famille, pour 20 000 \$ comptant. En plus de la tannerie, neuf autres propriétés sont incluses dans la vente<sup>127</sup>. F. Shaw & Brothers gère l'établissement jusqu'à ce que Shaw Brothers & Cassils prenne le relais, en février 1883<sup>128</sup>. Les opérations de tannage cessent peu de temps plus tard.

### Un parcours d'exception : Erastus Oakley Brigham

Le parcours d'Erastus Oakley Brigham, un Américain installé à Farnham-Est vers 1850, constitue une exception parmi les propriétaires régionaux de tanneries de cuir à semelle, puisqu'il n'a jamais vendu sa tannerie ni fait faillite. Soucieux d'accroître ses investissements, il s'est aussi porté acquéreur des tanneries de John Wood, à Roxton Falls, et de Henry Filler, à Warden, en plus d'avoir consenti à ces derniers des prêts substantiels.

À titre de pionnier du hameau de Farnham-Est, qui bientôt portera son nom, Erastus Brigham s'implique dans tous les secteurs de l'économie locale. Il acquiert plusieurs lots de village — il en possède 19 à son décès, en 1878 —, exploite un moulin à scie et emploie une vingtaine d'hommes dans sa tannerie. Indication de son importance dans l'économie régionale, il obtient un poste de directeur à l'Eastern Township Bank<sup>129</sup>.

L'imposante résidence d'Erastus Oakley Brigham, pionnier du hameau de Farnham-Est (Brigham), en 1864. (*Map of the Counties of Shefford, Iberville, Brome, Missisquoi and Rouville, Canada East*, H.F. Walling, 1864)



Dans un article paru dans *The Advertiser*<sup>130</sup>, repris du *St. John News*, la tannerie d'Erastus Brigham est décrite en détail, l'accent étant mis sur le modernisme des équipements. Même si cet établissement ne fonctionne que depuis quelques années (1854), souligne-t-on, le propriétaire a déjà réalisé une fortune grâce à lui.

En 1871, avec 300 tonnes de cuir à semelle produites, la tannerie de Brigham se classe au troisième rang des plus gros producteurs régionaux, derrière les établissements de la famille Shaw. Si la tannerie est encore productive quand Erastus Brigham décède, le 13 avril 1878, l'éloignement relatif des réserves de pruche rend plus difficile qu'auparavant son approvisionnement en écorce. Quelques mois après le décès de Brigham, sa veuve, Bridget O'Brien, vend la tannerie et certains lots de village à Alson Knight, de Boston, et à John O'Connor, un tanneur de Farnham, pour 7 000 \$. En 1884, la reprise de la tannerie par D.R. Northey & Co, manufacturier et commerçant de cuir de Montréal, puis sa revente la même année à John O'Connor, avec interdiction à l'acheteur d'utiliser l'emplacement pour le tannage du cuir à semelle, marque la fin de ce type de production dans Farnham-Est<sup>131</sup>.

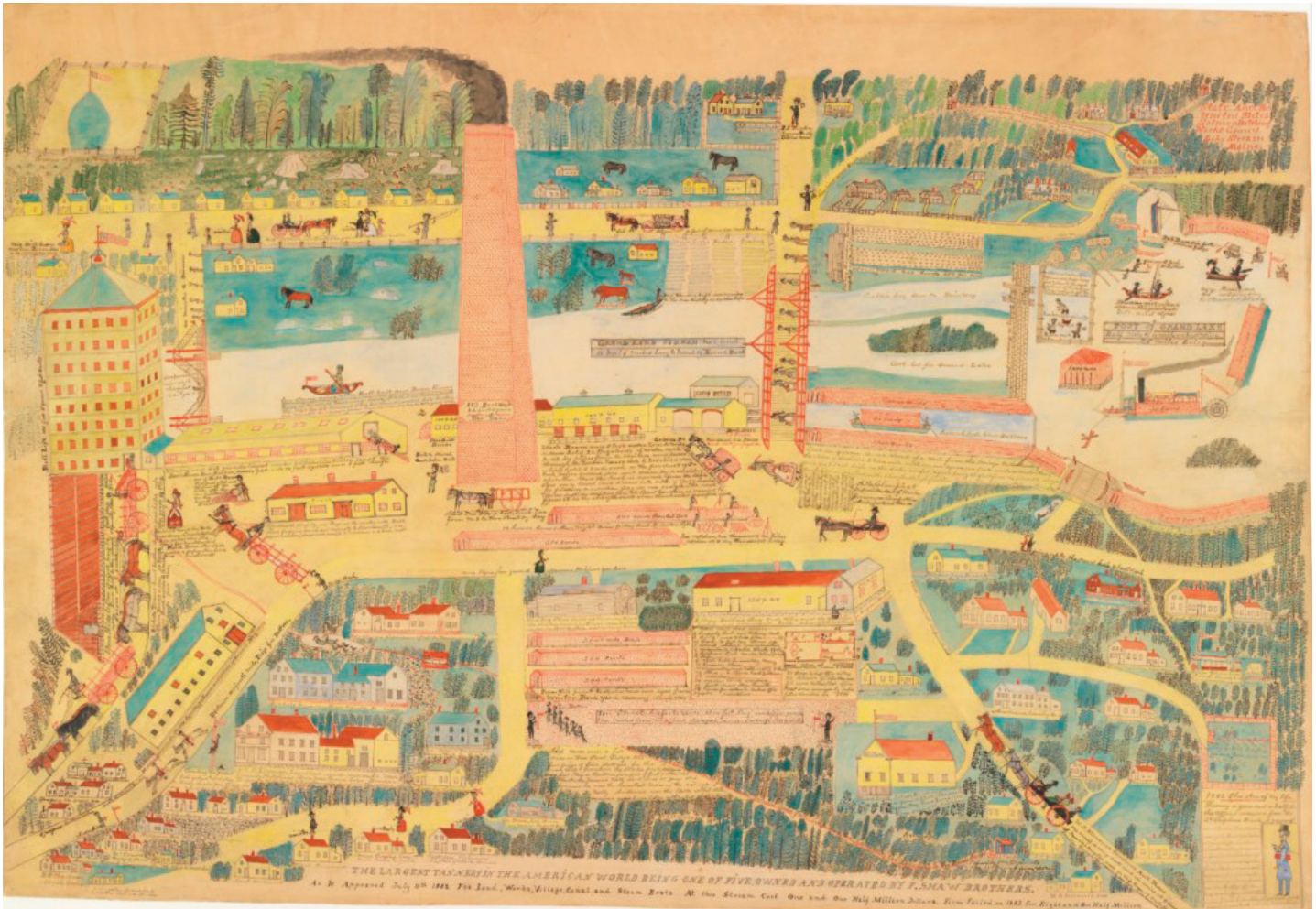
## **F. Shaw & Brothers : le grand capital américain à l'assaut de la région**

Tant pour l'importance des capitaux qu'elle peut mettre en œuvre que pour les stratégies industrielles qu'elle est à même de déployer, la famille Shaw mène des activités d'une importance sans commune mesure avec celles des tanneurs régionaux. Selon Jacques Ferland, « cette entreprise “ transnationale ” fut unique en son genre au Québec »<sup>132</sup>.

La famille Shaw s'occupe de tannage depuis la fin des années 1840, commençant ses activités de façon modeste à Commington, Massachusetts. La première génération d'entrepreneurs est formée de Brackley Shaw sr et de ses frères. À la suite du décès de ce dernier, en 1848, ce sont trois de ses cinq garçons qui assurent le renouveau de l'entreprise : Brackley jr, Fayette et William. Au cours des années 1850, plusieurs types de partenariat d'affaires se mettent en place, si bien qu'en 1864, quatre entreprises familiales distinctes sont en fonction. Avant de s'établir dans le sud du Québec, la compagnie, spécialisée dans la fabrication de cuir à semelle, consolide ses opérations dans le Maine, où d'importantes forêts de pruche sont exploitables; bientôt, les Shaw en viennent à produire la moitié du cuir à semelle de l'État<sup>133</sup>.

C'est en 1859 que les entreprises Shaw s'implantent au Québec, à Roxton Falls, un jeune village entouré de forêts de pruche et traversé





par le puissant courant d'eau de la rivière Noire. Plutôt que d'y construire leur propre tannerie, les entrepreneurs américains, représentés par Brackley jr et William Shaw<sup>134</sup>, jugent préférable d'acheter celle de John Pratt & Co, une entreprise montréalaise établie dans ce village depuis 1852, pour la somme de 2 950 livres cours courant (11 800\$). Cette tannerie avait été construite par la British American Land Company (BALC) dans le cadre de ses investissements en région<sup>135</sup>, à l'instar du chemin à péage qui mène de Roxton Falls à Acton Vale, une distance de 9,5 km, dont elle cède le passage gratuit à John Pratt, un privilège transmis à Brackley Shaw jr<sup>136</sup>.

En 1861, la tannerie Shaw de Roxton Falls emploie 40 travailleurs et la valeur de sa production atteint 165 000\$, ce qui en fait le plus gros producteur régional. Le bâtiment principal, où se situent les bassins de trempage, mesure 600 pieds (183 m) de longueur par 40 pieds (12,2 m) de largeur. À titre de comparaison, la valeur de la production de la tannerie d'Erastus O. Brigham, à

Une représentation à l'encre et à l'aquarelle de la tannerie Shaw & Brothers dans le Maine, par l'artiste John Martin, 1882-1883. (Archives du Metropolitan Museum of Art. *Archaeology of Industry: F. Shaw & Brothers Tannery of Maine*)



Brackley Shaw, photographié par William Notman à Montréal en 1871. (©Musée McCord d'histoire canadienne, Archives photographiques Notman, I-67364.1)

Farnham-Est, s'élève alors à 70 000 \$ et celle de John Wood, de Roxton Falls, à 75 000 \$<sup>137</sup>.

En septembre 1860<sup>138</sup>, la compagnie F. Shaw & Brothers<sup>139</sup> procède à l'achat de sept lots de village et d'une maison en brique à Roxton Falls, qui devient le pied-à-terre de Brackley Shaw jr. Ce dernier réside dans ce village jusqu'à l'ouverture, en 1864, d'un commerce à Montréal, destiné à faciliter la mise en marché du cuir à semelle et l'importation des peaux<sup>140</sup>. En avril 1864, Brackley Shaw jr, qui a acheté la tannerie de Roxton Falls en son nom propre en 1859, la cède à F. Shaw & Brothers pour 72 000 \$, ce qui n'est qu'une simple formalité<sup>141</sup>.

À la suite de Brackley Shaw jr, c'est son frère William qui assume la responsabilité de surveiller la bonne marche des opérations de tannage. En 1871, ce dernier habite toujours Roxton Falls avec sa famille. Détail intéressant, il possède cinq chevaux, dont quatre servent probablement au transport des cuirs et des peaux entre Roxton Falls et Acton Vale, l'emplacement de la gare la plus proche. Or un an plus tard, la firme F. Shaw & Brothers vend la maison et les sept terrains qu'elle détient à Roxton Falls et confie la tannerie à la supervision d'un gestionnaire. Brackley jr et William Shaw habitent désormais à Montréal, tandis que Fayette Shaw est retourné surveiller les intérêts américains de la compagnie familiale à Newtonville, Massachusetts<sup>142</sup>.

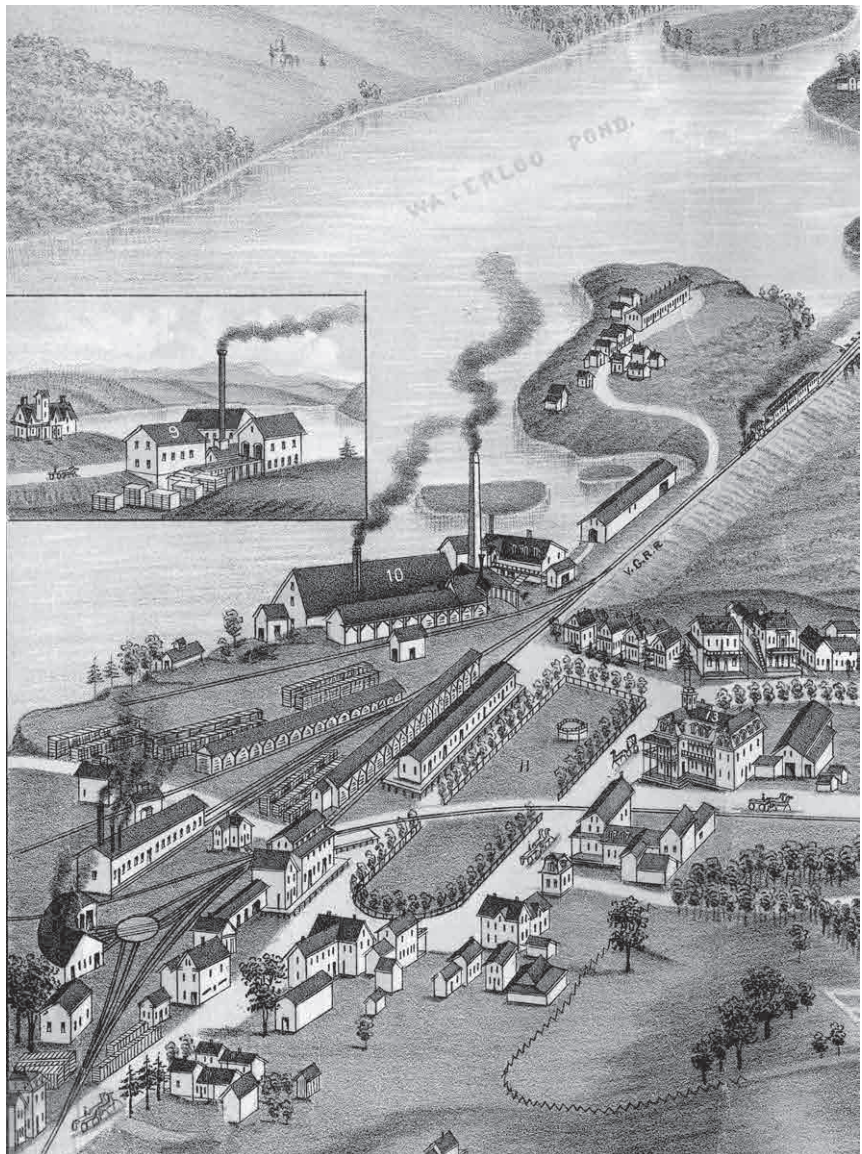
L'implantation de F. Shaw & Brothers à Waterloo, en 1864, relève d'une double volonté : celle des frères Shaw d'accroître leurs activités de tannage en région et celle de A.B. Foster, un grand propriétaire foncier, de vendre les terrains qu'il possède dans le sud du village afin d'y favoriser le développement. C'est dans cette intention que ce dernier donne un terrain de deux acres à F. Shaw & Brothers, « [...] for the purpose of building [...] a tan house and leather manufacture and nothing else ». À défaut de se conformer à cette obligation, les Shaw devront remettre 4 000 \$ à Foster<sup>143</sup>. Ce terrain est déjà desservi par un embranchement de la voie principale du Stanstead, Shefford & Chambly Railroad, dont les installations, gare, rotonde des locomotives et entrepôts, se situent à proximité de la future tannerie.

Le même jour qu'ils obtiennent gratuitement de Foster un terrain pour construire leur tannerie, les entrepreneurs américains achètent l'île du pré-sec, comme on la nomme familièrement, située à proximité de leurs installations industrielles. Ce terrain de neuf acres servira à construire 16 maisons pour les travailleurs de

la tannerie. Assurer l'hébergement des employés n'est pas propre aux Shaw, puisque la pratique est observée dans certaines tanneries américaines, quelques-unes offrant même le logement gratuit à leur main-d'œuvre<sup>144</sup>. Sans aller jusqu'à la gratuité, la tannerie Shaw offre d'importants rabais locatifs à ses employés. Ainsi, les 17 maisons que la compagnie loue en 1878 affichent un loyer annuel moyen de 25 \$, alors que la moyenne des 148 locataires inscrits au rôle d'évaluation de Waterloo s'établit à 45,50 \$<sup>145</sup>.

En juin 1865, simultanément à la mise en service de la nouvelle tannerie<sup>146</sup>, F. Shaw & Brothers conclut un partenariat avec Eldridge G. Shaw et Spencer Shaw, frère et oncle des trois propriétaires, qui, en retour de 20 000 \$ payables en quatre versements égaux sans intérêt, deviennent acquéreurs de la moitié des actifs de l'entreprise, incluant les maisons de l'île du pré-sec; désormais, ce sont les nouveaux associés qui assumeront la gestion de la tannerie de Waterloo<sup>147</sup>. Spencer Shaw semble avoir été le seul de sa famille à s'être impliqué activement dans la vie sociale et politique de son village d'accueil, y demeurant jusqu'à son décès, en 1891<sup>148</sup>.

Au début des années 1870, leurs opérations consolidées<sup>149</sup>, les Shaw se lancent dans une phase d'expansion qui culmine au milieu de la décennie. Le mouvement s'enclenche en 1872 avec l'achat de la tannerie de Warden, propriété d'Erastus O. Brigham, par F. Shaw & Brothers<sup>150</sup>. Les entrepreneurs américains investissent dans la petite entreprise, la rénovent et l'agrandissent. Lors de l'hiver 1874, le



La tannerie Shaw (10) en 1881. À sa droite, l'île du pré-sec et le hangar à peaux. Dans l'encadré, la Star Manufacturing Co (9), un fabricant de chevilles de bois (*pegs*) pour chaussures. (Une partie de : Wellge, Henry, *Bird's Eye View, Waterloo, 1881*, J.J. Stoner, Madison, Wis.)

*Waterloo Advertiser* rapporte que jamais on n'avait vu autant d'écorce de pruche empilée au village<sup>151</sup>.

En juillet 1875, dans un effort de rationalisation, la structure corporative des tanneries de Waterloo et de Warden est modifiée. Dans un premier temps, Eldridge G. Shaw et Spencer Shaw vendent, pour 15 000 \$, la moitié indivise qu'ils possèdent dans la tannerie de Waterloo à leurs partenaires William, Brackley jr et Fayette Shaw. Cette transaction comprend non seulement la tannerie, mais aussi les maisons et le hangar à peaux (*hide shed*) de l'île du pré-sec<sup>152</sup>. Or, le même jour, les Shaw reforment un partenariat qui permet à Spencer et Eldridge Shaw d'être partie prenante d'une nouvelle compagnie, S. & E. D. Shaw & Co, dont l'objectif est de gérer conjointement les tanneries de Waterloo et de Warden. Il en coûte 10 332 \$ à Spencer Shaw et 6 400 \$ à Eldridge Shaw pour intégrer l'entreprise. Quant aux profits générés par les deux établissements industriels, ils seront répartis comme suit : une moitié ira en parts égales à Spencer et Eldridge Shaw et l'autre moitié à William, Brackley jr et Fayette Shaw, propriétaires de F. Shaw & Brothers<sup>153</sup>.

L'expansion des entreprises Shaw dans la grande région de Granby s'accélère avec l'acquisition des tanneries de Mawcook et d'Adamsville par F. Shaw & Brothers. Ce qui caractérise ces transactions, c'est qu'elles impliquent en amont Charles W. Tilson, marié à Sarah S. Shaw, la sœur des investisseurs américains. Ainsi, après avoir acquis la tannerie de Mawcook de Hungerford & Herrick en 1871, grâce à un prêt de 8 000 \$ consenti par F. Shaw & Brothers, Tilson revend l'entreprise à sa belle-famille en 1874 pour 30 000 \$<sup>154</sup>. Quant à la tannerie d'Adamsville, achetée par Tilson en 1865, elle est revendue aux Shaw après dix ans d'exploitation<sup>155</sup>.

En 1875, la famille Shaw possède cinq tanneries dans la grande région de Granby, ce qui correspond vraisemblablement aux deux tiers, peut-être même aux trois quarts, de la production régionale de cuir à semelle de chaussure. Si l'on tient compte des capitaux qu'elle investit, de l'argent qu'elle distribue dans les campagnes pour l'achat de l'écorce de pruche, du nombre de travailleurs qu'elle engage dans ses établissements et de son utilisation massive du chemin de fer pour importer les peaux et exporter les cuirs, il n'est pas exagéré d'affirmer que la famille Shaw conditionne une part considérable de la circulation monétaire en région. Cette influence économique se prolonge dans l'espace national par l'intermédiaire de leur commerce montréalais, qui permet non seulement d'écouler leur production régionale de cuir, mais aussi, au début des années 1880, d'approvisionner en peaux d'Amérique du Sud quatorze tanneries

qui leur appartiennent ou sur lesquelles ils exercent un contrôle. La production canadienne des tanneries Shaw s'établit alors à 3 000 tonnes de cuir (400 000 côtés), avec une consommation d'écorce qui se chiffre à 30 000 cordes. Le marché de la plus grosse entreprise canadienne du cuir s'étend à tout le pays<sup>156</sup> et à Terre-Neuve, mais son lieu de commerce principal est Montréal, « which is the center of the shoe business in Canada », où entre 25 et 30 usines produisent des chaussures<sup>157</sup>. À l'échelle nord-américaine, l'actif des entreprises Shaw est encore plus impressionnant<sup>158</sup>.

Aussi, est-ce un choc lorsque la composante américaine de la compagnie Shaw suspend ses opérations pour insolvabilité, en juillet 1883<sup>159</sup>. Quant à sa filiale canadienne, F. Shaw & Brothers, elle procède, dès février 1883, à la location de ses installations de Warden, Waterloo, Adamsville et Mawcook à Shaw Brothers & Cassils, une compagnie formée en 1874 afin d'y intégrer John Cassils, le gendre de Brackley Shaw. Les conditions de location, valables pour cinq ans, sont identiques pour chacune des tanneries, soit la remise au propriétaire d'un quart de cent par livre de cuir produite, le locataire se tenant responsable de l'entretien des installations<sup>160</sup>.

Or, avant même la fin du contrat locatif, Fayette Shaw, Brackley Shaw et Charles W. Clement, curateur de feu William Shaw, se départissent de toutes leurs propriétés en les vendant à John Cassils, pour la somme de 50 000 \$<sup>161</sup>. C'est à ce dernier que reviendra le soin de liquider les actifs de l'ancienne compagnie Shaw, ce qui sera fait entre 1887 et 1900.

En septembre 1887, John Cassils procède à la vente des tanneries de Mawcook et d'Adamsville, après les avoir dépouillées de leur machinerie et des autres équipements, sans doute destinés à être réutilisés ou vendus<sup>162</sup>. À Warden, après une tentative ratée de convertir la tannerie pour y fabriquer des courroies de type industriel, la propriété est cédée à un fabricant de voitures hippomobiles en janvier 1888<sup>163</sup>. Quant à la tannerie Shaw de Waterloo, elle ferme ses portes en 1883 et est complètement démolie quelques années plus tard.

À Roxton Falls, région où la pruche est plus abondante, la tannerie continue de fonctionner jusqu'en 1900, lorsqu'elle est vendue pour la somme symbolique de 1 \$ à John Wilcox, un marchand de Montréal<sup>164</sup>. Ce dernier la cède en 1902 à Joseph Chaput, menuisier, et à Louis Fugère, meunier, pour la somme de 1 000 \$<sup>165</sup>. Contrairement aux conditions de vente des quatre autres tanneries que la famille Shaw possède en région, le moteur à vapeur et les équipements de

tannage sont inclus dans la transaction, leur vétusté expliquant peut-être cet état de fait.

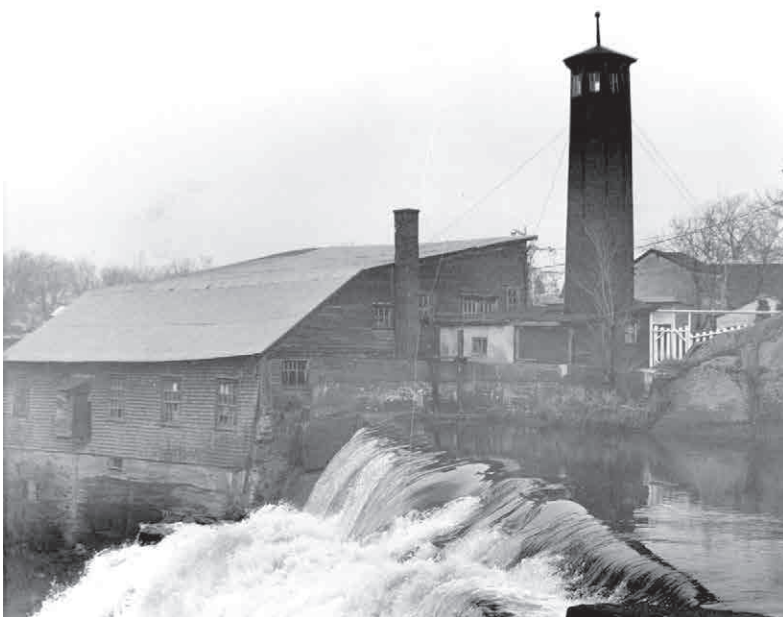
À la lumière des informations précédentes, une conclusion s'impose : seuls les entrepreneurs qui disposent d'importants capitaux arrivent à prospérer dans l'industrie du tannage et, sauf exception (Brigham), toutes les tanneries appartenant aux investisseurs locaux vont éprouver des difficultés financières à un moment ou l'autre de leur existence. La raison de ces difficultés trouve sa source dans l'insuffisance du capital régional en regard des exigences financières de ces industries, et ce, tant pour la construction des infrastructures et l'achat des équipements que pour les contraintes temporelles inhérentes à la production. Quant à l'investissement direct américain, qui domine le secteur du tannage, sa présence en région s'explique par une condition forestière spécifique : l'abondance de l'essence de pruche. Cette économie de pillage des forêts de pruche se poursuit jusqu'à l'épuisement de la ressource, provoquant la fuite des capitaux vers des territoires encore inexploités.

### Roxton Falls, village de tanneries

Les grandes tanneries de cuir à semelle ont un effet stimulant sur le développement urbain, mais de façon plus ou moins marquée selon les agglomérations. Ainsi, Waterloo, Granby et Roxton Falls sont les villages où la présence d'une ou deux tanneries semble avoir le plus d'impact en termes de démographie et d'attraction pour les autres industries, au contraire des agglomérations de Warden, Mawcook, Adamsville et Brigham, où leur apport est négligeable.

Roxton Falls naît, en 1848, de l'effort conjugué de la British American Land Company (BALC) et de l'Association pour l'établissement des Canadiens français dans les townships; la première désire mettre en valeur les terres qui lui ont été concédées ou vendues dans le canton de Roxton, la deuxième poursuit l'objectif de contrer la fuite migratoire des Canadiens français aux États-Unis. En septembre 1849, soit un an après le début des établissements, le hameau compte déjà 80 familles et 330 habitants. Ces nouveaux arrivants sont

Le moulin à scie de René Larivière aux chutes de la rivière Noire, à Roxton Falls. (Société d'histoire de la Haute-Yamaska, collection Photographies Granby et région, P070-H021-A1-P2, photo Luc Durocher)



des journaliers et des ouvriers sans emploi de Montréal, « tous poussés par la misère du temps »<sup>166</sup>.

En 1871, le village de Roxton Falls rassemble 992 habitants, soit 202 familles qui occupent 177 maisons. L'économie est assez peu diversifiée : outre les deux tanneries de cuir à semelle et les traditionnels moulins à scie et à farine, le village rassemble quelques magasins, un hôtel et plusieurs boutiques d'artisans — forgeron, barbier, voiturier. Quatre édifices publics sont aussi recensés, alors qu'on en retrouve 12 à Waterloo et neuf (9) à Granby. Le contraste est encore plus frappant entre Bedford, dans le comté de Missisquoi, et Roxton Falls, deux villages de population comparable en 1880. Dans le premier cas, des industries de toutes espèces, des fonctions administratives, financières et commerciales bien développées, de belles résidences ; dans le deuxième cas, une industrie centrée sur le tannage et la coupe du bois, peu de services professionnels, aucune banque, une forte présence des journaliers et un secteur résidentiel où règne la « cabane de l'habitant ».

Au début des années 1870, les tanneries Shaw et Wood fonctionnent à plein rendement. Avec une centaine d'hommes qui y travaillent, elles sont de loin les plus gros employeurs de Roxton Falls, mobilisant les trois quarts de la force ouvrière. Elles accaparent aussi 98,6% de la valeur de la production industrielle, ce qui illustre le peu de diversité du secteur de la fabrication<sup>167</sup>.

En 1875, la structure industrielle de Roxton Falls s'est renforcée de quelques industries : une manufacture de pompes pour les tanneries, appartenant à John Bowen, et deux manufactures de portes et fenêtres, celle d'Eldridge, McGrail & Co, qui emploie 30 travailleurs, et celle de Louis Gendreau qui fournit du travail à 20 hommes<sup>168</sup>.

Le recensement de 1871 permet d'identifier 83 hommes de Roxton Falls dont le métier est associé aux opérations de tannage, à l'exclusion des industriels William Shaw et John Wood. Cette population ouvrière, essentiellement canadienne-française, est analphabète pour près des

Roxton Falls possède une industrie centrée sur le tannage et la coupe du bois. Ici, draveurs sur la rivière Noire. (*Roxton Falls au fil des ans*, Roxton Falls, 1992, p. 26)



trois quarts, un pourcentage plus élevé qu'à Waterloo et Granby, où environ la moitié de la population francophone adulte est en mesure de lire et d'écrire<sup>169</sup>. Cet écart semble être dû, d'une part, à la condition modeste des familles émigrantes de Roxton Falls et, d'autre part, au type de travail exigé dans les tanneries, qui réclame peu de formation et aucune compétence en littérature.

À la différence de la politique appliquée par la tannerie Shaw de Waterloo, les établissements de F. Shaw & Brothers et de John Wood de Roxton Falls n'assurent pas l'hébergement à rabais d'une partie de leurs travailleurs. Ces derniers, pour la plupart, sont propriétaires de leur maison, construite sur un lopin de terre d'un quart ou d'une demi-acre. Malgré l'exiguïté de cet espace, les deux tiers d'entre eux cultivent des patates, récoltant 43 minots en moyenne; le tiers possède des vaches et fabrique du beurre et la même proportion garde des porcs. Mais à peine 8 travailleurs des tanneries sur 83 utilisent des chevaux, des animaux coûteux qui sont l'apanage des marchands, des industriels et des professionnels.

Roxton Falls arrive en tête de liste des villages où la croissance démographique est la plus rapide au cours de la période 1860-1880. En 1871, la population s'y élève à près d'un millier d'habitants, soit plus qu'à Granby (876) et presque autant qu'à Waterloo (1240), deux villages dont l'économie est plus diversifiée, les industries, les commerces et les services plus nombreux<sup>170</sup>. De surcroît, à la différence de ces deux agglomérations qui obtiennent le chemin de fer en 1860 et 1861 respectivement, Roxton Falls se trouve éloigné de 9,5 kilomètres d'une voie ferrée jusqu'en 1879. En 1875, selon les indications de l'*Eastern Townships Gazetteer & Directory*<sup>171</sup>, la population de Roxton Falls atteindrait 1 500 habitants.

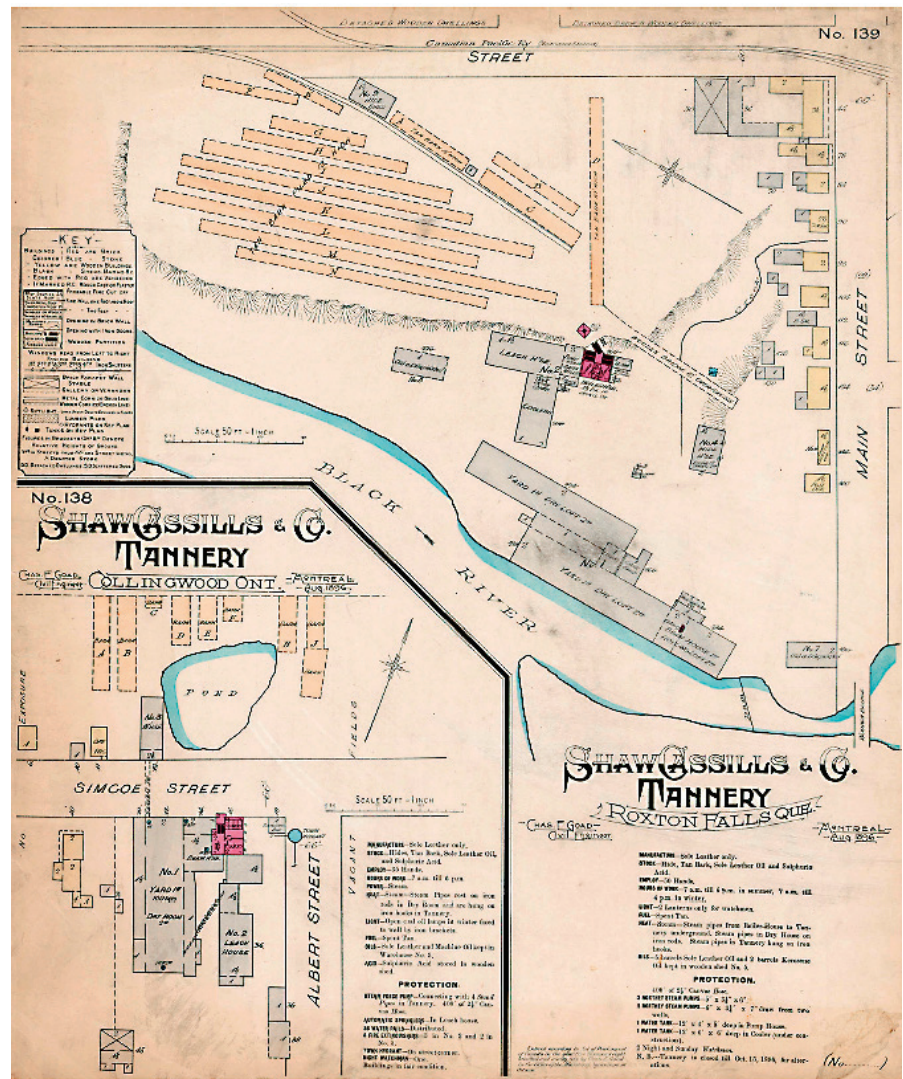
Avec une économie aussi peu diversifiée que celle de Roxton Falls, le recul des activités de tannage après 1880 se traduit par une baisse immédiate de la population, qui retombe sous la barre des 1 000 personnes (908) en 1891, et ce, malgré l'installation de quelques gros moulins à scie suivant l'arrivée du South Eastern Railway. Au même moment, Granby et Waterloo, qui ont délaissé une économie industrielle axée sur l'exploitation des ressources naturelles pour la production manufacturière, affichent des populations respectives de 1 710 et 1 733. Dix ans plus tard, après la fermeture de la dernière tannerie, Roxton Falls ne comptera plus que 818 personnes mais Granby, village manufacturier, 3 773.



## L'économie de la pruche

L'abondance des réserves de pruche est le facteur déterminant dans l'établissement des tanneries de cuir à semelle dans la grande région de Granby. Les trois décennies au cours desquelles ces entreprises sont en pleine activité, les retombées du commerce de l'écorce de pruche sont considérables pour des centaines de cultivateurs des cantons de Roxton, de Granby et de Shefford, où la ressource est abondante. Pour plusieurs de ces derniers, les sommes retirées de cette activité commerciale facilitent leur établissement sur des terres ingrates et, de toute évidence, empêchent leur émigration vers les États-Unis. Par ailleurs, en injectant environ deux millions de dollars en achat d'écorce de pruche dans l'économie locale entre 1850 et 1880, les tanneries ont un effet d'entraînement sur le développement des activités marchandes, stimulant les achats d'équipements agricoles, d'animaux de ferme et de produits divers. À cette somme de deux millions de dollars, il faut ajouter les achats des usines de tannin et des entreprises exportatrices, elles aussi grandes consommatrices d'écorce de pruche.

Dans les chapitres précédents, l'attention s'est surtout portée sur la demande en écorce de pruche des huit tanneries régionales, dont la consommation a pu être évaluée de manière approximative. Cependant, il s'avère beaucoup plus difficile d'estimer celle des usines de tannin, de même que le volume des exportations d'écorce aux États-Unis, deux vecteurs non négligeables de la déprédation de la ressource ligneuse.



Sur ce plan, l'ampleur des activités de la tannerie Shaw & Cassils de Roxton Falls est bien illustrée par le nombre de piles d'écorce de pruche, qu'on aperçoit en haut à gauche. (Goad, Chas. F, civil engineer. *Shaw Cassils & Co. Tannery, Roxton Falls Que.*, Montréal, 1896. Bibliothèque et Archives Canada)

Selon nos estimations, les tanneries régionales ont consommé près de 650 000 cordes (128 pi<sup>3</sup>) d'écorce de pruche entre 1850 et 1880, prélevées sur un territoire d'une dimension de plus ou moins 64 000 acres, selon l'hypothèse que, dans un « pays à pruche », il est possible de récolter une dizaine de cordes d'écorce à l'acre<sup>172</sup>. Cette écorce totalise plus de 2 millions de dollars, un chiffre qui prend en compte la hausse des prix de l'écorce au cours de la période, l'accroissement du nombre des tanneries et l'augmentation progressive de leur production. C'est un montant considérable qui profite directement à un grand nombre de producteurs agricoles ou forestiers, comme on le verra plus loin.

Au cours des années 1850, les quatre tanneries en fonction consomment plus de 60 000 cordes d'écorce de pruche, au prix moyen de 2,50 \$ la corde, pour une valeur totale de 155 250 \$. La décennie suivante, alors que les huit tanneries à l'étude sont en production et utilisent 240 000 cordes d'écorce, à 3,00 \$ l'unité, ce commerce rapporte 722 400 \$. Les années 1870 voient la production des semelles de chaussures atteindre son apogée. La productivité accrue des tanneries, surtout depuis le rachat des établissements de Mawcook, de Warden et d'Adamsville par F. Shaw & Brothers, porte la consommation d'écorce à 340 000 cordes, à 4,00 \$ la corde, distribuant ainsi plus de 1 300 000 \$ dans les campagnes de la région.

**TABLEAU 9**

**Consommation d'écorce de pruche des tanneries de la région de Granby, 1850 - 1880**

Décennie	Nbre de tanneries	Nbre de cordes	Prix unité	Total
1850 - 1860	4	62 100	2,50 \$	155 250 \$
1861 - 1870	8	240 800	3,00 \$	722 400 \$
1871 - 1880	8	340 000	4,00 \$	1 360 000 \$
<b>Total</b>		<b>642 900</b>		<b>2 237 650 \$</b>

Il est quasi impossible d'évaluer la quantité d'écorce de pruche exportée du Canada vers les États-Unis entre 1850 et 1880. Selon certains témoignages, un volume équivalent à celui requis pour assurer le fonctionnement des tanneries traverserait la frontière chaque année. Dans ces conditions, les exportations régionales totaliseraient plus de 600 000 cordes pour les trois décennies au cours desquelles

les tanneries sont en plein rendement. William Shaw, tanneur de Roxton Falls, estime « la quantité d'écorce exportée chaque année du Canada aux États-Unis à pas moins de 100 000 cordes »<sup>173</sup>. Or ces hypothèses semblent exagérées, ne serait-ce qu'en raison d'un taux de change qui, jusque dans les années 1870, s'avère très désavantageux pour les importateurs américains. Il est d'ailleurs possible d'établir une corrélation entre la valeur relative du dollar américain et le volume des exportations d'écorce de pruche aux États-Unis.

Au moment où l'industrie du tannage atteint son rythme de croisière en région, dans la première moitié des années 1860, la devise américaine est au plus bas de sa valeur par rapport au dollar canadien. En 1864, un an avant la fin de la guerre de Sécession, un dollar canadien permet d'obtenir 2,78 \$ en argent américain, un sommet jamais égalé. Une corde d'écorce de pruche qui se vend 3,50 \$ en argent canadien, vaut alors 9,75 \$ en argent américain. Dès la fin du conflit, cependant, le redressement de la devise américaine s'effectue rapidement, pour atteindre un taux de change d'environ 1,20 \$ pour un dollar canadien en 1870, un niveau où elle se maintient jusqu'au rétablissement de l'étalon-or aux États-Unis et l'atteinte de la parité monétaire, en 1879<sup>174</sup>.

Les données tirées des recensements de 1871 et de 1881 montrent que c'est au cours de cette décennie que les exportations d'écorce de pruche vers les États-Unis s'intensifient, ce que confirme la multiplication des mentions journalistiques à propos du phénomène<sup>175</sup>. Les acheteurs d'écorce sont si nombreux en région qu'un atlas en fait état dans un article sur le canton de Roxton<sup>176</sup>.

Au tournant des années 1870, les volumes d'écorce de pruche récoltés dans les comtés de Shefford et de Brome suffisent à peine à combler les besoins des tanneries régionales. Or, en 1881, on observe une augmentation de 84 % de la récolte d'écorce pour les mêmes comtés, alors que la production régionale de cuir à semelle a décru légèrement par rapport à 1871<sup>177</sup>. On peut donc considérer que la très grande part de l'excédent de 25 000 cordes constaté entre les deux recensements est vouée à l'exportation, stimulée par le rétablissement de la devise américaine. Une certaine proportion prend sans doute le chemin des usines de tannin, mais ces établissements, passablement éloignés de la grande région de Granby, fonctionnent de façon trop sporadique pour être considérés comme un important débouché pour l'écorce de pruche. De 1881 à 1891, la production d'écorce pour les comtés de Shefford et de Brome passe de 55 080 cordes à 14 862 cordes<sup>178</sup>, confirmant l'épuisement de la ressource, avec comme conséquence principale la fermeture de plusieurs tanneries.

Lorsqu'elles sont en fonction, les manufactures de tannin (ou de liquides tanniques) sont de grandes consommatrices d'écorce de pruche. Ces entreprises produisent un concentré tannique qui peut être facilement transporté, permettant ainsi aux tanneries de s'installer à proximité des centres manufacturiers, presque toujours éloignés des forêts de pruche. Le procédé de fabrication des liquides tanniques est brièvement décrit dans *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* du 16 mars 1866 : « L'écorce [de pruche] est broyée et mise en poudre par des machines puissantes puis distillée, dans d'énormes bouilloires construites à cet effet, et finalement l'extrait ou le jus, qui fournit un liquide épais et rougeâtre, est mis en baril et expédié [...] »

Au nord du territoire à l'étude, dans l'aire d'attraction du chemin de fer du Grand Tronc, on trouve quatre manufactures de tannin, à Upton, Drummondville, Saint-Guillaume et Durham<sup>179</sup>. La localisation de ces industries n'est pas fortuite : la région est bien pourvue en bois de pruche et le territoire situé plus au sud est déjà monopolisé par de grandes tanneries de cuir à semelle de chaussure, en compétition directe avec les manufactures de tannin pour l'accès à la ressource ligneuse.

La manufacture de tannin d'Upton, établie fin 1865/début 1866 par les Miller, père et fils, retient particulièrement l'attention. Construite à « quelques arpents de la gare » au coût de 25 000 \$<sup>180</sup>, cette manufacture, équipée d'un moteur à vapeur de 100 chevaux, produit 10 000 barils de tannin en 1870 et emploie 40 hommes<sup>181</sup>. Cette production réclame l'utilisation de 12 000 cordes d'écorce de pruche, soit 4 000 cordes de plus que F. Shaw & Brothers, de Roxton Falls, la plus grosse tannerie régionale. Sur une base annuelle, la fabrique des Miller consomme plus d'écorce de pruche que les tanneries de Mawcook, Granby, Warden et Adamsville réunies.

Par la pression supplémentaire qu'elle exerce sur la ressource, l'importante consommation d'écorce de pruche des fabriques de tannin n'est pas sans inquiéter les propriétaires de tanneries. J.W. Pope, le président de la commission d'enquête sur la destruction de la pruche, mise sur pied en 1868, expose les préoccupations de ces derniers.

Une de ces fabriques [de tannin] peut consommer toute l'écorce que l'on peut se procurer dans un rayon d'environ dix milles, si l'on en juge par la consommation actuelle, dans le cours de dix à douze ans, et à l'expiration desquels il faut chercher un nouveau champ d'exploitation [...] la quantité d'écorce qui eût pu alimenter indéfiniment une tannerie se trouve avoir complètement disparu [...] pour cet avantage

passager, nous détruisons rapidement l'avantage permanent que nos forêts peuvent nous offrir [...]»<sup>182</sup>.

Or, les informations que l'on détient sur les usines de tannin permettent de conclure que leur production n'est pas aussi constante que celle des tanneries. La demande du marché européen, perçue comme prometteuse au départ<sup>183</sup>, se révèle anémique et les importants investissements requis par cette production épuisent les ressources financières des industriels. Aussi, ces établissements fonctionnent-ils par à-coups, des périodes de production intenses étant suivies de ralentissements et même d'arrêts et de fermetures<sup>184</sup>. Lorsqu'elles sont en fonction, néanmoins, ces usines consomment de grandes quantités d'écorce. Avec l'ajout de cet acheteur, absent du paysage régional avant le milieu des années 1860, trois vecteurs de déprédation de la pruche sont donc identifiables : les tanneries, les exportations vers les États-Unis et les usines de tannin. Dans ces trois cas, ce sont les producteurs agricoles et les petits entrepreneurs qui sont les principaux fournisseurs d'écorce de pruche.

Comme indiqué précédemment, les achats d'écorce de pruche effectués par les huit grandes tanneries de cuir à semelle totalisent plus de 2 millions de dollars au cours des trois décennies où elles sont en plein rendement. Toutefois, l'évaluation de l'apport monétaire des manufactures de tannin et des exportations au commerce de l'écorce de pruche s'avère irréaliste, essentiellement par manque de sources. Ce qu'on peut dire avec une certaine assurance, c'est que les exportateurs d'écorce de pruche, qui travaillent pour des firmes américaines dans la plupart des cas, semblent être les principaux compétiteurs des tanneurs pour l'accès à la ressource, distribuant des centaines de milliers de dollars, sinon davantage, dans les campagnes de la région de Granby.

### **La concurrence des marchés**

La concurrence pour l'accès au bois de pruche provoque un affrontement entre deux groupes aux intérêts diamétralement opposés : les tanneurs, d'une part, et les fabricants de tannin, certains propriétaires fonciers et les producteurs d'écorce, d'autre part. Les arguments de ces deux groupes sont exposés en 1868 dans le Rapport final sur la destruction de la pruche et dans les retranscriptions des débats des Communes sur les deux tentatives d'imposer une taxe de 1,00 \$ et 1,50 \$ par corde d'écorce de pruche exportée, en 1868<sup>185</sup> et 1871<sup>186</sup> respectivement.

Dès le milieu des années 1860, les journaux commencent à s'alarmer de l'intensité avec laquelle l'écorce de pruche est exploitée et

anticipent l'extinction prochaine de la ressource<sup>187</sup>. Le gouvernement canadien, nouvellement entré en fonction, se préoccupe aussi de la question de la disparition des forêts de pruche et met sur pied, en 1868, le Comité spécial nommé pour s'enquérir des meilleurs moyens de protéger la pruche contre la destruction<sup>188</sup>.

Dans son premier « Rapport à la Chambre des Communes », le Comité souligne qu'il s'est « enquis soigneusement de l'étendue des forêts de pruche dans les différentes parties du pays et de l'étendue de la consommation qui se fait de l'écorce de pruche dans les tanneries » ; par ailleurs, il constate « qu'une grande partie de l'écorce que l'on enlève des forêts annuellement est exportée aux États-Unis », ce qui tend à diminuer l'approvisionnement nécessaire « pour la consommation dans le pays ». Aussi, le comité recommande-t-il au gouvernement d'imposer un droit d'exportation « d'une piastre par corde sur l'écorce de pruche »<sup>189</sup>.

Le Rapport final du Comité, déposé en mai 1868, inclut plusieurs témoignages des acteurs de l'industrie de la pruche, ce qui permet une lecture élargie de leurs préoccupations. Parmi ceux qui sont appelés à témoigner, on trouve des propriétaires de tanneries, des fabricants de tannin et des propriétaires fonciers. Si aucun représentant des petits producteurs d'écorce de pruche n'est présent aux audiences, plusieurs intervenants, partisans du laissez-faire, s'autorisent à parler en leur nom. Par ailleurs, le dépôt de trois pétitions de cultivateurs, « résidant dans les paroisses du voisinage de la manufacture établie à Upton pour extraire de l'essence de l'écorce de pruche; demandant à ce qu'aucun droit d'exportation ne soit imposé sur l'écorce de pruche », montre que la position des petits producteurs s'accorde avec celle des exportateurs et des fabricants de tannin<sup>190</sup>.

Pour les défenseurs d'une taxe à l'exportation de la pruche, essentiellement des tanneurs et quelques propriétaires fonciers, la cause est entendue : l'intensité avec laquelle la pruche est exploitée conduit à son extinction prochaine et, en corolaire, à la fermeture des tanneries, grandes créatrices d'emploi dans les régions rurales. R.W. Heneker, commissaire de la British American Land Company (BALC) à Sherbrooke « représente ce que l'on pourrait appeler les « vues des propriétaires [fonciers] sur la question », par opposition à celles des tanneurs d'un côté et des fabricants d'écorce et de tannin de l'autre ». Or la position du commissaire s'apparente davantage à celle des premiers qu'à celle des deuxièmes.

Si la consommation de l'écorce se continue sur le même pied qu'elle s'est faite depuis deux ans, le pays sera bientôt dépouillé

de son écorce, et non seulement l'exploitation de l'écorce et du tannin cessera, mais la fabrication du cuir dans les cantons sur une grande échelle sera considérablement réduite [...]. L'exportation de l'écorce et du tannin ne fait pas que dénuder la forêt de cette matière [...] elle favorise aussi les tanneries étrangères, et en cela elle nuit directement et indirectement à nos propres manufactures de cuir, de même qu'au pays<sup>191</sup>.

Le tanneur John Wood, de Roxton Falls, est en concurrence ouverte avec les fabricants de tannin pour l'accès aux réserves de pruche. Selon lui, « L'écorce consommée annuellement dans l'une de ces usines [de tannin] suffirait pour approvisionner une tannerie [de grande dimension] pendant quatre ans, et qui emploierait quatre fois autant de bras ». L'imposition d'une taxe à l'exportation aurait au moins l'avantage de ralentir la destruction « de nos magnifiques forêts », soutient-il<sup>192</sup>.

Quant aux producteurs de tannin et aux exportateurs d'écorce de pruche, opposés à toute tarification, deux arguments soutiennent leur position : la quantité de pruche est inépuisable et cette activité est essentielle au bien-être des colons installés sur des terres neuves. Pour sa part, William Shaw, un des rares tanneurs qui collaborent avec des producteurs de tannin (les Miller), considère que « la forêt croîtra plus vite que ne marche la destruction au taux actuel de consommation »<sup>193</sup>. Le colonel P.L. Macdougall, grand propriétaire terrien du canton d'Upton, est « convaincu que sans l'établissement de l'usine à tannin d'Upton, la moitié de la population du canton serait aujourd'hui rendue aux États-Unis »<sup>194</sup>. Si l'installation de cette usine de tannin a permis aux colons pauvres de subsister, elle a aussi favorisé la rentabilité des nombreux investissements fonciers faits par Macdougall dans le canton d'Upton.

Malgré la position majoritaire des tenants d'une tarification protectionniste entendue lors des audiences du Comité spécial nommé pour s'enquérir des meilleurs moyens de protéger la pruche contre la destruction, il faut attendre 1871 avant qu'une initiative tarifaire fasse l'objet d'un débat à la Chambre des Communes. À cette occasion, plusieurs députés se prononcent sur la pertinence d'imposer une taxe de 1,50\$ par corde d'écorce de pruche exportée aux États-Unis. Dans le groupe des députés opposés à la taxe, M. Scriver et M. Lawson soutiennent que son imposition priverait les colons d'un revenu dont ils ont besoin pour subsister. Ainsi, pour M. Scriver, cette taxe « aurait pour résultat de donner à un petit groupe de manufacturiers l'argent dont seraient privées les couches les plus pauvres de la population ».

Le député M. Joly, du groupe des députés défenseurs de la tarification, avance que celle-ci « défend la principale industrie du Québec [...] à savoir le tannage et la fabrication de chaussures ». Sir George-Étienne Cartier soutient aussi la mesure et affirme que « ces droits [...] sont là pour des raisons commerciales et pour favoriser l'essor industriel du Canada [...] ». La résolution est finalement adoptée<sup>195</sup>.

Or le lendemain de son adoption, la résolution est retirée, Sir Francis Hicks, parlant au nom du gouvernement, « jugeant que ce droit risque de faire du tort à certains secteurs commerciaux, ainsi qu'aux colons et aux agriculteurs ». Il demeure néanmoins convaincu de la nécessité de trouver un moyen de protéger cette écorce<sup>196</sup>. Par ce retrait, le gouvernement sanctionne le laissez-faire et la destruction accélérée du bois de pruche. Ainsi, dans la grande région de Granby, les réserves commercialement exploitables de cette essence seront presque toutes épuisées au milieu des années 1880<sup>197</sup>.

Selon Patrick Blanchet, la destruction de la pruche est la conséquence logique de son exploitation intensive : « À vrai dire, tout au long du 19<sup>e</sup> siècle, les données [...] tendent à démontrer qu'une véritable opération de liquidation des peuplements de *Tsuga canadensis* a eu lieu dans la vallée du Saint-Laurent pour le tannage du cuir »<sup>198</sup>.

### **Écorce de pruche, colonisation et commercialisation**

L'industrie du tannage de semelle de chaussure permet non seulement d'accélérer l'implantation du salariat dans la région de Granby, mais elle élargit aussi le champ de l'économie de marché aux cultivateurs par l'intermédiaire de la vente d'écorce de pruche, facilitant ainsi la période de colonisation pour plusieurs d'entre eux.

Jusqu'à l'installation des grandes tanneries de cuir à semelle dans la région de Granby, la production des cultivateurs de certains cantons se limite à l'autosuffisance; la vente des surplus agricoles y est irrégulière et peu lucrative. C'est, à l'évidence, la situation qui prévaut dans les cantons de Roxton et de Milton et dans certaines parties des cantons de Granby et de Shefford. Dans ces endroits, où les défrichements sont peu avancés au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est le commerce de l'écorce de pruche qui sert de support au développement de l'économie marchande, une conjoncture bien différente de celle qu'on observe dans les cantons situés plus au sud, comme Dunham ou Stanbridge, où c'est plutôt la production laitière qui est le principal vecteur de la circulation monétaire. Une approche comparative des



retombées économiques du commerce de l'écorce de pruche et des produits laitiers devrait nous permettre de mieux saisir les impacts économiques respectifs de ces deux activités.

Si la production d'écorce de pruche enlève à l'agriculture une part non négligeable de sa force de travail, ce commerce, en contrepartie, favorise l'établissement des colons sur des sols plus difficilement cultivables. En un sens, on peut comparer le commerce de l'écorce de pruche à celui de la potasse, puisqu'il s'agit de deux activités de colonisation indissociables du défrichement des terres agricoles. Or si la vente de la potasse et de l'écorce de pruche constituent des sources de revenus pour les colons, la seconde production semble beaucoup plus avantageuse en termes de longévité et d'apport économique.

### **La récolte de l'écorce de pruche : mode d'extraction et retombées économiques**

Avant d'aborder le sujet principal de cette section, quelques rappels et informations complémentaires sont nécessaires :

1. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, dans la grande région de Granby, la pruche (*Tsuga canadensis*) abonde là où les sols sont moins propices à la culture<sup>199</sup>. Aussi, y a-t-il concomitance entre le développement de l'industrie du tannage et la colonisation tardive de certains territoires. Le canton de Roxton est exemplaire à cet égard.
2. Dans un « pays à pruche », on peut espérer récolter 10 cordes d'écorce par acre de forêt.
3. L'industrie du tannage à grande échelle exerce une pression abusive sur la ressource forestière, alors qu'aucune politique de conservation ou de renouvellement des forêts de pruche n'est mise en place par les compagnies ou les individus.
4. L'exploitation intensive des réserves de pruche et la concurrence des différents acheteurs font augmenter progressivement le prix de l'écorce, d'environ 2,50\$ la corde de 128 pi<sup>3</sup> au cours des années 1850 à 5\$ ou 6\$ au début des années 1880. Mais la hausse des prix ne freine aucunement la récolte de l'écorce de pruche, stimulée par la demande américaine qui ne fléchit pas. Seul l'épuisement des forêts de pruche met fin à ce commerce.

C'est généralement « pendant l'espace de temps qui s'écoule entre les dernières semailles et les travaux des foins » que les cultivateurs « dépouillent les pruches de leur écorce »<sup>200</sup>. Quant au transport de cette écorce aux tanneries ou aux gares, il s'accomplit le plus souvent en hiver, après le gel des chemins, ce que confirment plusieurs mentions journalistiques<sup>201</sup>.

On observe deux méthodes distinctes d'extraction de l'écorce de pruche : « Soit directement de l'arbre sur pied en ne prélevant que l'écorce de la partie inférieure, du sol à une hauteur d'environ quatre pieds de l'arbre encore debout, soit en abattant l'arbre et en prélevant un maximum d'écorce sur le tronc [...] »<sup>202</sup>. Lorsque la récolte d'écorce de pruche est effectuée par une équipe de quatre hommes, comme cela semble être la règle dans le nord-est américain<sup>203</sup>, le travail s'effectue comme suit : un premier homme pratique deux entailles autour de l'arbre encore debout, et ce, à quatre pieds du sol, et un deuxième homme retire l'écorce à l'aide de coins en métal insérés entre l'arbre et l'écorce. Cette opération accomplie, l'arbre est abattu et le reste de l'écorce prélevée et empilée par les deux autres travailleurs, afin d'en favoriser le séchage. Une équipe de quatre hommes est ainsi en mesure de produire quotidiennement de trois à quatre cordes de 128 pi<sup>3</sup>, soit environ trois quarts de corde par homme<sup>204</sup>.

Gravure de R.H. Pease et Wilson Del illustrant l'écorçage de la pruche. (Capen, Nahum, *Biography of Zadock Pratt of Prattsville, N.Y., 1852?*, p. 156. <https://archive.org/details/biographyofzadoc00cape/mode/1up>)

L'examen d'une douzaine de contrats de vente d'écorce de pruche permet d'en savoir davantage sur les méthodes d'extraction. Une clause, commune à tous ces contrats, garantit le droit de passage



à l'acheteur et, si nécessaire, lui permet de construire des chemins jusqu'à son chantier. Mais les clauses contractuelles les plus significatives concernent les façons de prélever l'écorce de pruche. Ainsi, un contrat du 24 mars 1873 indique que : « Les acquéreurs devront enlever la dite écorce de toutes les pruches qui auront une dimension suffisante à cette fin [...] en commençant du pied de chaque pruche jusqu'à la tête. » ; un autre contrat, du 24 avril 1874, spécifie que l'acheteur doit prendre « toute l'écorce sans aucune exception [...] mais sans endommager les autres arbres ». Un contrat du 1 février 1875 est plus explicite : « L'acquéreur commencera à enlever cette écorce des pruches au centre du dit terrain et continuera dans un rayon suffisant pour enlever la quantité d'écorce achetée, et il devra enlever toute l'écorce de chaque arbre ».

Lorsque les pruches sont abattues pour en prélever l'écorce, les troncs peuvent être transformés en bois de construction, chaque corde d'écorce procurant environ 1 500 pieds mesure de planche (PMP). Si dans le canton de Roxton, en 1871, le bois généré par l'extraction de l'écorce de pruche était entièrement converti en bois de construction, le volume total dépasserait les 10 millions PMP. Cette quantité de bois est bien supérieure à ce qui est requis pour la construction des maisons et des bâtiments de ferme dans le canton. Ainsi, la construction d'une grange-étable de bonne dimension exige environ 100 000 PMP<sup>205</sup> et sa durée de vie utile s'étend sur plusieurs décennies.

Malgré une quasi-absence « de marché pour ce bois », même à 4 \$ pour 1 000 PMP, affirme un témoin privilégié<sup>206</sup>, certains producteurs d'écorce, dont le chantier forestier est situé près d'un moulin à scie, tentent tout de même de l'écouler. C'est le cas de William P. Carter, de Warden, qui offre en vente 350 billots de pruche écorcée, en prenant soin d'indiquer dans sa réclame que ce bois est empilé à un quart de mille d'une scierie<sup>207</sup>.

En conclusion, lorsque la récolte d'écorce de pruche est effectuée par un cultivateur dans le cadre de l'établissement de sa ferme, « il débite les arbres pelés en billots et défriche le terrain ». Par contre, lorsque l'écorce est prélevée à des fins mercantiles, on laisse souvent « pourrir les arbres »<sup>208</sup>. Il semble donc que le commerce



Grange-étable de Charles B. Smith à Roxton Sud, construite vers 1845. (Coll. Mario Gendron, 2021)

de l'écorce de pruche conduite au gaspillage. À la vue des pruches dénudées qu'on aperçoit le long des chemins, « c'est croire qu'une guerre de destruction leur a été déclarée », affirme le *Courrier de Saint-Hyacinthe* du 28 juillet 1866. Quinze ans plus tard, l'atlas Belden établit un lien entre la destruction de la pruche et celle des bovins, abattus uniquement pour leur peau : « In some parts the hemlock timber has been all destroyed for its bark, as cattle are killed on the south American steppes for their hides alone »<sup>209</sup>.

### **Le commerce de l'écorce de pruche**

Comment établir pour les cultivateurs l'importance des revenus générés par le commerce de l'écorce de pruche. Le terrain privilégié de cette analyse est le canton de Roxton, où 60% des occupants de terre récoltent 24 cordes d'écorce de pruche en moyenne en 1871. Vendue à 4\$ la corde, cette production rapporte près de 100\$ à chacun d'eux ; la même quantité n'aurait généré que 60\$ de revenus en 1861 (2,50\$ la corde). Il s'agit d'un revenu brut, duquel il faut soustraire les frais de main-d'œuvre et de transport.

Pour le cultivateur, les facteurs qui favorisent ou limitent la mise en marché de l'écorce de pruche sont la disponibilité de la main-d'œuvre familiale, la superficie de la ferme, l'abondance relative de l'essence de pruche, l'état des défrichements, les facilités de transport et la distance à parcourir jusqu'à la tannerie ou la gare la plus proche. Si le manque de sources ne nous permet pas d'évaluer l'importance relative de tous ces facteurs, on peut tirer profit de deux d'entre eux : la superficie de la ferme et l'importance de la main-d'œuvre.

Dans le canton de Roxton, en 1871, les occupants de terre producteurs d'écorce de pruche exploitent 120 acres en moyenne, dont 34 sont améliorées. Selon l'hypothèse que chaque acre de terre fournit 10 cordes d'écorce de pruche, c'est donc 340 cordes qui auraient été coupées et vendues depuis les premiers défrichements jusqu'en 1871. Au prix moyen de 3\$ la corde, cette activité aurait donc rapporté 1 020\$. Considérant une moyenne de production de 24 cordes par année pour les prochaines 15 années, il faudrait ajouter 1 440\$ au montant déjà accumulé (à 4\$ la corde), pour un total approximatif de 2 460\$, une somme considérable qui équivaut à plus de huit années de salaire d'un travailleur de la fonderie Waterloo Iron Works. Comme il s'agit d'un revenu brut, la question est maintenant d'établir la proportion de ce montant de 2 460\$ qui revient au producteur d'écorce.

Si le producteur d'écorce, presque toujours un cultivateur, s'occupe lui-même de l'abattage, de l'écorçage et du transport, la

presque totalité du revenu brut revient à la ferme. Une production annuelle moyenne de 24 cordes d'écorce effectuée par deux hommes occupe environ 15 jours, au rythme de 1,5 corde par jour, sans compter le temps de transport. Encore faut-il que la main-d'œuvre soit disponible. À titre d'exemple, la moitié des 30 producteurs de 50 cordes et plus du canton de Roxton ne compte sur la ferme qu'un seul homme en âge de travailler, alors que seulement cinq d'entre eux en rassemblent plus de quatre. Dans ces conditions, plusieurs de ces producteurs sont contraints de faire appel à de l'aide extérieure pour assurer la récolte d'écorce de pruche, que ce soit en embauchant de la main-d'œuvre ou en faisant affaire avec un entrepreneur. C'est sans doute le cas de Rufus Ball, le plus important producteur d'écorce de pruche du canton de Roxton, avec 300 cordes, dont la maisonnée ne compte que deux hommes de 14 ans et plus.

Certains témoignages nous permettent d'estimer les coûts de production de l'écorce de pruche. En 1868, J. H. Hemming, un fabricant de tannin, aborde cette question : « Une acre de bonne terre à pruche devrait produire de dix à douze cordes d'écorces valant de \$ 30 à \$ 36, rendues à l'usine; en allouant \$ 1 pour la coupe et \$ 1 pour le transport [par corde], il reste de \$ 10 à \$ 12 [...] mais le colon, comme c'est généralement le cas, fait l'écorce lui-même; il met dans sa poche les profits faits par l'entrepreneur »<sup>210</sup>.

Autre exemple : en 1874, l'entrepreneur granbyen J. G. Cowie engage Henry Runnels et Richard Yarnold pour récolter 200 cordes d'écorce de pruche sur la moitié nord du premier lot, dans le huitième Rang du canton de Granby. Les deux hommes pourront livrer cette écorce à la tannerie Miner ou à la gare du Stanstead, Shefford & Chambly R.R.; ils recevront 2,10\$ par corde pour ce travail, soit 420\$<sup>211</sup>, ce qui équivaut à 1\$ pour la coupe et 1\$ pour le transport.

En 1882, alors qu'une corde d'écorce se négocie à 5\$, la moitié de cette somme est toujours requise pour « le manufacturer et le rendre au marché »<sup>212</sup>. Ces quelques exemples permettent d'estimer que l'écorçage et le transport équivalent à environ la moitié du prix de vente de l'écorce de pruche.

Douze contrats notariés, datés de 1868 à 1875, permettent d'évaluer le montant qui revient au cultivateur quand celui-ci choisit de faire appel à un entrepreneur pour prélever l'écorce de pruche. Dix de ces contrats ont été conclus chez le notaire A.-O. T. Beauchemin, de Roxton Falls, et deux chez le notaire Joseph Théophile Lactance Archambault, de Sweetsburg. On présume que les ententes de gré à gré entre entrepreneurs et cultivateurs furent beaucoup plus nombreuses.

Lorsqu'un propriétaire cherche à vendre son écorce de pruche par contrat, deux méthodes s'offrent à lui. En premier lieu, il peut exiger un certain montant d'argent pour chacune des cordes que l'acheteur doit extraire. De cette manière, l'écorce se vend généralement un dollar la corde de 128 pi<sup>3</sup>. Dans chacun des cas répertoriés, le contrat impose un laps de temps maximal à l'acheteur pour procéder, soit 12 mois à trois ans.

En deuxième lieu, le propriétaire d'un lot de terre peut vendre à forfait toute l'écorce de pruche qui s'y trouve. Le prix de vente est fixé par estimation et il varie en fonction de la superficie du terrain et de la densité de l'essence de pruche. Quelques indices laissent croire que le montant global retiré par le vendeur est plus élevé que dans le cas d'une vente à l'unité, c'est-à-dire supérieur à 1 \$ la corde.

Deux contrats, passés devant le notaire Joseph Archambault de Sweetsburg (Cowansville), révèlent l'intérêt du marchand d'animaux Edward Roberts pour le commerce de l'écorce de pruche. Datés tous deux du 28 mai 1870, ces contrats concernent l'achat de 200 cordes d'écorce au cultivateur Richard Ingram, du canton de Brome, pour la somme de 200 \$ et la vente de 300 cordes d'écorce au tanneur d'Adamsville Charles W. Tilson, au coût de 360 \$. L'acheteur doit prendre cette écorce de pruche sur les fermes de Richard Ingram, Robert Farrell et John Dunlavy, toutes les trois situées dans le canton de Brome. Cette dernière transaction montre que Roberts, pourvu d'importants capitaux, négocie simultanément avec plusieurs cultivateurs dans le but de profiter des opportunités du marché de la pruche<sup>213</sup>.

Les considérations précédentes permettent d'avancer que 1) pour un producteur, la vente d'écorce de pruche est plus ou moins payante selon qu'il procède lui-même à l'extraction ou qu'il négocie avec un intermédiaire; 2) sur des terres nouvellement ouvertes à la colonisation, la vente de l'écorce de pruche constitue souvent la seule source de revenus du cultivateur; 3) plusieurs groupes profitent des retombées monétaires du commerce de l'écorce de pruche, cultivateurs, commerçants et petits entrepreneurs en tout genre.

### **Une production différenciée**

Selon les défenseurs du laissez-faire entendus lors de l'enquête sur la destruction de la pruche, qui s'opposent à toute tarification visant à préserver la ressource, ce sont les colons et les petits producteurs qui sont les principaux bénéficiaires de l'industrie de l'écorce de pruche. Or, les données relatives aux cantons de Roxton, Farnham-Est, Milton et Shefford permettent de nuancer cette assertion.



TABLEAU 10

## Production d'écorce de pruche, 4 cantons

Quantité	Roxton				Shefford			
	N <sup>bre</sup> 1	%	Q <sup>té</sup> 4	%	N <sup>bre</sup>	%	Q <sup>té</sup>	%
1 - 9	64	22,6%	338,0	4,8%	56	28%	260	5,2%
10 - 19	82	29,0%	1 041,5	14,9%	54	27%	675	13,5%
20 - 29	63	22,2%	1 473,5	21,1%	34	17%	776	15,5%
30 - 39	22	7,8%	682,0	9,8%	18	9%	593	11,9%
40 - 49	18	6,4%	753,0	10,8%	16	8%	671	13,4%
50 - 99	29	10,2%	1 880,5	27,0%	16	8%	1 085	21,7%
100 et +	5	1,8%	805,0	11,5%	6	3%	939	18,8%
<b>Total</b>	<b>283</b>		<b>6 973,5</b>		<b>200</b>		<b>4 999</b>	
<b>M<sup>3</sup></b>			<b>246</b>				<b>25</b>	

1- Nombre de producteurs

2- Paroisse de Sainte-Cécile-de-Milton

3- Moyenne par producteurs

4- Cordes de 128 pi<sup>3</sup>

Sources : Listes nominatives du recensement de 1871, comtés de Shefford et Brome, bobines C-10072, C -10073, C-10074.

TABLEAU 11

**Producteurs de 50 cordes d'écorce et plus,  
canton de Roxton, 1871**  
30 producteurs, indices moyens

	M <sup>1</sup>	M <sup>2</sup>
Acres occupées	179,7	88
Acres améliorées	59,2	28
Acres en pâturage	22,7	12
Tonnes de foin	19,9	9
Vaches laitières	4,4	2,3
Traînes, charriots	2,4	1,7

1- Moyenne du groupe de 50 cordes et plus

2- Moyenne de l'ensemble des occupants de terre, producteurs et éleveurs

Source : Listes nominatives du recensement de 1871, comté de Shefford, canton de Roxton, bobine C-10074.

Dans le canton de Roxton, « pays à pruche » par excellence, on dénombre 30 producteurs de 50 cordes d'écorce et plus, soit 12% de l'ensemble des producteurs, qui sont responsables de 38,5% de la récolte (Tableau 11). Ces producteurs possèdent des terres de 180 acres, alors que la moyenne des occupants n'atteint pas 90 acres. Plusieurs autres indices — terres améliorées, cheptel, récoltes — confirment une différenciation socioéconomique appréciable entre les producteurs de 50 cordes et plus d'écorce de pruche et la masse des colons de Roxton.



1871, cordes de 128 pi <sup>3</sup>							
Milton <sup>2</sup>				Farnham-Est			
N <sup>bre</sup>	%	Q <sup>té</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	Q <sup>té</sup>	%
30	32,6%	151,5	8,4%	28	36,8%	155,5	4,4%
30	32,6%	376,5	21%	11	14,5%	125	3,5%
14	15,2%	326	18,2%	9	11,8%	210	5,9%
5	5,4%	161	9%	6	7,9%	189	5,3%
4	4,3%	168	9,4%	2	2,6%	85	2,4%
8	8,7%	477	26,6%	9	11,8%	595	16,7%
1	1,1%	135	7,5%	11	14,5%	2 205	61,8%
<b>92</b>		<b>1 795</b>		<b>76</b>		<b>3 564,5</b>	
		<b>19,5</b>				<b>46,8</b>	

### Écorce de pruche et industrie laitière : une approche comparative

Dans les campagnes de la grande région de Granby, c'est l'industrie laitière qui, ultimement, s'impose comme le principal vecteur de l'économie de marché. Cette prédominance de l'élevage et de la production laitière s'incarne par la fondation en 1938 de la Coopérative agricole du canton de Granby, appelée à devenir le géant Agropur.

Mais qu'en est-il au cours de la période 1850-1880, lorsque le commerce de la pruche se déploie en parallèle de celui des produits laitiers, à une époque où cette dernière activité ne domine pas encore l'économie rurale? Même si la première de ces deux productions s'exerce surtout en pays de colonisation et la seconde de façon plus intensive dans des terroirs de vieux peuplement, on peut identifier certains éléments qui leur sont communs.

En premier lieu, le commerce de l'écorce de pruche et celui des produits laitiers sont deux activités qui se déroulent dans le cadre de l'économie domestique et qui s'intègrent aux travaux coutumiers. Car avant la généralisation des beurreries et fromageries, c'est à la ferme que le lait est transformé en beurre<sup>214</sup>, mis en tinettes et expédié.

Quant à la production d'écorce de pruche, elle s'inscrit dans les opérations de défrichement des lots de colonisation. En deuxième lieu, le commerce des produits laitiers, comme celui de l'écorce de pruche, n'est pas sans incidences socioéconomiques : dans les deux cas, ce sont les gros producteurs qui y participent davantage, renforçant ainsi leur surreprésentation dans l'économie rurale.

Afin de cerner la rentabilité respective des deux activités, on doit tenter d'estimer l'importance de la production laitière en matière de revenus et, pour ce faire, retrancher la part de l'autoconsommation de beurre de l'évaluation. Cette autoconsommation, nous l'établissons à 150 livres par année par producteur<sup>215</sup>.

Que peut-on conclure des données du tableau 12? En termes de revenus, il est manifeste que la production laitière est plus lucrative que celle de l'écorce de pruche, sauf dans Roxton où, d'une part, l'agriculture et l'élevage sont peu développés et où, d'autre part, la pruche abonde en raison de la nature des sols et de la condition embryonnaire des défrichements. Par ailleurs, l'élevage laitier est une activité agricole plus structurante, puisqu'elle conduit les fermes à se développer en investissant dans le cheptel, en construisant des bâtiments supplémentaires, en augmentant l'espace réservé aux prairies à foin et aux pâturages et en achetant des équipements agricoles supplémentaires. La production laitière est une activité tournée vers l'avenir, alors que celle de l'écorce de pruche reste limitée dans le temps, dépendante de ressources forestières non renouvelables à courte échéance.

Beurrerie de Herbert Reynolds, située à Roxton-Sud, à l'intersection de la route 139 et du 3<sup>e</sup> Rang de Roxton Pond, au début des années 1900. (Société d'histoire de la Haute-Yamaska, collection Chantal Leduc, P100-D107-P001)



Tableau 12

Commercialisation, produits laitiers et écorce de pruche, 6 cantons, 1871							
	Produits laitiers				Écorce de pruche		
	N <sup>bre</sup> d'éleveurs <sup>1</sup>	Beurre <sup>2</sup>	Fromage <sup>3</sup>	Total	N <sup>bre</sup> de prod.	N <sup>bre</sup> de cordes	\$ <sup>4</sup>
Dunham	482	26 956 \$	38 306 \$	65 262 \$	105	1 694	6 776 \$
Brome	566	40 119 \$	10 405 \$	50 524 \$	145	2 121	8 484 \$
Stanbridge	673	29 497 \$	7 889 \$	37 386 \$	40	999	3 996 \$
Shefford	524	35 716 \$		35 716 \$	193	4 586	18 344 \$
Roxton	380	2 468 \$		2 468 \$	268	6 433	25 732 \$
Granby	370	21 194 \$		21 194 \$	170	4 544	18 176 \$
<b>Total</b>		<b>155 950 \$</b>	<b>56 600 \$</b>	<b>212 550 \$</b>			<b>81 508 \$</b>

1- Nombre d'éleveurs de vaches laitières

2- Il s'agit du produit commercialisable à 20 ¢ la livre, une fois retranchée du montant une autoconsommation de 150 lb par producteur

3- Valeur du lait livré à la fromagerie

4- Au prix de 4\$ la corde de 128 pi<sup>3</sup>

Sources : Listes nominatives du recensement de 1871, comtés de Shefford, de Brome et de Missisquoi, bobines C-10071, C-10072, C-10073, C-10074

Dans l'état actuel des recherches, il est impossible d'évaluer la part des revenus générés par le commerce de l'écorce de pruche dédiée au développement de la production laitière. Ce qu'on peut affirmer en examinant les variables qui se rapportent, en 1871, aux 30 producteurs de 50 cordes et plus du canton de Roxton, c'est que ces derniers ne semblent pas avoir investi massivement dans l'accroissement du cheptel laitier et de l'équipement agricole<sup>216</sup>, du moins si on compare les données qui leur sont relatives avec celles des producteurs laitiers des cantons de Stanbridge, de Dunham et de Farnham, où les sols sont plus favorables à l'agriculture. Dans Roxton, l'apport financier généré par le commerce de l'écorce de pruche ne semble pas avoir suffi à compenser les limitations imposées par la mauvaise qualité des sols, qui restent la principale entrave au développement de l'élevage laitier dans cette région.

## Conclusion

L'industrie du tannage des semelles de chaussures, dont l'âge d'or se situe entre 1850 et 1885, constitue la première incursion du grand capital, notamment d'origine américaine, dans la région de Granby. Contrairement aux activités industrielles courantes — fabrique de voitures, petites manufactures et moulins à scier, à moudre et à carder —, les tanneries emploient beaucoup de bras et distribuent des sommes considérables dans les campagnes grâce aux achats d'écorce de pruche. L'industrie du tannage permet ainsi à l'économie de marché de s'implanter dans des territoires où les échanges, jusque-là, étaient demeurés sporadiques, sinon inexistantes.

En raison de la possibilité qu'elles offrent aux colons de monnayer la pruche qu'on trouve en abondance sur les terres marginales, les tanneries favorisent non seulement la mise en valeur de ces dernières, mais elles aident aussi au peuplement de certains cantons et à la croissance des villages. Et si l'économie du tannage aide les colons à survivre sur des terres ingrates, elle profite encore davantage aux producteurs bien établis, dont les terres sont plus grandes et dont les revenus tirés de l'extraction de la pruche peuvent être réinvestis dans la transition vers la production laitière, appelée à devenir l'industrie rurale dominante dans la région étudiée. L'économie de la pruche permet aussi à nombre de petits entrepreneurs, commerçants ou cultivateurs, de réaliser des profits qui favorisent la circulation monétaire en région.

L'implantation des tanneries de cuir à semelle dans la grande région de Granby a des effets économiques et socioéconomiques indéniables, mais les incidences environnementales de cette activité sont aussi considérables. Car il s'agit d'une production éphémère qui repose sur une économie de pillage et de destruction à grande échelle de l'essence de pruche, dont les territoires peu développés d'un point de vue agricole sont généreusement garnis. La proximité géographique des différentes tanneries tend d'ailleurs à démontrer le peu de considération des entrepreneurs, industriels et marchands, pour la conservation de la ressource. Une fois la pruche devenue rare et coûteuse, les plus gros tanneurs déplacent leurs fabriques vers des territoires forestiers mieux pourvus de cette essence. Quant aux marchands d'écorce, ils doivent réorienter leurs activités vers d'autres secteurs de l'économie, dans le commerce ou l'industrie.

Grâce à l'augmentation de la circulation monétaire induite par les activités de tannage, combien d'outils et d'équipements agricoles supplémentaires la Waterloo Iron Works est-elle en mesure de vendre à

des cultivateurs désormais capables d'investir dans le développement de leurs fermes ? Combien de marchands doivent leur survie, sinon leur prospérité, à cette manne qu'est l'économie de la pruche ? Quel impact cette dernière a-t-elle sur la rentabilité du chemin de fer ? Parmi d'autres, ces questions méritent d'être posées, bien qu'il soit difficile de leur apporter des réponses satisfaisantes dans l'état actuel des recherches.

Autre interrogation d'importance : les capitaux accumulés dans l'exploitation des grandes tanneries sont-ils réinvestis dans des entreprises industrielles plus pérennes ? Dans le cas des investissements américains de la famille Shaw, qui contrôle environ les deux tiers des activités de tannage au milieu des années 1870, la question semble superflue puisque les capitaux réalisés en région sont réinvestis dans le démarrage de nouvelles tanneries, dans le nord-est américain ou dans le nord ontarien. Par ailleurs, les difficultés financières rencontrées par plusieurs tanneries appartenant à des intérêts régionaux rendent improbable leur réinvestissement dans d'autres secteurs de la production. Le seul entrepreneur qui semble avoir eu la possibilité d'utiliser les profits générés par l'industrie du tannage pour démarrer une entreprise manufacturière est S.H.C. Miner, de Granby. Comme ce dernier possède deux tanneries en plein rendement au cours de la deuxième moitié des années 1870, il est conséquent de penser qu'une partie des profits générés par ces entreprises ait été investie dans la Granby Rubber, la manufacture de caoutchouc que l'homme d'affaires met sur pied en 1882.

## Bibliographie

### Publications gouvernementales

- Recensement des Canadas, 1851-52*, vol. 2, Ottawa, Bureau d'enregistrement et de statistique, 1855, 447 p.
- Recensement du Canada 1870-71*, vol. 3, J.B. Taylor, Ottawa, 1875, 479 p.
- Recensement du Canada, 1880-81*, vol. 3, Maclean, Roger & Co., Ottawa, 1883, 537 p.
- « Rapport final du Comité spécial nommé pour s'enquérir des meilleurs moyens de protéger la pruche contre la destruction. » *Journaux de la Chambre des communes, session 1867-68*, Appendice (N° 10), Ottawa, Hunter, Rose et Lemieux, 1868.
- Acte des municipalités et des chemins de 1855*, Québec, Stewart, Derbshire et George Desbarats, 1855, 226 p.
- Report in the Statistics of wages in manufacturing industries*, Washington, Government Printing Office, 1886, p. 307-322.
- The Seventh Census of the United States: 1850*, Washington, Robert Armstrong public printer, 1853, p. cvi, cxxiii.
- « Acte pour donner effet, de la part de cette Province, à un Traité entre sa Majesté et les États-Unis d'Amérique », 18 Vict. Cap. 1,2, 1854.
- Statuts du Québec*, 1866, 29-30 Vict., Cap. 6, p. 17-28
- « Acte à l'effet de modifier les droits de douane et d'accise », *Actes du Parlement de la Puissance du Canada*, 1879, 42 Vict. Cap. 15, p. 121-149.
- Débats de la Chambre des Communes*, 1<sup>er</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, V.1, p. 192-193, 195 (15 mars 1871).
- Rapport judiciaire de Québec*, Québec, P. G. Delisle, 1883, p. 55.
- Cann, D.B. et al., *Étude des sols des comtés de Shefford, Brome et Missisquoi dans la province de Québec*, Ottawa, Service des fermes expérimentales, Imprimeur du Roi, 1948, 98 p.
- Chrysler, James D.F.H., *Insolvent Act of 1875*, Toronto, Copp, Clark & Co., 1875, 219 p.

### Sources manuscrites

- Fonds S.H.C. Miner, PC 005, Journal 0, 1887-1890, Société d'histoire de la Haute-Yamaska.
- Greffe du notaire Henry Bondy, 1850.
- Greffe du notaire Léonard-Ovide Héту, 1862-1868.
- Greffe du notaire T. Amyrault, 1867-1877.
- Greffe du notaire Thomas Brassard, 1868-1875.
- Greffe du notaire A.-O.- T. Beauchemin, 1868-1875.
- Greffe du notaire Félix-Xavier Mayotte, 1874.
- Greffe du notaire Joseph Théophile Lactance Archambault, 1870.
- Listes nominatives du recensement de 1861, comté de Shefford, canton de Granby, bobine C-1296.
- Listes nominatives du recensement de 1861, comté de Brome, canton d'East Farnham, bobine C-1270.
- Listes nominatives du recensement de 1861, comtés de Shefford et Brome, bobines C-1296, C-1270.

Listes nominatives du recensement de 1871, comté de Bagot, Saint-Éphrem d'Upton, bobine C-10067.

Listes nominatives du comté de Shefford, 1871, bobines C-10073, C-10074.

Registre foncier du comté de Shefford, 1852-1902.

Registre foncier du comté de Brome, 1854-1883.

*Valuation Roll. Municipality of the village of Waterloo*, 1878. Société d'histoire de la Haute-Yamaska, fonds Ville de Waterloo, V008.

### Cartes

*Map of the counties of Shefford, Iberville, Brome and Rouville*, Canada East, H. F. Walling, 1864.

*Plan of Missisquoi, Shefford & part of Stanstead & Rouville Counties*, Hiram Corey, 1845.

*Plan of the survey of Shefford, Melbourne and Drummondville roads*, 1844, ANC, Collection nationale des cartes et plans, R1307.

### Journaux

*Le Courrier du Canada*, 1866.

*Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1866-1872.

*Le Journal d'agriculture*, 1872.

*Montreal Herald*, 1857.

*Montreal Herald and Daily Commercial Gazette*, 1883.

*Scientific American*, 1882.

*The Advertiser*, 1858.

*The Eastern Townships Gazette*, 1862.

*The Waterloo Advertiser*, 1865-1891.

### Répertoires, rapports et dictionnaires

*Eastern Townships Bank*, Charter and annual reports, 1859-1912, Sherbrooke, Printing & Binding Co., 1912, 512 p.

*Eastern Townships Gazetteer and Directory*, Montréal, Irwin & Co., 1876, 279 p.

*Illustrated Atlas of the Eastern Townships and South Western Quebec*, Toronto, H. Belden & Co., 1881, 88 p.

Lefebvre, Jean-Jacques, « Prat, Jean-Baptiste, John Pratt », *Dictionnaire biographique du Canada*, v. X (1871-1880), version internet.

*Liste des maires et conseillers, municipalités de Valcourt, Warden, Waterloo et West Bolton*, Société d'histoire de la Haute-Yamaska.

*Liste des maires et conseillers des municipalités du comté de Shefford*, Société d'histoire de la Haute-Yamaska.

*Mackay's Montreal Directory for 1863-1864*, Montréal, John Lovell, 1863, 440 p.

McCulloch, J.R., *A dictionary, geographical, statistical, and historical of the various countries, places, and principal natural objects in the world*, Volume 2, Londres, Longman, Brown, Green, and Longman, 1854, p. 401.

*Rapport de l'Association de la propagation de la foi*, janvier 1850, p. 9.

*The Canadian Biographical Dictionary and Portrait Gallery of Eminent and self-made Man*, New York et Toronto, American Biographical Publishing Co, 1881, 759 p.

### Ouvrages et articles

Armstrong, Robert, *Structure and change : An Economic history of Quebec*, Toronto, Gage Publishing, 1984, 295 p.

Blanchet, Patrick, « La récolte d'écorce de pruche dans la région des Cantons-de-l'Est, une perturbation anthropique majeure ? », *Progrès forestier*, (hiver 2010), p.18-22.

Booth, John Derek, *Railways of southern Quebec*, v.1, Toronto, Railfare Enterprises, 1982, 160 p.

Brown, Nelson Courtland, *Forest Products their manufacture and use*, New York, John Wiley & Sons, 1919, 471 p.

Burgess, Johanne, « L'industrie de la chaussure à Montréal : 1840-1870 — le passage de l'artisanat à la fabrique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, v. 31, n° 2, septembre 1977, p. 187-210.

Capen, Nahum, *Biography of Zadock Pratt of Prattsville, N.Y.*, New York, s.e., 1852 [?], 578 p.

Cassells, John M., *A Study of Fluid Milk Prices*, Cambridge, Harvard University Press, 1937, 303 p.

Dickinson, John A. et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Septentrion, 2003, 382 p.

Ferland, Jacques, *Évolution des rapports sociaux dans l'industrie canadienne du cuir au tournant du 20<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Université McGill, thèse de doctorat, 1985, 355 p.

Ferland, Jacques et Christopher Wright, « Rural and Urban Labour Process : A Comparative Analysis of Australian and Canadian Development », *Labour/Le Travail*, 38 (automne 1996), p. 142-169.

Ferland, Jacques, « The command of Money in Shaw's Borderlands, 1859-1887 », dans Stephen J. Hornsby and John G. Reid, *New England and the Maritimes Provinces. Connections and Comparisons*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2005, p. 159-179.

Gendron, Mario, *Bromont, le village d'Adamsville au XIX<sup>e</sup> siècle*, Granby, Société d'histoire de la Haute-Yamaska, 1994, 55 p.

Gendron, Mario et al., *Histoire du Piémont-des-Appalaches*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1999, 411p.

Gendron, Mario, Johanne Rochon et Richard Racine, *Histoire de Granby*, Granby, Société d'histoire de la Haute-Yamaska, 2001, 512 p.

Gendron, Mario, *Histoire du Canton de Granby*, Granby, Société d'histoire de la Haute-Yamaska, 2005, 110 p.

Gendron, Mario et Richard Racine, *Waterloo, 125 ans d'histoire*, Granby, Société d'histoire de Shefford, 1992, 124 p.

Gendron, Mario et Richard Racine, *Waterloo, 150 ans d'histoire*, Granby, Société d'histoire de la Haute-Yamaska, 2018, 150 p.

Gilles, Philippe, *Histoire des crises et des cycles économiques*, Paris, Armand Colin, 2004, 304 p.

Hamelin, Jean et Yves Roby, *Histoire économique du Québec, 1851-1896*, Montréal, Fides, 1971, 436 p.



- Martel, Jules, *Histoire du système routier des Cantons de l'Est avant 1855*, mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, 1960, p. 171.
- Morneau, Jocelyn, « Le destin mouvementé de deux entreprises industrielles du pays rural du lac Saint-Pierre : les tanneries Ralston et Yale dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire Québec*, vol. 20, n<sup>o</sup> 2, 2014, p. 35-41.
- Norel, Philippe, *L'invention du marché*, Paris, Éditions du Seuil, 2004, 579 p.
- Onthank, Heath A., *The tanning industry*, Boston, National Shawmut Bank, 1917, 65 p.
- Powell, James, *Le dollar canadien : une perspective historique*, Ottawa, Banque du Canada, 2005, 124 p.
- Pratt, Zadock, *Description of the Prattsville Tannery*, New York, s.e, 1847, 10 p.
- Ricardo, David, *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, Paris, Flammarion, 1977 [édition originale 1817], 379 p.
- Richardson, W. H., *The Boot and Shoe trade Manufacturers' assistant and guide*, Boston, Higgins, Bradley & Dayton, 1858, 345 p.
- Sanders, James Harvey, *Practical hints about building : together with suggestions as to the construction of swine and sheep pens, silos and other farm outbuildings*, Chicago, J.H. Sanders Publishing, 1893, 284 p.
- Trudel, Pierre, *Le Traité de Réciprocité, 1854*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1968, 121 p.
- Wallerstein, Immanuel, *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, Paris, Éditions La Découverte, 2009, 174 p.

## Notes

- 1 *Recensement du Canada 1870-71*, vol.3, J.B. Taylor, Ottawa, 1875. *Recensement du Canada, 1880-81*, vol 3, Maclean, Roger & Co., Ottawa, 1883.
- 2 Jacques Ferland, *Évolution des rapports sociaux dans l'industrie canadienne du cuir au tournant du 20<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Université McGill, thèse de doctorat, 1985, p. 195.
- 3 Par contre, la documentation d'époque qui porte sur les tanneries est relativement abondante, bien que presque exclusivement américaine.
- 4 John A. Dickinson et Brian Young (*Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Septentrion, 2003, 382 p.) abordent brièvement le sujet, tandis que Robert Armstrong (*Structure and change : An Economic history of Quebec*, Toronto, Gage Publishing, 1984, 295 p.) l'effleure à peine ; Hamelin et Roby (*Histoire économique du Québec, 1851-1896*, Montréal, Fides, 1971, 436 p.), pour leur part, l'ignorent totalement, de même que Johanne Burgess (« L'industrie de la chaussure à Montréal : 1840-1870 — le passage de l'artisanat à la fabrique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, v. 31, n<sup>o</sup> 2, septembre 1977, p. 187-210.), qui se concentre sur la fabrication des chaussures.
- 5 Mario Gendron et al., *Histoire du Piémont-des-Appalaches*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1999, p.192-194. Le Piémont-des-Appalaches correspond aux MRC d'Acton, de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi.
- 6 Jacques Ferland, *Évolution des rapports sociaux [...] op. cit.*, 355 p.
- 7 Jacques Ferland, « The command of Money in Shaw's Borderlands, 1859-1887 », dans Stephen J. Hornsby and John G. Reid, *New England and the Maritimes Provinces. Connections and Comparisons*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2005, p. 159-179. Voir aussi Jacques Ferland et Christopher Wright, « Rural and Urban Labour Process : A Comparative Analysis of Australian and Canadian Development », *Labour/Le Travail*, 38 (automne 1996), p. 142-169.
- 8 Patrick Blanchet, « La récolte d'écorce de pruche dans la région des Cantons-de-l'Est, une perturbation anthropique majeure ? », *Progrès forestier*, (hiver 2010), p.18-22.
- 9 Mario Gendron et al, *Histoire du Piémont-des-Appalaches, op. cit.*, p. 102.
- 10 « Or, comme les piles d'écorce constituaient une marchandise très encombrante et coûteuse à transporter sur de longues distances, les tanneurs américains établis non loin des grandes villes portuaires optèrent pour une relocalisation de leurs installations productives vers le nord ou l'ouest ». Jacques Ferland, *Évolution des rapports sociaux [...] op. cit.*, p. 69.
- 11 En décembre 1833, le Colonial Office vend à la BALC 850 000 acres des terres de la Couronne. Dans la grande région de Granby, la compagnie obtient des terres dans tous les cantons du comté de Shefford et dans le canton d'Acton. Entre 1834 et 1850, elle y achète 25 500 acres et obtient des octrois pour 37 120 acres. La compagnie concentre surtout son attention dans les cantons contigus de Roxton (26 280 acres), Shefford (10 660 acres) et Milton (7 085 acres). Mario Gendron et al., *Histoire du Piémont des Appalaches, op. cit.*, p. 55.
- 12 Lettre de R.W. Heneker, Commissaire des la Compagnie des terres de l'Amérique britannique, 11 mai 1868. « Rapport final du Comité spécial nommé pour s'enquérir des meilleurs moyens de protéger la pruche contre la destruction. » *Journaux de la Chambre des communes, session 1867-68*, Appendice (N<sup>o</sup> 10), Ottawa, Hunter, Rose et Lemieux, 1868, p. 16. L'édition du 21 janvier 1882 de *Scientific American* abonde dans le même sens : « [...] it is cheaper to take the hides to where the bark is than it would be to bring the bark to the seaports where the hides are imported, or the large centers where hides of domestic production are collected. »
- 13 D.B. Cann et al., *Étude des sols des comtés de Shefford, Brome et Missisquoi dans la province de Québec*, Ottawa, Service des fermes expérimentales, Imprimeur du Roi, 1948, 98 p.
- 14 John Derek Booth, *Railways of southern Quebec*, v.1, Toronto, Railfare Enterprises, 1982, p. 136.
- 15 Registre foncier de Shefford, 22 mai 1862, acte 7646.
- 16 *Ibid.*, 10 août 1864, acte 9307.
- 17 *Ibid.*, 8 janvier 1861, acte 6871.
- 18 Greffe du notaire Henry Bondy, 21 septembre 1850, acte 564.
- 19 Registre foncier de Shefford, 12 août 1852, acte 2551.
- 20 La tannerie de Brigham expédie ses produits via Farnham et celle d'Adamsville via Granby, deux gares situées à environ 10 km des lieux de production.
- 21 John Derek Booth, *op. cit.*, p. 56-98.
- 22 Mario Gendron et al., *op. cit.*, p. 234.
- 23 Mario Gendron, *Bromont, le village d'Adamsville au XIX<sup>e</sup> siècle*, Granby, Société d'histoire de la Haute-Yamaska, 1994, p. 16.
- 24 *Acte des municipalités et des chemins de 1855*, Québec, Stewart,

- Derbshire et George Desbarats, 1855, p. 45.
- 25 Jules Martel, *Histoire du système routier des Cantons de l'Est avant 1855*, mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, 1960, p. 171.
- 26 *Plan of Missisquoi, Shefford & part of Stanstead & Rowville Counties*, Hiram Corey, 1845.
- 27 *Map of the counties of Shefford, Iberville, Brome and Rouville*, Canada East, H. F. Walling, 1864.
- 28 On ne peut pas passer sous silence le rôle de la BALC dans l'établissement des routes. Entre 1835 et 1850, la compagnie des terres reçoit 26 000 acres dans le canton de Roxton. Elle y fait construire un premier chemin entre l'Outlet Road (route 112) et le nord du canton, où la rivière Noire offre un potentiel hydraulique important, et un second entre Metcalfe (Roxton Falls) et Acton Vale, en prévision de l'arrivée prochaine du chemin de fer. À ce propos, voir : *Plan of the survey of Shefford, Melbourne and Drummondville roads*, 1844, ANC, Collection nationale des cartes et plans, R1307.
- 29 Registre foncier du comté de Shefford, 19 septembre 1867, acte 10931.
- 30 *Report in the Statistics of wages in manufacturing industries*, Washington, Government Printing Office, 1886, p. 307-322.
- 31 *The Seventh Census of the United States: 1850*, Washington, Robert Armstrong public printer, 1853, p. cvi, cxxiii.
- 32 W. H. Richardson, *The Boot and Shoe trade Manufacturers' assistant and guide*, Boston, Higgins, Bradley & Dayton, 1858, p. 15.
- 33 J.R. McCulloch, *A dictionary, geographical, statistical, and historical of the various countries, places, and principal natural objects in the world*, Volume 2, Londres, Longman, Brown, Green, and Longman, 1854, p. 401.
- 34 Zadock Pratt, *Description of the Prattsville Tannery*, New York, s.e., 1847, 10 p. Pour plus d'information sur cet entrepreneur, on peut consulter : Nahum Capen, *Biography of Zadock Pratt of Prattsville, N.Y.*, New York, s.e., 1852 [?], 578 p.
- 35 Dans une rétrospective sur l'évolution de l'industrie du tannage aux États-Unis, publiée dans *Report on the Statistics of Wages in Manufacturing Industries* (Washington, Government Printing Office, 1886, p. 307), on peut lire : "The tanneries of a few years ago employed but limited capital, worked under great disadvantages, and for their raw material depended upon the hides of the animals slaughtered in their immediate vicinity [...]. Now there are large tan-yards of improved construction, gathering raw materials not only from their immediate vicinity, but from all sections of the country, an even from the cattle-raising parts of other nations."
- 36 Joanne Burgess, *op. cit.*, p. 187-210.
- 37 *Recensement du Canada, 1870-1871, op.cit.* ; *Recensement du Canada, 1880-1881, op. cit.*
- 38 Cette affirmation doit être nuancée, car il est possible que les tanneries d'Erastus Brigham et celle d'Alson Knight, d'Adamsville, aient déjà produit du cuir supérieur. Outre ces exceptions, toutes les tanneries de la grande région de Granby produiront exclusivement du cuir à semelle depuis leur ouverture jusqu'à leur fermeture. Quant à la tannerie H. Miner & Son, qui débute la production de cuir à semelle sur une grande échelle en 1862, il s'agit d'un nouvel établissement, construit sur le même emplacement que la tannerie primitive, consacrée à une production diversifiée.
- 39 *The Advertiser*, 13 août 1858, article tiré du *St. John's News*.
- 40 L'utilisation de chevilles de bois pour unir les pièces de cuir qui composent le talon se maintient pendant plusieurs années. Ainsi, en 1873, la Star Peg Manufacturing of Montreal ouvre une succursale à Waterloo et, deux ans plus tard, la compagnie agrandit ses installations, diversifie sa production et emploie 60 travailleurs. Mario Gendron et Richard Racine, *Waterloo, 125 ans d'histoire*, Granby, Société d'histoire de Shefford, 1992, p. 22.
- 41 Jacques Ferland et Christopher Wright, *op. cit.*, p. 152.
- 42 *Eastern Townships Gazette*, 12 décembre 1862.
- 43 *The Advertiser*, 13 août 1858. Tiré du *St. John's News*.
- 44 Registre foncier du comté de Shefford, 8 janvier 1861, acte 6871.
- 45 *Ibid.*, 17 octobre 1871, acte 14655.
- 46 *Ibid.*, 18 juillet 1872, acte 17439.
- 47 *The Waterloo Advertiser*, 21 décembre 1865, 4 février 1868, 20 août 1885, 23 mai 1889; *Le Courrier du Canada*, 10 janvier 1866; Mario Gendron, *Histoire du Canton de Granby*, Granby, Société d'histoire de la Haute-Yamaska, 2005, p. 40.
- 48 « Acte pour donner effet, de la part de cette Province, à un Traité entre sa Majesté et les États-Unis d'Amérique », 18 Vict. Cap. 1,2, 1854. Voir aussi : Pierre Trudel, *Le Traité de Réciprocité, 1854*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1968, 121 p.
- 49 *Statuts du Québec*, 1866, 29-30 Vict., Cap. 6, p. 17-28.
- 50 En 1864, au moment où le dollar canadien atteint son niveau le plus élevé vis-à-vis le dollar américain, (1\$ can. = 2,79\$ américain), une corde d'écorce de pruche, qui se vend environ 3,50\$ au Canada, vaut 9,73\$ en argent américain. La situation se rétablit quelque peu la guerre de Sécession (1861-1865)

- terminée, mais reste en faveur du dollar canadien. Le retour de l'étalon-or, en 1879, place les deux monnaies à parité. James Powell, *Le dollar canadien : une perspective historique*, Ottawa, Banque du Canada, 2005, p. 39-41.
- 51 « Acte à l'effet de modifier les droits de douane et d'accise », *Actes du Parlement de la Puissance du Canada*, 1879, 42 Vict. Cap. 15, p. 121-149.
- 52 A. Heath Onthank, *The tanning industry*, Boston, National Shawmut Bank, 1917, p.36.
- 53 Voir : *Mackay's Montreal Directory for 1863-1864*, Montréal, John Lovell, 1863.
- 54 Greffe du notaire Léonard-Ovide Héту, 19 novembre 1868, acte 2770.
- 55 En 1887 et 1888, Miner achète respectivement 134 et 219 tonnes de peaux de D.R. Northey. Journal O, 1887-1890, Fonds S.H.C. Miner PC005, Société d'histoire de la Haute-Yamaska.
- 56 *Scientific American*, 21 janvier 1882.
- 57 En 1881, les tanneries Shaw de Waterloo et de Warden, qui appartiennent au même groupe industriel et marchand, reçoivent 40 wagons de chemin de fer chargés de 32 000 peaux, des importations d'une valeur de près de 70 000\$. *The Waterloo Advertiser*, 20 mai 1881.
- 58 John A. Dickinson et Brian Young, *op. cit.*, p. 200.
- 59 La Waterloo Iron Works, la seule autre entreprise industrielle d'importance en région en 1871, engage 30 hommes à qui elle verse 300\$ de salaire annuel moyen, soit 26% de plus que le salaire moyen versé dans les tanneries.
- 60 On compte 14 charretiers parmi les métiers déclarés à Acton Vale, mais un seul à Granby et aucun à Waterloo. *Eastern Townships Gazetteer and Directory*, Montréal, Irwin & Co., 1876, p. 56-58, 107-109, 223-226.
- 61 Jacques Ferland, « The command of money in Shaw's borderlands, 1859-1887 », *op. cit.*, p. 162.
- 62 Mario Gendron et al., *Histoire du piémont des Appalaches*, *op. cit.*, p. 191.
- 63 « Suivant que le capital disparaît rapidement et exige un renouvellement perpétuel, ou qu'il se consomme lentement, on le divise en deux catégories qui sont : le capital fixe et le capital circulant. [...] Il faut encore observer que le capital non engagé peut rester plus ou moins longtemps dans la circulation, avant de rentrer aux mains du chef d'industrie. [...] Il peut donc arriver que deux industries emploient la même somme de capital; mais ce capital peut aussi se diviser d'une manière fort différente sous le rapport de la portion engagée et de la portion qui circule ». David Ricardo, *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, Paris, Flammarion, 1977 [édition originale 1817], p. 41-42.
- 64 *Le Courrier du Canada*, 10 janvier 1866.
- 65 James D. Edgard, F.H. Chrysler, *Insolvent Act of 1875*, Toronto, Copp, Clark & Co., 1875, 219 pages.
- 66 Philippe Norel, *L'invention du marché*, Paris, Éditions du Seuil, 2004, p. 340.
- 67 Jacques Ferland, *Évolution des rapports sociaux [...]*, *op. cit.*, p. 205.
- 68 « [...] les "échecs" répétés des entreprises éliminent les concurrents les plus faibles et sont une condition *sine qua non* de l'accumulation illimitée du capital. C'est ce qui explique le processus permanent de concentration capitaliste ». Immanuel Wallerstein, *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, Paris, Éditions La Découverte, 2009, p. 49.
- 69 Les tanneurs ne sont pas les seuls à subir les contrecoups de la crise économique: « Le village de Granby est frappé durement en 1877 [...]. En une seule journée, à la session du mois d'août 1877 de la cour des Commissaires, les marchands du village déposent une soixantaine de poursuites pour défaut de paiement. Le même mois, juste avant de fermer sa succursale, la Merchants Bank effectue le rappel de 118 prêts consentis à sa clientèle. La plupart des débiteurs se déclarent dans l'impossibilité de respecter leur engagement et sont obligés d'emprunter à des particuliers, souvent membres de la famille, ou de se tourner vers une autre institution bancaire. » Richard Racine, « Le village de Granby », dans *Histoire de Granby*, Granby, Société d'histoire de la Haute-Yamaska, 2001, p. 67. Pour plus d'information sur cette crise économique, consulter : Philippe Gilles, *Histoire des crises et des cycles économiques*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 112-125.
- 70 *Eastern Townships Bank, Charter and annual reports, 1859-1912*, Sherbrooke, Printing & Binding Co., 1912, p. XXVI.
- 71 Les implications financières des industriels montréalais ne se limitent pas à la grande région de Granby : au cours des années 1860, Peter Ralston, tanneur du lac Saint-Pierre, contracte des emprunts auprès de Fayette Shaw & Brothers et de John Pratt & Co. Jocelyn Morneau, « Le destin mouvementé de deux entreprises industrielles du pays rural du lac Saint-Pierre : les tanneries Ralston et Yale dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire Québec*, v.20, n.2, 2014.
- 72 Le livre de comptes de la tannerie Miner, de Granby, nous en apprend davantage sur le mode de financement des achats de peaux. En septembre 1889, S.H.C. Miner effectue un emprunt de 10 318\$ à la Banque des Cantons de l'Est, somme avec laquelle il procède à

- un important achat de peaux — 2000 Corrientes, 1000 Cordovas et 1000 naturelles —, auprès de N.W. Rice & Co, une firme de Boston spécialisée dans le transport maritime. Les coûts du transport par train de Boston à Granby sont aussi incorporés au montant de l'emprunt, à raison de 46\$ par wagon de 23 000 livres. Une fois le cycle de production de six mois terminé, Miner rembourse l'emprunt, incluant un intérêt bancaire de plus de 250\$. Fonds S.H.C. Miner, PC 005, Société d'histoire de la Haute-Yamaska.
- 73 Selon Jacques Ferland (*Évolution des rapports sociaux* [...] *op. cit.*, p. 76), la tannerie Miner constituerait un des rares exemples québécois de ce type de transition.
- 74 *Recensement des Canadas, 1851-52*, vol.2, Ottawa, Bureau d'enregistrement et de statistique, 1855.
- 75 *The Eastern Townships Gazette*, 12 décembre 1862.
- 76 Listes nominatives du recensement de 1861, comté de Shefford, canton de Granby, bobine C-1296.
- 77 Cité par : Jean-Jacques Lefebvre, « Prat, Jean-Baptiste, John Pratt », *Dictionnaire biographique du Canada*, v.X, (1871-1880), version internet.
- 78 Greffe du notaire Léonard Ovide Héту, acte 485, 6 novembre 1862.
- 79 Registre foncier du comté de Shefford, 7 avril 1864, acte 8631.
- 80 *Ibid.*, 1 octobre 1865, acte 9606; 5 septembre 1866, acte 10205.
- 81 Greffe du notaire Léonard Ovide Héту, 18 novembre 1868, acte 2770.
- 82 Registre foncier du comté de Shefford, 10 novembre 1872, acte 15688.
- 83 Ce rapprochement entre les intérêts industriel et bancaire est appelé à se renforcer, comme le montre la nomination de S.H.C. Miner à la vice-présidence de l'Eastern Townships Bank en 1906. Mario Gendron et al., *Histoire de Granby*, *op. cit.*, p. 105.
- 84 Richard Racine, *Ibid.*, p. 68. Voir aussi le greffe du notaire T. Amyrault, 13 septembre 1877, acte 2255.
- 85 « Messrs. John Wood & Co have a copper mine in the third range which they have refused 20,000 dollars ». Listes nominatives du recensement de 1861, comté de Shefford, canton de Roxton, bobine C-1296.
- 86 Liste des maires et conseillers du comté de Shefford, Société d'histoire de la Haute-Yamaska.
- 87 Registre foncier du comté de Shefford, 29 novembre 1854, acte 3739.
- 88 Listes nominatives du recensement de 1861, *op. cit.*
- 89 *Montreal Herald*, 17 septembre 1857.
- 90 Registre foncier du comté de Shefford, 16 février 1860, acte 6267.
- 91 *Ibid.*, 30 janvier 1862, acte 7320.
- 92 *Ibid.*, 21 juin 1865, acte 13764.
- 93 *Ibid.*, 31 mars 1871, acte 14265.
- 94 *Ibid.*, 23 avril 1872, acte 15172 et 15173.
- 95 *Ibid.*, 8 novembre 1876, acte 20790; 29 novembre 1877, acte 22131.
- 96 *The Waterloo Advertiser*, 18 mai 1877.
- 97 Registre foncier du comté de Shefford, 3 juin 1878, acte 22725.
- 98 *Ibid.*, 15 juin 1878, acte 22746.
- 99 *Ibid.*, 20 février 1885, acte 31391.
- 100 *Ibid.*, 18 juillet 1872, acte 17439.
- 101 *Ibid.*, 8 janvier 1861, acte 6871.
- 102 *Ibid.*, 9 janvier 1861, acte 6841.
- 103 *Ibid.*, 24 juin 1862, acte 7651.
- 104 *Ibid.*, 13 janvier 1863, acte 8138.
- 105 *Ibid.*, 8 février 1864, acte 9433.
- 106 *Ibid.*, 29 juillet 1864, acte 8921.
- 107 *Ibid.*, 10 mars 1866, acte 9887.
- 108 Greffe du notaire Thomas Brassard, 7 octobre 1868, acte 4442.
- 109 Registre foncier du comté de Shefford, 22 janvier 1869, acte 12138.
- 110 *Ibid.*, 9 mai 1871, acte 14266.
- 111 *Ibid.*, 17 octobre 1871, acte 14655.
- 112 *Waterloo Advertiser*, 14 juin 1872.
- 113 Registre foncier du comté de Shefford, 18 juillet 1872, acte 17439.
- 114 *Ibid.*, 24 février 1874, acte 17206.
- 115 Registre foncier du comté de Brome, 10 juillet 1875, acte 11762.
- 116 Mario Gendron, *Histoire du canton de Granby*, *op. cit.*, p. 37-38.
- 117 Greffe du notaire T. Amyrault, 12 décembre 1867, acte 588.
- 118 Registre foncier du comté de Shefford, 18 novembre 1870, acte 13817.
- 119 *Ibid.*, acte 13818.
- 120 De ce montant de 5 000\$, Herrick remet 3 000\$ à son associé et 2 000\$ à Duke Roberts, avec intérêt à 12%, pour un prêt consenti par ce dernier à Hungerford, Welch & Co en 1869. *Ibid.*, 17 février 1869, acte 12209.
- 121 Registre foncier du comté de Shefford, 19 juin 1871, acte 14600.
- 122 *Ibid.*, 24 février 1874, acte 17206.
- 123 *Ibid.*, 1 septembre 1887, acte 34547.
- 124 Registre foncier du comté de Brome, 6 septembre 1854, acte 349.
- 125 Listes nominatives du recensement de 1861, comté de Brome, canton d'East Farnham, bobine C-1270.
- 126 Registre foncier du comté de Brome, 5 décembre 1865, acte 4860.
- 127 *Ibid.*, 10 juillet 1875, acte 11762.
- 128 *Ibid.*, 26 février 1883, acte 18053.
- 129 *The Waterloo Advertiser*, 19 avril 1878.
- 130 *The Advertiser*, 13 août 1858.

- 131 Registre foncier du comté de Brome, 4 novembre 1884, acte 19610.
- 132 Jacques Ferland, *Évolution des rapports sociaux [...] op. cit.*, p. 70.
- 133 Jacques Ferland, « The Command of Money in Shaw's Borderlands, 1859-1887 », *op. cit.*, p. 164-165.
- 134 En 1861, Brackley Shaw jr (31 ans) habite avec sa femme (29 ans) et leurs deux enfants (3 et 8 ans) ; William Shaw (29 ans) vit avec son épouse (27 ans) et leur enfant (5 ans). Listes nominatives du recensement de 1861, comté de Shefford, canton de Roxton, bobine C-1296.
- 135 « Partout où la colonisation va bon train [...] la BALC n'a que peu d'efforts à faire pour vendre ses terres. Dans le canton de Roxton, par contre, presque inhabité et isolé par manque de chemins, la compagnie doit construire une route, tracer un village [Roxton Falls] et conclure en 1848 une entente avec l'Association pour l'établissement des Canadiens français dans les townships ». Mario Gendron et al., *Histoire du Piémont-des-Appalaches, op. cit.*, p.55.
- 136 Registre foncier du comté de Shefford, 22 septembre 1852, acte 2530 ; 20 octobre 1859, acte 6105.
- 137 Listes nominatives du recensement de 1861, comtés de Shefford et de Brome, bobines C-1296, C-1270.
- 138 Registre foncier du comté de Shefford, 21 septembre 1860, acte 6625.
- 139 La compagnie est formée de Brackley jr, Fayette et William Shaw.
- 140 *MacKay's Montreal Directory for 1863-1864*, Montréal, John Lovell, 1864, 440 p.
- 141 « [...] which said sum of money the said vendor acknowledged and confessed to have had and received several years previous the execution and from the said firm F. Shaw & Brothers. » Greffe du notaire A.-O.- T. Beauchemin, 11 avril 1864, acte 472.
- 142 Registre foncier du comté de Shefford, 25 janvier 1872, acte 23331.
- 143 *Ibid.*, 10 août 1864, acte 9307.
- 144 Parmi ces entreprises, on compte Devereux & Son et Aaron R. Hill, toutes deux de l'État de New York. *Report on the Statistics of Wages in manufacturing industries, op. cit.*, p. 317-318.
- 145 Valuation Roll. Municipality of the village of Waterloo, 1878. V008, fonds Ville de Waterloo, SHHY.
- 146 Le 22 décembre 1864, le *Waterloo Advertiser* offre une saisissante description de la tannerie Shaw, peu avant la fin de sa construction : « We yesterday paid a visit to this tannery, situated near the Station of this place. It is not yet completed [...]. The first object which strikes the eye, is the chimney which tower up 120 feet above the surface, and has on the north side the inscription " Shaw's Model Tannery, 1864". [...] Mr. Shaw [...] informed us that there were to be two engines of 50 horse power each. The boilers, four in number, are about 40 feet in length, requiring six arches to properly heat them. From the engine room you pass to a smaller building [...] known as col. Foster's steam Mill – in the lower part of this are 20 large size vats – the upper parts are at present used as workshop. From this room you enter the lower part of the main building, which is 333 feet in length and 46 feet in width. This room will contain, when completed, 222 vats, making [...] a total of 242 vats. In the upper story a large room used as the finishing room, running the whole length of the building. The sweating portions of the establishment are in proportion with the others just mentioned. »
- 147 Registre foncier du comté de Shefford, 24 juin 1865, acte 9386.
- 148 Entre autres fonctions, Spencer Shaw a été conseiller municipal à Waterloo en 1867, 1869-1870, 1880 et de 1882 à 1885. *Liste des maires et conseillers, municipalités de Valcourt, Warden, Waterloo et West Bolton*, SHHY. Pour une courte biographie de Spencer Shaw, voir *The Waterloo Advertiser*, 30 janvier 1891.
- 149 « En 1870, [les] deux grandes tanneries dans Shefford totalisaient le plus gros montant de capital investi et de valeur produite dans toute l'industrie du cuir canadienne ». Jacques Ferland, *Évolution des rapports sociaux [...]*, *op. cit.*, p.71.
- 150 Registre foncier du comté de Shefford, 18 juillet 1872, acte 17439.
- 151 *The Waterloo Advertiser*, 16 avril 1875.
- 152 Greffe du notaire Thomas Brassard, 9 juillet 1875, acte 7880.
- 153 *Ibid.*, acte 7881.
- 154 Registre foncier du comté de Shefford, 24 février 1874, acte 17206. L'écart de 18000\$ entre le prix d'achat et le prix de vente de la tannerie de Mawcook s'explique en grande partie par l'incendie qui a ravagé l'édifice en mai 1872, forçant sa reconstruction complète. Mario Gendron, *Histoire du canton de Granby, op. cit.*, p. 40.
- 155 Registre foncier du comté de Brome, 10 juillet 1875, acte 11762.
- 156 « Lorsque l'un des plus importants tanneurs ontariens fut appelé à témoigner devant un comité spécial nommé pour déterminer quelles étaient les causes de la dépression économique de 1874, il n'hésita pas à affirmer que la Shaw & Bros. contrôlait tout le marché du cuir à semelle au pays, étant elle-même productrice de plus de la moitié de cette marchandise semi-ouvrée ». Jacques Ferland, *Évolution des rapports sociaux [...] op. cit.*, p. 74.
- 157 *The Canadian Biographical Dictionary and Portrait Gallery*

- of Eminent and self-made Man*, New York et Toronto, American Biographical Publishing Co, 1881, p. 89-90.
- 158 «At the time of William Shaw's death, in August 1882, the Shaw family thus stood at the head of an impressive, but highly volatile, borderland manufacturing system on both sides of the Appalachian Mountains. [...] By then, South American hides were funnelled from their hide houses in Montreal and Boston to no less than eighteen and as many as twenty-four tanneries, which, along with seven extract works, could consume 150,000 cords of hemlock bark per year [...] for a total output of thirteen thousand tons of leather». Jacques Ferland, «The command of money [...]», *op. cit.*, p. 167.
- 159 La faillite de la composante américaine de la compagnie Shaw n'affecterait en rien les entreprises canadiennes: «[...] all the business of the Boston and Canada houses is kept entirely separate and neither ever borrows money on the paper of the other». *Montreal Herald and Daily Commercial Gazette*, 1 août 1883.
- 160 Registre foncier du comté de Shefford, 6 février 1883, acte 28805; Registre foncier du comté de Brome, 6 février 1883, acte 18053.
- 161 Registre foncier du comté de Shefford, 1 septembre 1886, acte 33453.
- 162 *Ibid.*, 1 septembre 1887, acte 34547; Registre foncier du comté de Brome, 1 septembre 1887, acte 21526.
- 163 Registre foncier du comté de Shefford, 3 janvier 1888, acte 3378.
- 164 *Ibid.*, 24 octobre 1900, acte 49190.
- 165 *Ibid.*, 20 février 1902, acte 51832.
- 166 «Lettre de Ed. Leblond, missionnaire, à l'Évêque de Montréal, septembre 1849», *Rapport de l'Association de la propagation de la foi*, janvier 1850, p. 9.
- 167 En 1871, à Waterloo et Granby, la valeur de la production des tanneries dans l'ensemble de la production industrielle est respectivement de 70% et 75%.
- 168 *Eastern Townships Gazetteer & Directory*, *op. cit.*, p.152.
- 169 Mario Gendron et al., *Histoire du Piémont des Appalaches*, *op. cit.*, p. 281-282.
- 170 *Ibid.*, p. 198-199.
- 171 *Op.cit.*
- 172 C'est du moins le chiffre qu'avancent le tanneur John Wood, le fabricant de tannin J.H. Jennings et P.L. MacDougall, un grand propriétaire terrien, et qui semble généralement admis. «*Rapport final [...]*», *op. cit.*, p.13-15.
- 173 J.W. Pope, «Rapport final [...]», *op. cit.*, 31 Victoria, 1868, p. 3.
- 174 James Powell, *Le dollar canadien : une perspective historique*, Ottawa, Banque du Canada, 2005, p. 40-41, 109.
- 175 Deux mentions parmi d'autres: «C.P. Cutting, having been appointed agent for Cutting & Hill, Winchester, Mass., is ready to buy hemlock bark delivered on any line of railroad, and pay the highest market price for summer delivery», *The Waterloo Advertiser*, 11 mai 1877. «Messrs. Chandler & Smith are buying large quantities of bark for an American firm.», *Ibid.*, 30 janvier 1880.
- 176 *Illustrated Atlas of the Eastern Townships and South Western Quebec*, Toronto, H. Belden & Co., 1881, p. 8.
- 177 *Recensement du Canada, 1870-1871*, *op. cit.* ; *Recensement du Canada, 1880-1881*, *op. cit.*
- 178 *Recensement du Canada, 1891*, v. IV, Ottawa, S.E. Dawson, 1897, p. 243, 248.
- 179 «Rapport final [...]», *op. cit.*, p.8.
- 180 *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 16 mars 1866.
- 181 Listes nominatives du recensement de 1871, comté de Bagot, Saint-Éphrem d'Upton, bobine C-10067. En 1868, le tannin est vendu 20\$, argent américain, l'unité de 400 livres sur le marché de Boston, ce qui, le taux de change et le transport pris en compte, laisse 12,65\$, argent canadien, au producteur. Témoignage de William Shaw, «Rapport final [...]», 31 Victoria, Appendice (N<sup>o</sup> 10), p. 9.
- 182 «Rapport final [...]», *op. cit.*, p. 2-3.
- 183 Témoignage de William Shaw. «Rapport final [...]»*op.cit.*, p. 15.
- 184 *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 4 avril 1872.
- 185 *Journaux de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada*, session 1867-68, Ottawa, Hunter, Rose et Lemieux, 1868, p. 272.
- 186 *Débats des Communes*, 14 mars 1871, «Affaires courantes».
- 187 Voir, entre autres : *The Waterloo Advertiser*, 2 août 1866; *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 28 juillet 1866.
- 188 *Journaux [...]*, *op. cit.*
- 189 *Journaux de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada*, session 1867-68, Ottawa, Hunter, Rose et Lemieux, 1868, p. 272.
- 190 *Ibid.*, p. 273, 309.
- 191 «Rapport final [...]» *op.cit.*, p. 16-17.
- 192 *Ibid.*, p. 13-14
- 193 *Ibid.*, p. 12.
- 194 *Ibid.*, p. 15.
- 195 *Débats des Communes*, 14 mars 1871, «Affaires courantes».
- 196 *Débats de la Chambre des Communes*, 1<sup>er</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, V.1, p. 192-193, 195 (15 mars 1871).

- 197 « The Shaw tanneries at this place [Waterloo] and Warden are not likely to be start again. The supply of bark in this section of the county [of Shefford] is nearly exhausted and consequently the tanning industry hereabout has seen its best days ». *The Waterloo Advertiser*, 22 mai 1885.
- 198 Patrick Blanchet, *op. cit.*, p. 21.
- 199 Voir : D.B. Cann et al., *op. cit.*, 98 p.
- 200 *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 28 juillet 1866.
- 201 « Trois cents cordes d'écorces de pruche ont été déchargées à la tannerie de MM Shaw, à Waterloo, samedi 13 courant, et depuis cette date il en arrive presque autant tous les jours ». *Journal d'agriculture*, 24 janvier 1872.
- 202 Patrick Blanchet, *op. cit.*, p. 19-20.
- 203 Jacques Ferland et Christopher Wright, *op. cit.*, p. 152-153.
- 204 Nelson Courtland Brown, *Forest Products their manufacture and use*, New York, John Wiley & Sons, 1919, p. 68-69.
- 205 James Harvey Sanders, *Practical hints about building : together with suggestions as to the construction of swine and sheep pens, silos and other farm outbuildings*, Chicago, J.H. Sanders Publishing, 1893, p. 96.
- 206 « Rapport final [...] », *op. cit.*, p. 6-7.
- 207 *The Waterloo Advertiser*, 8 septembre 1871.
- 208 « Rapport final [...] », *op. cit.*, p. 10.
- 209 *Illustrated Atlas [...]*, *op. cit.*, p. 8.
- 210 « Rapport final [...] », *op. cit.*, p. 14.
- 211 Greffe du notaire Félix-Xavier Mayotte, 17 avril 1874, acte n° 1257.
- 212 *Rapport judiciaire de Québec*, Québec, P. G. Delisle, 1883, p. 55.
- 213 Greffe du notaire Joseph Théophile Lactance Archambault, 28 mai 1870, actes 24 et 25.
- 214 Il se produit très peu de fromage de ferme en 1871 dans la grande région de Granby. Dans les cantons de Granby, Shefford, Milton et Roxton, on compte 28 producteurs de fromage et 1375 producteurs de beurre. Listes nominatives du comté de Shefford, 1871, bobines C-10073, C-10074.
- 215 Cette moyenne d'autoconsommation de 150 livres est estimée à partir des données contenues dans : John M. Cassells, *A Study of Fluid Milk Prices*, Cambridge, Harvard University Press, 1937, p. 86-98.
- 216 À titre d'exemple, en 1871 le canton de Dunham compte 146 râteaux à cheval et 95 moissonneuses et faucheuses, alors que dans le canton Roxton on recense respectivement 6 et 1 unités de ces équipements.



